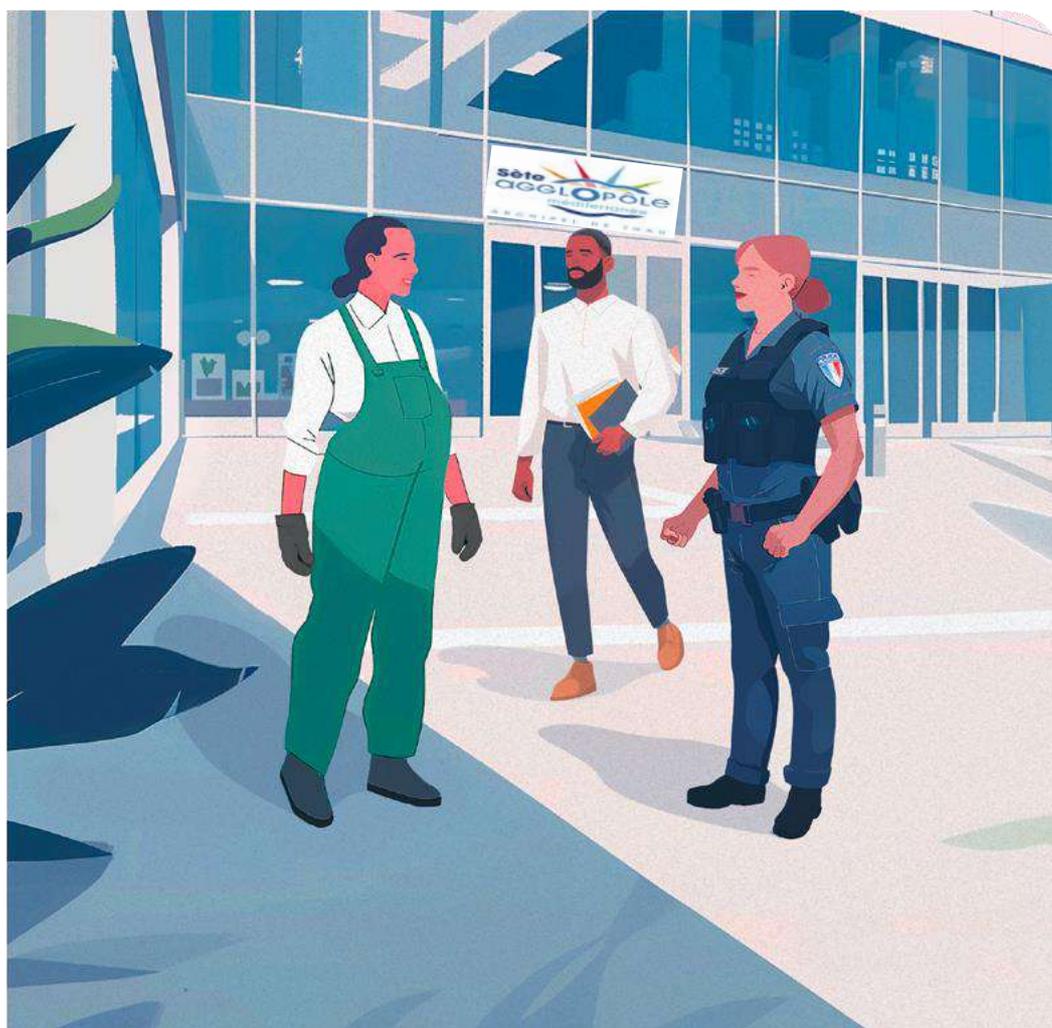


S'ENGAGE POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

RAPPORT ANNUEL 2024



ÉDITO.....	4
PREAMBULE	5
PARTIE 1. RAPORT ANNUEL BILAN 2023 DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DES RESSOURCES HUMAINES.....	6
REPARTITION DE L’EFFECTIF GLOBAL.....	7
REPARTITION DE L’EFFECTIF PAR STATUT.....	8
REPARTITION DE L’EFFECTIF PAR FILIERE.....	9
REPARTITION DE L’EFFECTIF PAR TEMPS DE TRAVAIL	10-11
REPARTITION DE L’EFFECTIF PAR CATEGORIE D’EMPLOI.....	11
REPARTITION DES POSTES FONCTIONNELS, DE DIRECTION, DES EMPLOIS D’ENCADREMENTS.....	12
PYRAMIDES DES AGES	12
ABSENTEISME-FLUX DE PERSONNEL 2024.....	12
ÉVOLUTION DES CARRIERES.....	15
PROMOTIONS INTERNES, DONNEES EN NOMBRE.....	15
REMUNERATION ET CARRIERE	16
FORMATION PROFESSIONNELLE	17
SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	19
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL.....	18
REPARTITION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	20
REPARTITION DU PERSONNEL BENEFICIAIRE D’OBLIGATION D’EMPLOI (BOE).....	21
LA REPARTITION DU PERSONNEL AYANT BENEFICIE D’ACTION DE MAINTIEN.....	21
FORMATION SECURITE AU TRAVAIL EN 2024.....	23
FO ET CGT	24
CONCLUSION	25
PARTIE 2 UN COMBAT POUR L’EGALITE DEBUTE IL Y A PLUS DE 20 ANS.....	26
PREAMBULE.....	27
LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	28
LE VIOLENTOMETRE	30
PRESENTATION DES ASSOCIATIONS ET DES INSTITUTIONS.....	32
CONTACTS DES INTERVENANTES SOCIALES EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE NATIONALE.....	33
CONTACTS GENDARMERIE POLICE NATIONALE ET POLICES MUNICIPALES.....	34
VIA VOLTAIRE.....	35
VIA VOLTAIRE ET LE COMITE DES ELUS REFERENTS EGALITE.....	36
INFOS ET NUMERO ESSENTIELS	37-38
RESEAUX PARTICULIEREMENT OPERATIONNELS VIA VOLTAIRE - CISPD-R.....	39
QUELQUES ACTIONS MARQUANTES EN 2024.....	42
OPERATION EN TETE.....	42

UNE FEMME DANS LA REPUBLIQUE.....	43
LA CITOYENNETE.....	44
PORTRAIT DE CES FEMMES ET HOMMES QUI VONT A L'ENCONTRE DES STEREOTYPES ET DES CLICHES.....	45
UN SERVICE QUI SE FEMINISE ! LA COLLECTE DES DECHETS.....	51
EGALITE SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR L'ENTREPRISE KEOLIS.....	54
QUELQUES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE L'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES SUR LE TERRITOIRE.....	55
LE COMITE DES ELUS REFERENTS EGALITE DU TERRITOIRE.....	58
EN 2024 – 6 GROUPES DE TRAVAIL ONT ETE ORGANISES PAR LE COMITE DES ELUS REFERENTS EGALITE.....	60
PROTOCOLE DEPARTEMENTAL DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE L'ACCES ET DU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT SOCIAL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE	62
QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DES ACTIONS CONJOINTES	65
SANTE ET ECONOMIE.....	65
EDUCATION.....	66
CULTURE.....	67
SPORT.....	69
LES JEUX THAU'LYMPIQUES	72
13 MAI RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE.....	73
LE SPORT EN ENTREPRISE, SERVICE DES SPORTS DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE.....	75
ATELIER PEDAGOGIQUE PERSONNALISE APP ET DEVELOPPEMENT DURABLE	76
DISPOSITIF HUB NOMADE.....	77
PROJECTION 2025.....	78
CONCLUSION.....	80
L'EVOLUTION DES DROITS DES FEMMES/CHRONOLOGIE.....	81

François COMMEINHES Maire,
Président de Sète agglomération méditerranéenne.



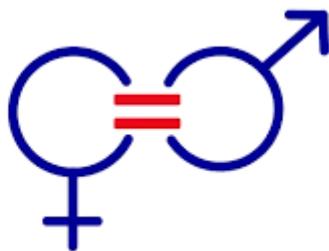
Encouragées par les évolutions législatives et réglementaires, les collectivités territoriales se sont de plus en plus saisies de la question de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les collectivités territoriales représentent près de deux millions d'emplois permanents, soit 34 % de l'emploi public en France. 61 % de ces emplois sont occupés par des femmes (contre 48 % dans le secteur privé). La fonction publique territoriale se doit d'autant plus d'être exemplaire afin de représenter le public qu'elle sert et diffuser une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société.

Sur le territoire, notre engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes se traduit, chaque année, par des actions concrètes, pilotées ou soutenues par Sète agglomération méditerranéenne. Saluons cette année le travail vers les jeunes : écoliers, collégiens et lycéens mené par le comité des élus référents égalité et le conseil intercommunal de sécurité et de prévention dans le cadre d'une large opération de sensibilisation à l'égalité, de prévention au harcèlement scolaire et à la laïcité, elle a permis à 3219 jeunes d'en bénéficier.

Les deux chantiers mis en œuvre pour 2025 seront de lutter ensemble contre les violences et à l'issue de ce travail nous travaillerons à renforcer l'accueil et l'accompagnement des victimes. De développer les actions favorisant l'égalité et la laïcité et le bien vivre ensemble sur l'ensemble de notre territoire.

Sète agglomération méditerranéenne présente chaque année, en amont des débats budgétaires, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, nous vous livrons à travers ce rapport 2024, un état des lieux des actions de Sète agglomération méditerranéenne en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'intéresse à la fois au fonctionnement de la collectivité concernant sa politique en matière de ressources humaines, et également aux politiques qu'elle mène sur son territoire dans ses différents domaines de compétences.



Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes est une obligation légale et doit être présenté à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (DOB). Ce rapport prend en compte les données de janvier à décembre 2023.

Le rapport sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants. Il a été instauré par l'article 61 de la loi 2014-873 du 4 août 2014 (codé à l'article L2311-1-2 du CGCT).

Ce rapport doit se composer de deux parties :

1. La première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité territoriale (partie rédigée par la direction mutualisée des ressources humaines).
2. La seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes (partie rédigée par la chargée de mission projet égalité).

PARTIE 1

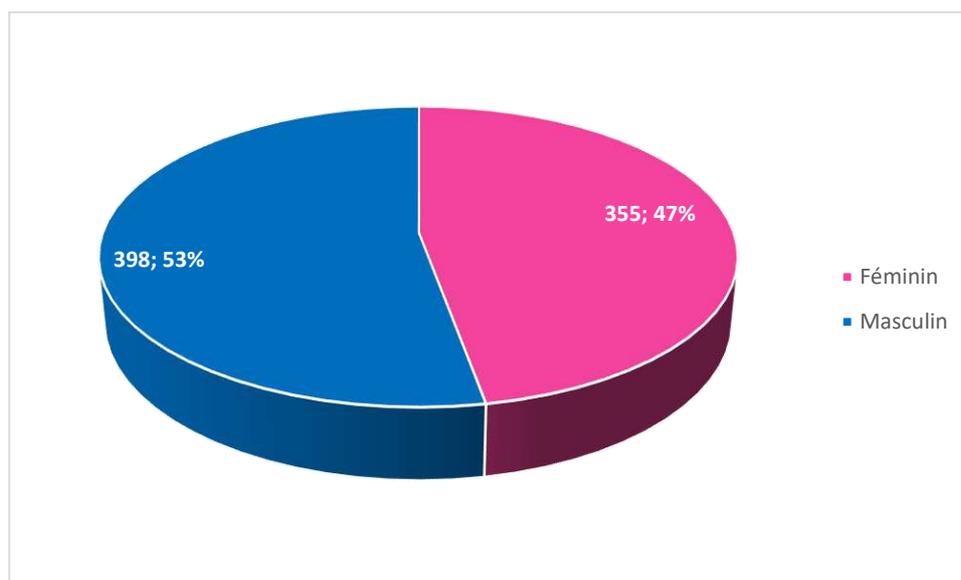
RAPPORT RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE.



Pour procéder à l'examen de la situation entre les femmes et les hommes de Sète agglomération méditerranéenne, l'effectif étudié est l'effectif au 31 décembre 2024 ainsi que les flux constatés de janvier à décembre 2024.

Analyse de la situation comparée des femmes et des hommes employés au sein de la collectivité

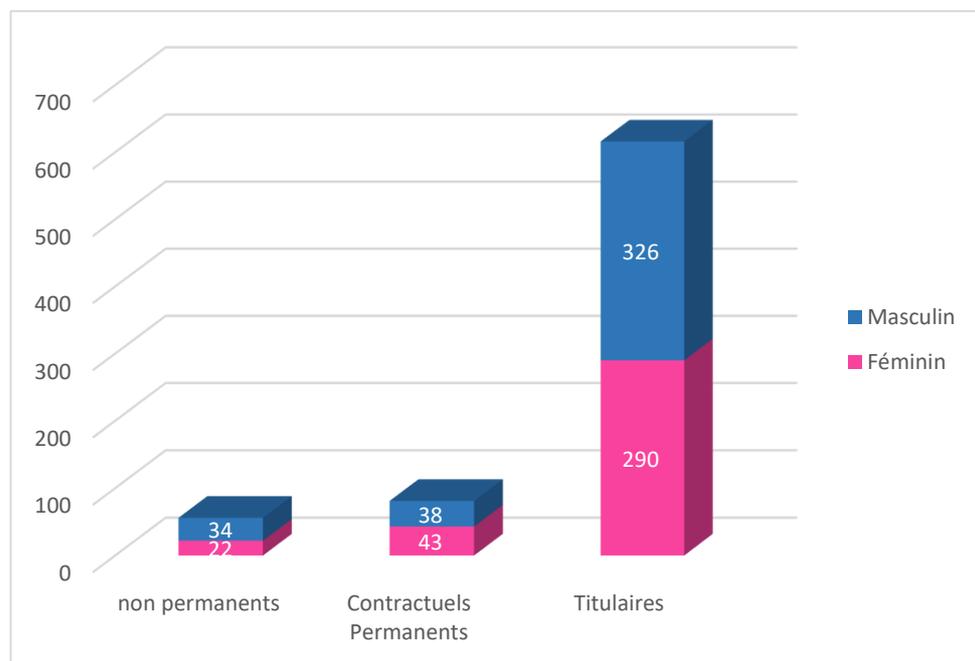
- ❖ Répartition de l'effectif global rémunéré au 31/12/2024 :
 - 616 Titulaires
 - 81 contractuels permanents
 - Et 56 agents non permanents
- ❖ Soit un total de 697 agents sur emplois permanents et un **effectif total de 753 agents**.



La répartition hommes-femmes reste la même en 2024 qu'en 2023.

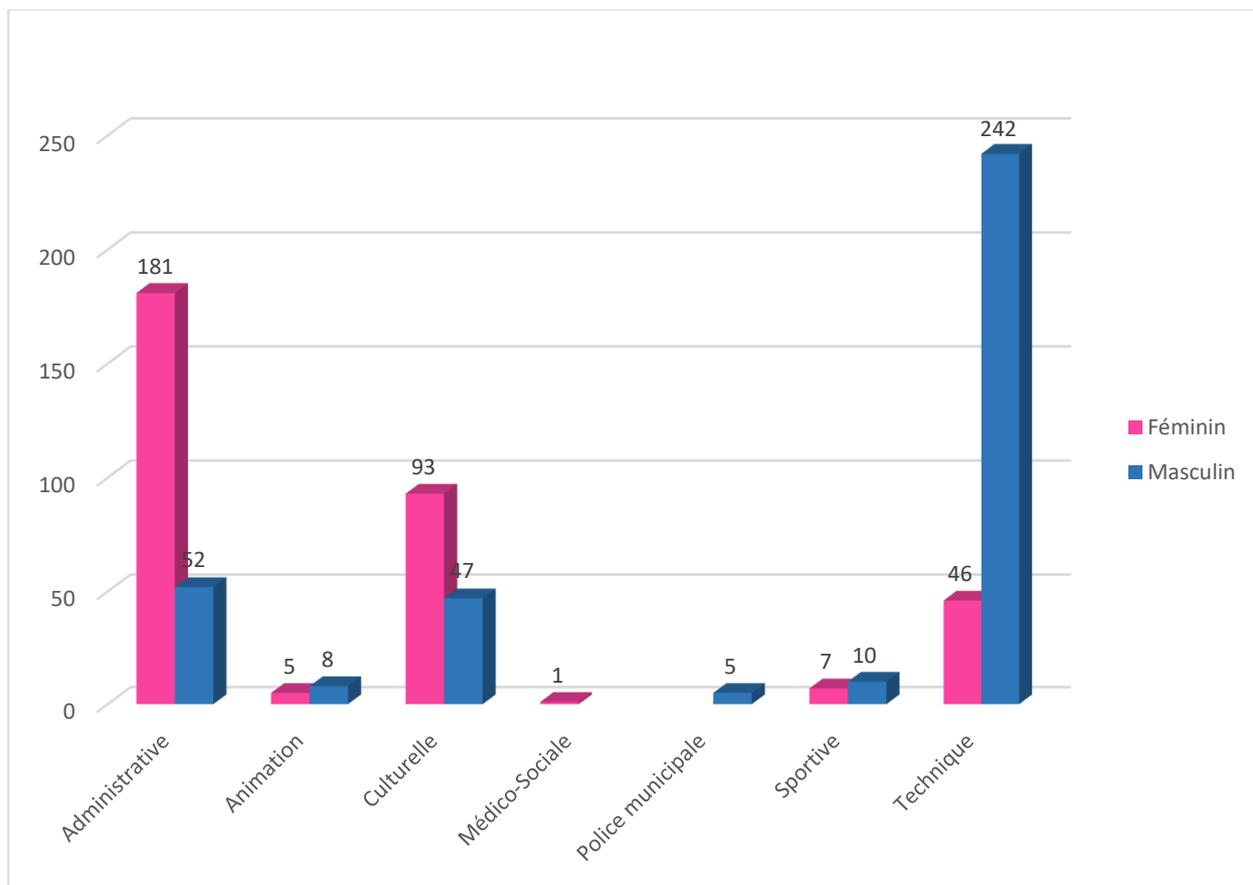
❖ Répartition de l'effectif par statut

On retrouve par ailleurs une répartition relativement équilibrée et homogène des effectifs selon les différents statuts, contractuels ou fonctionnaires sur emplois permanents

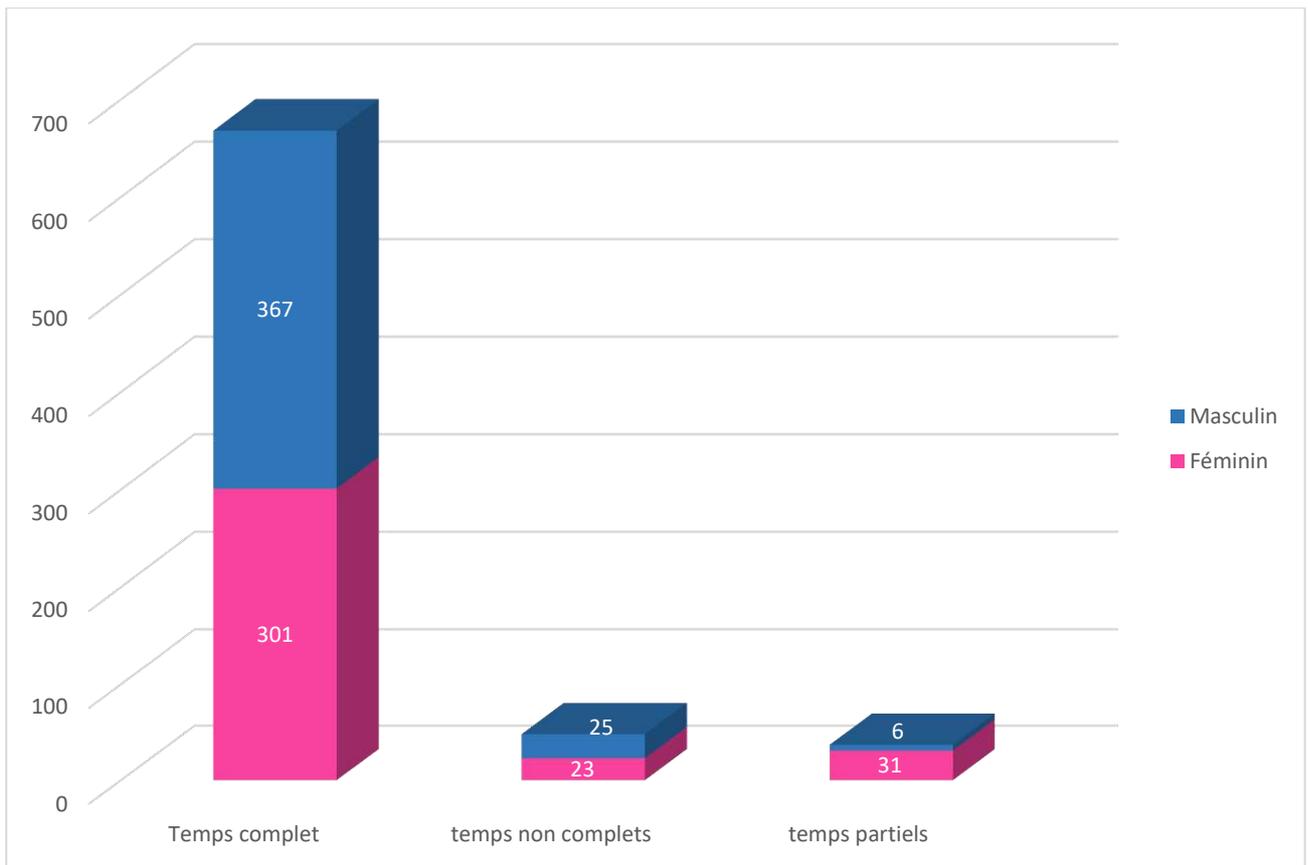


❖ Répartition de l'effectif par filière

Concernant la répartition par filière dans les effectifs permanents de Sète agglomération méditerranéenne, les femmes sont principalement présentes dans les filières administratives et culturelles. Les filières déséquilibrées concernent encore la filière technique inversement proportionnelle à celle administrative) et celle de la brigade territoriale composée exclusivement d'hommes. Ceci correspond aux données nationales de représentativité.



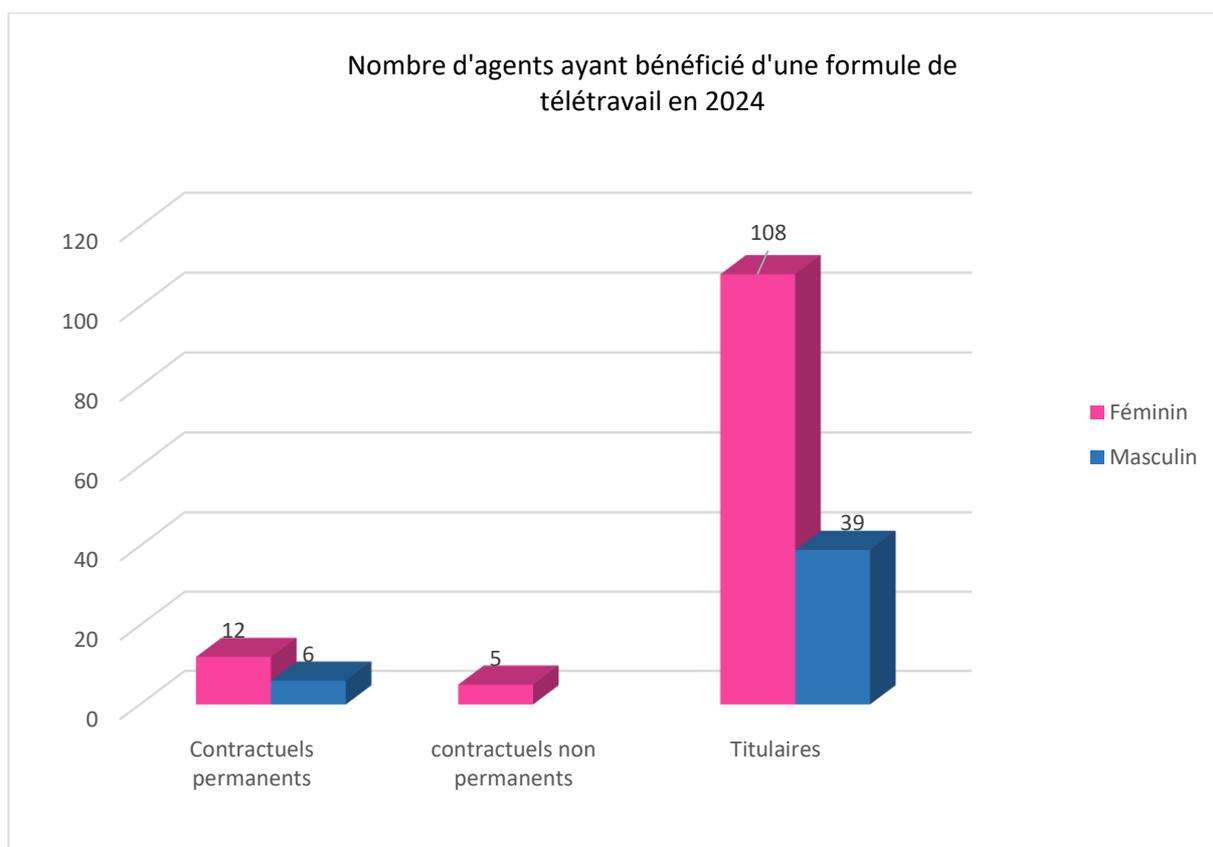
❖ Répartition de l'effectif par temps de travail ensemble des agents présents au 31/12



On constate une évolution, sur la répartition des emplois à temps non complet qui est presque équilibrée et qui est majoritairement masculine en décalage avec les chiffres nationaux. Ceci s'explique par le fait que ces emplois au sein de SAM sont en grande majorité issus de l'enseignement artistique, où les postes sont très souvent à temps non complets quel que soit le genre occupant le poste.

Le nombre d'agents en temps partiel est quasi similaire aux années précédentes et reste relativement peu important, ce qui s'explique notamment par le déploiement du télétravail qui permet une certaine souplesse en termes d'organisation pour ces dernières. Pour autant, le temps partiel reste majoritairement féminin.

En outre 170 agents de SAM, ont bénéficié d'une des formules de télétravail en 2024. Comme on le constate dans le graphique ci-dessous, 73% de ces agents sont des femmes.

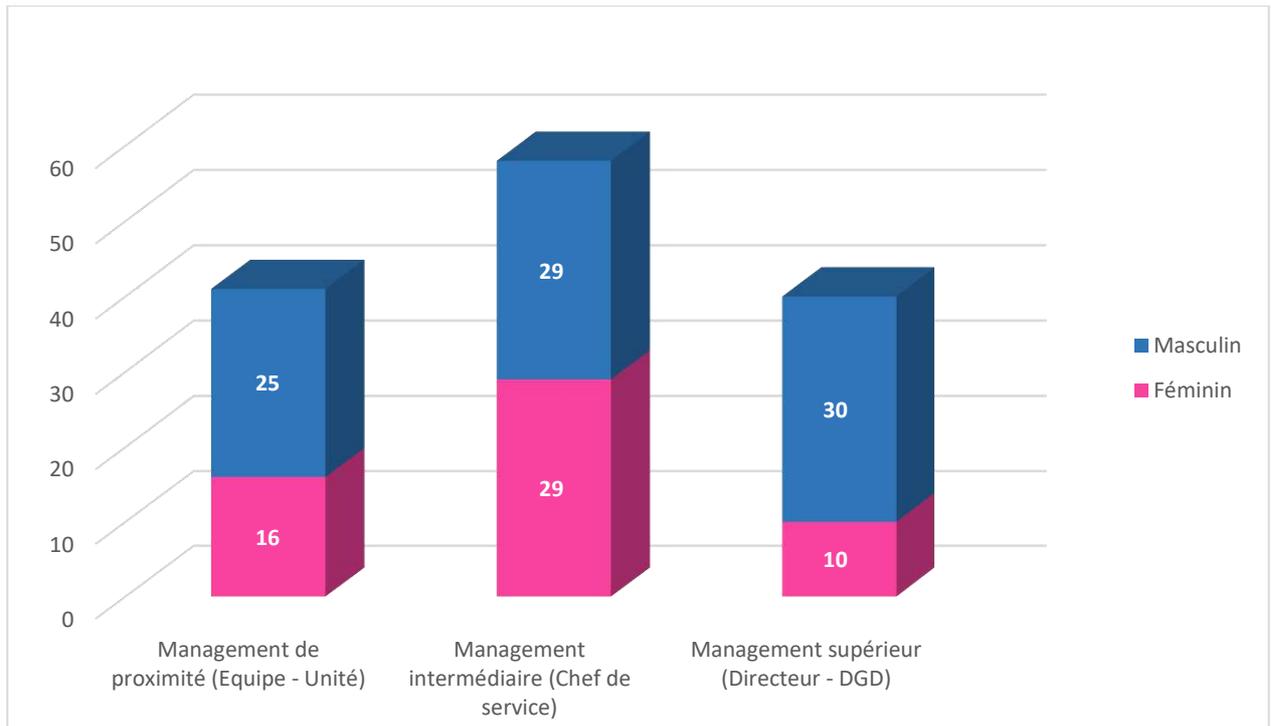


❖ **Répartition de l'effectif par catégorie d'emploi (ensemble des agents)**

On constate une part restant relativement stable des effectifs féminins dans les 3 catégories A, B et C par rapport à l'exercice précédent.

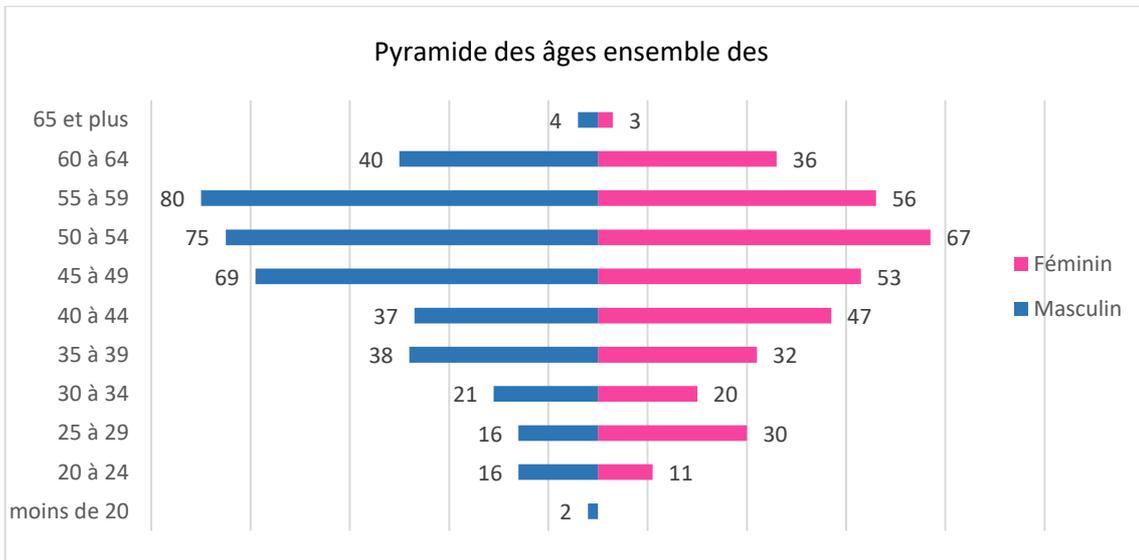
NB : Les emplois hors catégorie comprennent les apprentis, les collaborateurs de Cabinet, les emplois aidés, les médiateurs ainsi que certains postes de vacataires.

Concernant la répartition de l'encadrement, les femmes représentent 39,5% des postes (Part qui reste stable comparé à 2023). On notera également une part égale notamment sur les postes d'encadrement de niveau intermédiaire.



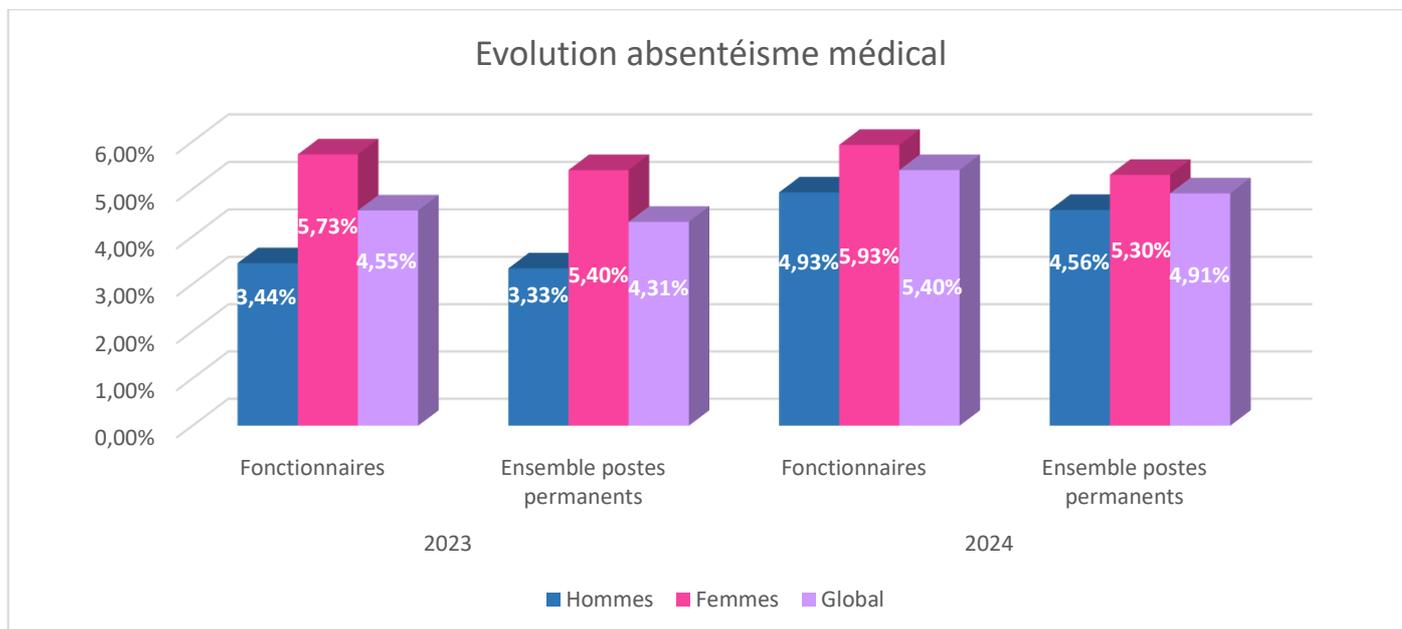
❖ Pyramides des âges

La pyramide des âges de Sète agglomération méditerranéenne est relativement équilibrée. L'âge moyen par sexe est ainsi sensiblement le même, 46,2 ans pour les femmes et 47,4 pour les hommes, et l'âge moyen global 46,8 ans sensiblement le même par rapport à l'exercice précédent (nb : La moyenne d'âge dans la FPT est de 47 ans – données 2021¹ et de 46 ans dans les intercommunalités de plus de 350 agents).



¹ 3^{ème} édition 10 Groupes d'indicateurs repères – 2021 Synthèse de l'ensemble des RSU de 2021

❖ Absentéisme



Le taux d'absentéisme médical² est en légère augmentation tout en restant très bas (inférieur de presque 2 points par rapport à la moyenne nationale : (6,7 % en 2021), par contre le taux d'absentéisme est bien plus élevé chez les femmes.

❖ Flux de personnel 2024

On constate que pour l'année 2024, la collectivité a recruté autant d'hommes que de femmes que de femmes. Ces données se répètent concernant les départs.

Détail des flux entrants 2024 (selon le sexe et le motif) :

Motif d'arrivée	Hommes	Femmes
Recrutement direct (CDD permanents, occasionnel, saisonnier...)	18	21
Mise en stage	19	17
Nomination suite à concours (agent contractuels)	1	0
Mutation	9	5
Détachement	1	0
Réintégration	0	6
Total	48	49

² Absentéisme médical : Il comprend l'ensemble des arrêts liés à la maladie ordinaire, les accidents de travail et de trajet, les congés de longue maladie et durée, la grave maladie et la maladie professionnelle.

Détail des flux sortants 2024 (selon le sexe et le motif) :

Motif de départ	Hommes	Femmes
Fin de CDD (tous motifs)	11	6
Mutation / détachement (changement de collectivité ou de FP)	6	12
Disponibilité	1	2
Départ à la retraite	6	7
Départ volontaire (rupture conventionnelle)	0	0
<i>Fin de contrat pour mise en stage</i>	19	17
Démission	1	1
Radiation des cadres ou Licenciement	2	
Total	46	45

Évolution des carrières

On constate une relative homogénéité de la répartition des évolutions de carrière selon les sexes.

Avancements de grade, données en Nombre :

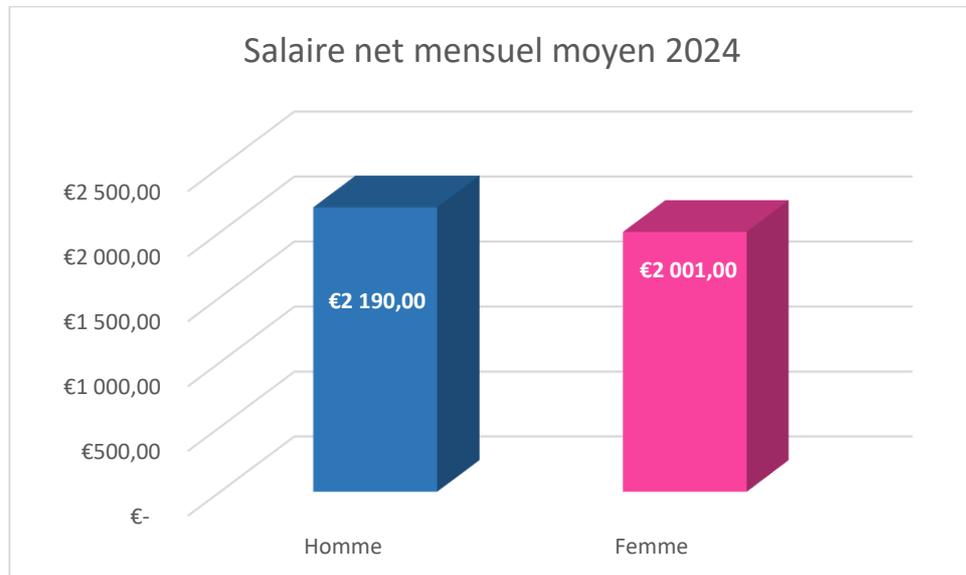
	2021		2022		2023		2024	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	1	3	0	3	2	2	4	0
Catégorie B	2	5	4	2	4	3	1	3
Catégorie C	31	23	22	23	26	18	15	15
TOTAL	34	31	26	28	32	23	20	18

Promotions internes, données en Nombre :

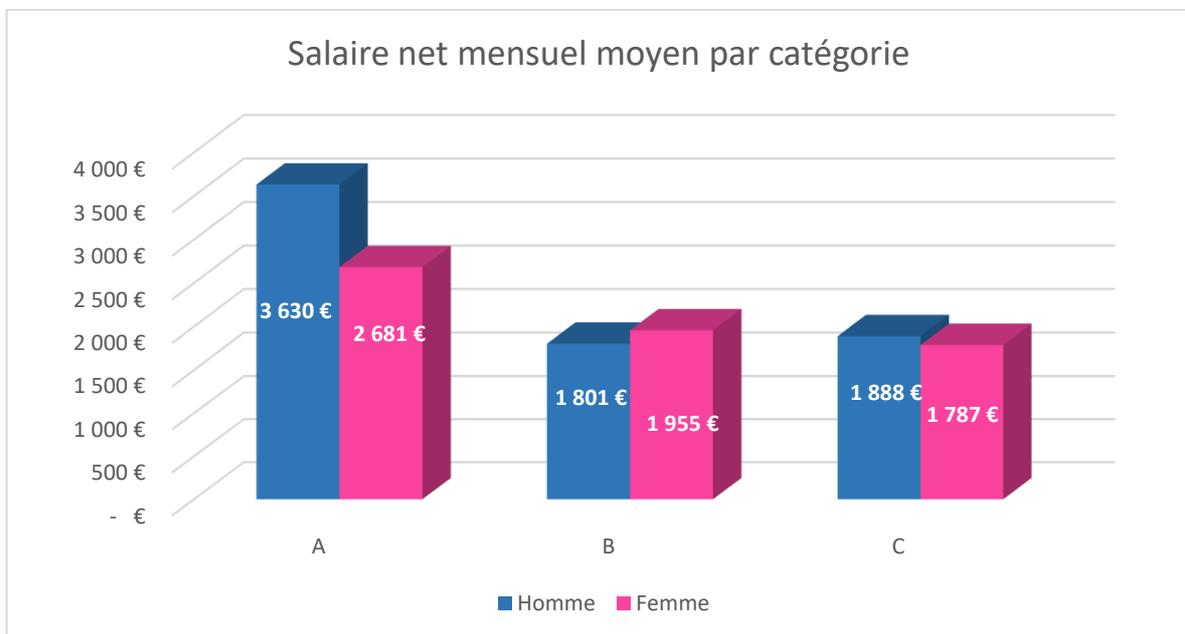
	2021		2022		2023		2024	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	1	0	0	2	3	1	1	3
Catégorie B	1	1	1	0	2	2	4	1
Catégorie C	20	1	11	2	7	2	3	0
TOTAL	22	2	12	4	12	5	8	4

❖ Rémunération

Salaire moyen net mensuel 2024 (effectifs globaux)



On constate que l'écart moyen entre les rémunérations hommes et femmes toutes catégories confondues est en légère augmentation par rapport aux années précédentes (51 € en 2022, 165 € en 2023 et 189€ en 2024).



On constate notamment des quasi égalités sur les rémunérations de la catégorie C et des écarts plus importants pour les agents de catégorie A où les hommes ont des salaires bien plus élevés c'est à corréliser avec le fait que les hommes occupent majoritairement les emplois de cadres et de cadres supérieurs au sein de SAM. Pour autant sur la catégorie B où il y a un peu plus de femmes en termes d'effectifs, le salaire moyen est plus élevé que chez les hommes.

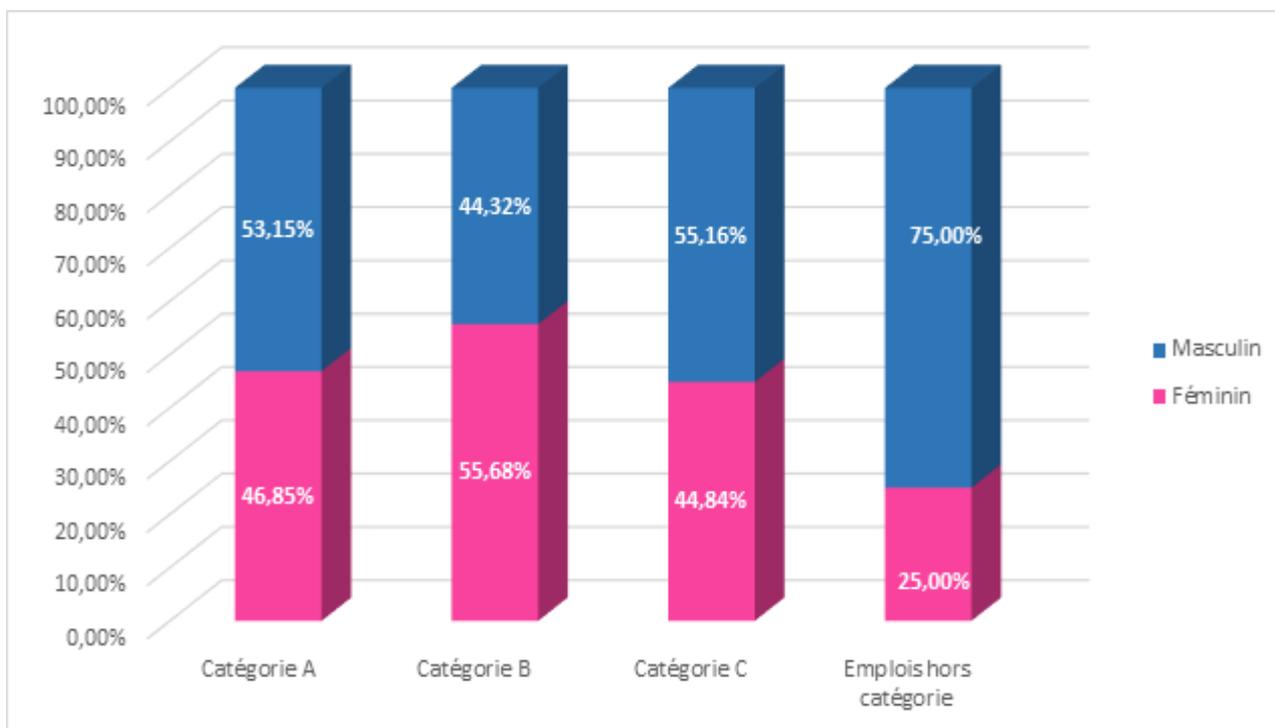
❖ Formation professionnelle projection (données non consolidées)

Nombres de jours de formation par catégorie et par sexe en 2024 :

Données en Nombre :

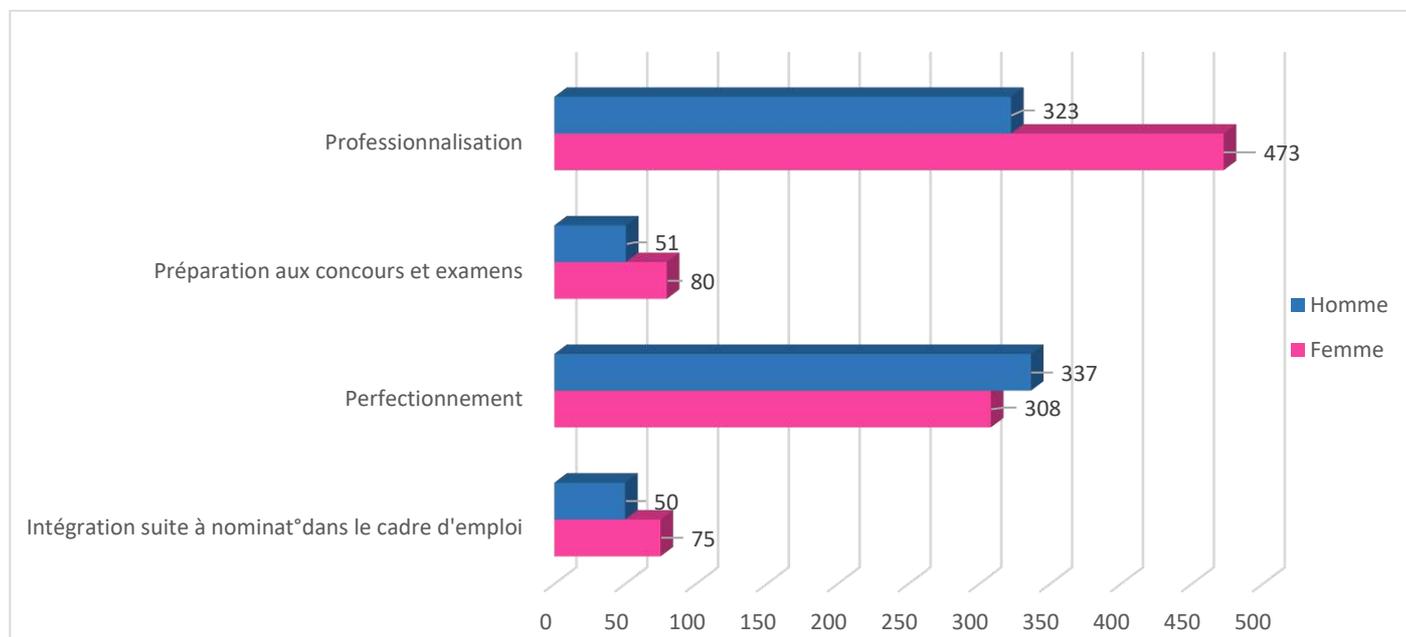
Rappel données 2023 consolidées : 808 jours de formation suivis par des hommes, 899 par des femmes.

Projection 2024 Nombre de jour de formation :



Nombres de jours de formation par sexe et par types en 2023 (données non consolidées) :

Données en nombre de jours de formation :

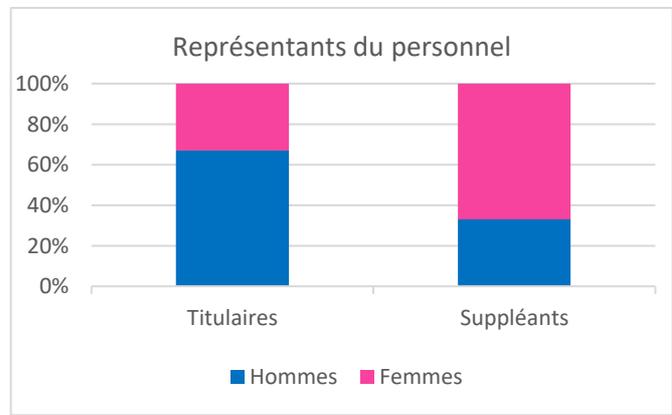
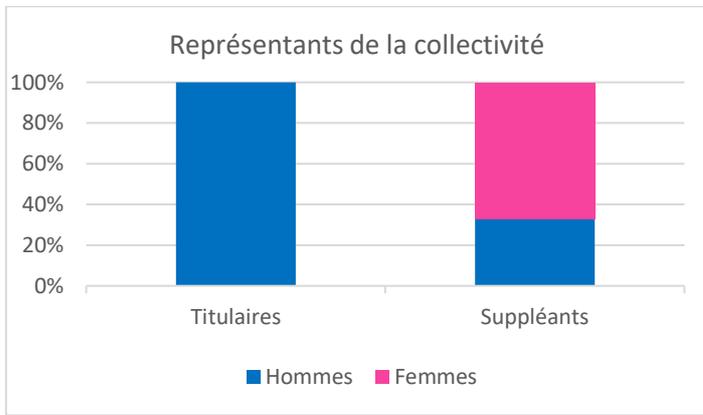


Il est à préciser que les données formation ne sont pas encore à ce jour consolidées (en attente de transmissions des attestations par les différents organismes de formation pour les actions du dernier trimestre), aussi les données sur cette période constituent une projection.

Pour autant on constate une augmentation du nombre de jours de formation suivis avec un taux de départ globalement équilibré entre homme et femmes même si les femmes sont majoritaires.

I. La représentation dans les instances paritaires : Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail F3SCT

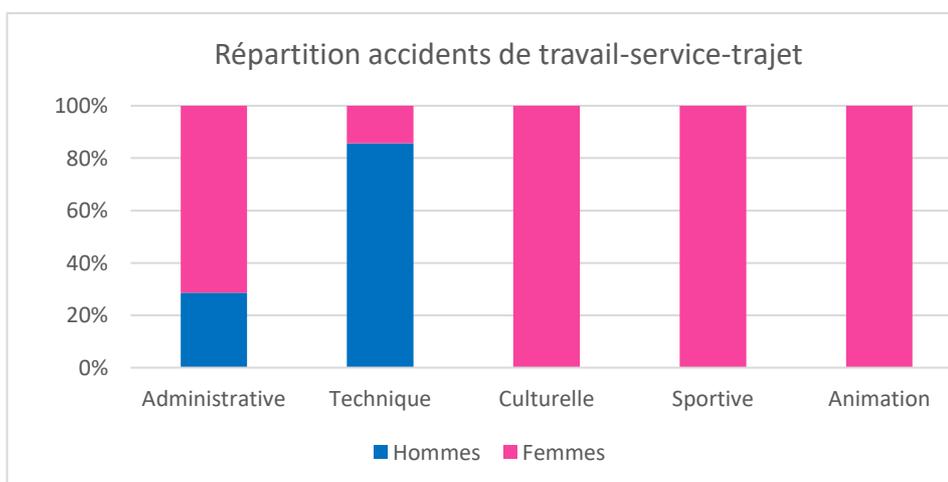
	Représentants de la collectivité					Représentants du personnel				
	Ensemble	H	F	Part des Hommes	Part des Femmes	Ensemble	H	F	Part des Hommes	Part des Femmes
Titulaires	6	6	0	100%	0%	6	4	2	67%	33%
Suppléants	6	2	4	33%	67%	6	2	4	33%	67%
Ensemble	12	8	4	67%	33%	12	6	6	50%	50%



II. Les accidents du travail et l'exposition aux risques professionnels

Répartition des accidents du travail – service - trajet notifiés en 2024 selon le sexe et par filière

	Nombre d'accidents du travail déclaré en 2024	Répartition selon le sexe	
		H	F
Administrative	7	2	5
Technique	35	30	5
Culturelle	5	0	5
Sportive	2	0	2
Animation	2	0	2

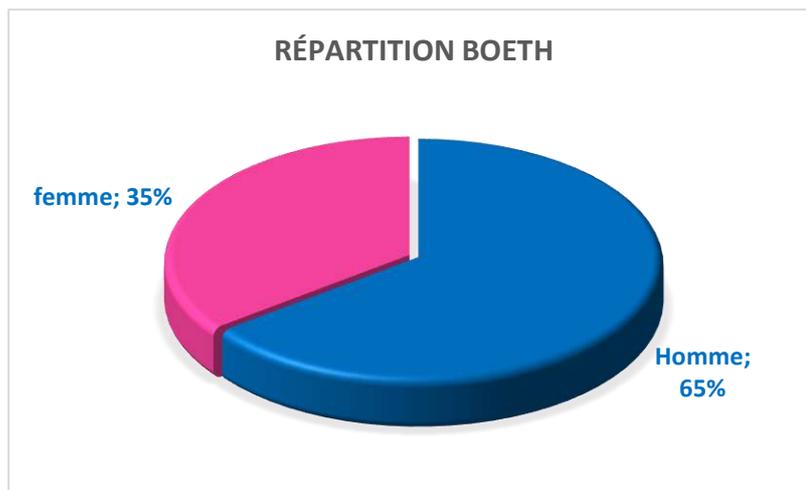


III. La répartition du personnel Bénéficiaire d'Obligation d'Emploi (BOE) - déclaration 2024 pour effectif présent au 31/12/2023

Au 31 décembre 2023 l'effectif total déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est de 51 agents, soit un taux d'emploi direct de **6,97%**.

	Travailleur reconnu handicapé	Titulaire allocation temporaire d'invalidité	Titulaire pension d'invalidité	Agent ayant fait l'objet d'un reclassement
Effectif global	43	4	1	3
hommes	25	4	1	3
femmes	18	0	0	0

	Travailleur reconnu handicapé	Titulaire allocation temporaire d'invalidité	Titulaire pension d'invalidité	Agent ayant fait l'objet d'un reclassement
Effectif global	43	4	1	3
hommes	25	4	1	3
femmes	18	0	0	0
Part Homme	58%	100%	100%	100%
Part Femme	42%	0%	0%	0%



IV. La répartition du personnel ayant bénéficié d'action de maintien dans l'emploi – d'aménagement de poste pour raison de santé suite à des restrictions médicales et préconisations émises par le médecin du travail

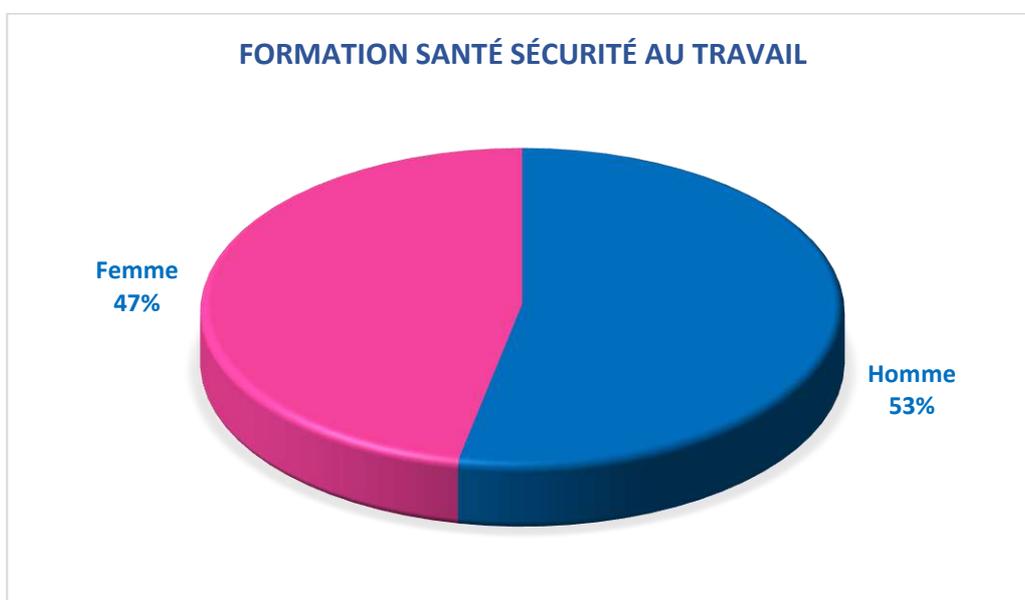
Nombre			Part	
Ensemble	H	F	H	F
53	26	27	49%	51%



V. La formation Sécurité au Travail : répartition du personnel ayant suivi au moins une formation liée à la Sécurité au Travail en 2024

En 2024, 19% des agents ont suivi au moins une formation liée à la sécurité au travail.

Nombre			Part	
Ensemble	H	F	H	F
141	75	66	53%	47%



L'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité

C'est aussi une mission des syndicats

Le syndicat FO de Sète agglomération méditerranéenne veille au respect de l'égalité de visibilité, d'autonomie, de responsabilité et de participation des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique, professionnelle et privée.



L'organisation du travail est un enjeu important pour l'égalité.

C'est pourquoi le syndicat CGT de Sète agglomération méditerranéenne s'assure que l'égalité

se construit au quotidien, pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, pour la mixité des emplois, pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Conclusion Partie 1

La collectivité est composée de 753 agents au 31/12/2024 (355 femmes et 398 hommes). Le taux moyen de féminisation en 2024 est de 47%. L'âge moyen des agents exerçants est de 46,2 ans pour les femmes et 47,4 pour les hommes.

La pyramide des âges montre un élargissement par le haut. 83 agents dont 39 femmes ont plus de 60 ans et sont donc susceptibles de partir en retraite dans les 4 ans. La part des femmes par catégories professionnelles est de : 47 % en catégorie A, 55 % en catégorie B, et 45 % catégorie C.

La part des femmes dans l'encadrement est en légère diminution et représente 39,5 % en 2024 contre 48 % en 2023. Les femmes sont majoritaires au sein de la filière administrative et culturelle, les hommes exerçants eux majoritairement au sein des services techniques. En ce qui concerne l'évolution des carrières (avancement de grade, promotion interne), on observe une relative homogénéité entre les nominations homme-femme.

En matière de rémunération, On constate que l'écart moyen entre les rémunérations hommes et femmes toutes catégories confondues est en légère augmentation par rapport à l'année dernière (165 € en 2023 contre 189 € en 2024) mais reste en dessous de la moyenne nationale de 500 euros net.

Au niveau des Cat A : l'écart se creuse autour des 950 €, ce qui s'explique par l'ancienneté et par la représentation majoritaire des hommes exerçants sur des postes à forte responsabilité et plus particulièrement sur la filière technique (mieux rémunérée). Au niveau des Cat B les femmes par contre sont mieux rémunérées (car également plus nombreuses) avec un écart en faveur des femmes de 154€. En catégorie C, les rémunérations sont sensiblement les mêmes avec un écart de 100 € qui s'explique par des hommes majoritaires dans la filière technique (où les heures supplémentaires et astreintes techniques rémunérées sont plus courantes).

Partie 2

L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DU TERRITOIRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES.

Un Combat pour l'égalité débuté il y a plus de 20 ans



Inauguration du parc Simone Veil en 2005

PREAMBULE

Actions et projets menés par Sète agglomération méditerranéenne dans le cadre de ses politiques publiques

L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental à la personne, elle est aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable.

Des progrès ont été réalisés au cours des dernières décennies. Davantage de filles sont scolarisées, moins de filles sont contraintes de se marier précocement, davantage de femmes siègent dans les parlements et occupent des postes de direction, et les lois sont réformées afin de faire progresser l'égalité des sexes.

En dépit de ces avancées, de nombreux défis subsistent : les lois et les normes sociales discriminatoires restent omniprésentes ; les femmes restent sous-représentées à tous les niveaux du pouvoir politique ; et, 20 % des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime sur une période de 12 mois.

Sète agglomération méditerranéenne a été créée afin de donner les moyens au territoire de penser et construire son avenir. Nous avons depuis engagé des politiques publiques qui nous conduisent vers un modèle de développement plus durable, et qui nous permettront de lutter contre toutes les inégalités.

Impliquer les Elus

Un comité de l'égalité rassemblant des élus communautaires et municipaux a été créé afin de s'assurer que les actions retenues soient pertinentes et réalisables, le plan d'action est Co-construit avec les élus référents égalité des quatorze communes du territoire.

Former les Elus et les partenaires

Les membres du comité de l'égalité ont bénéficié de formations pour optimiser et développer le plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes du territoire, les formations se sont étendues aux agents, aux responsables associatifs, aux élus.

Campagne de communication

C'est une feuille de route ambitieuse qui nous est fixée. Elle prévoit la mise en œuvre de plusieurs actions avec l'objectif de rendre le territoire de Sète agglomération méditerranéenne exemplaire, tant dans son fonctionnement interne et sa représentativité politique que dans sa communication et dans l'élaboration de ses politiques publiques. Une large communication s'est mise en place et a été diffusée sur le territoire, elle s'optimise et se poursuivra en 2025.

Lutter contre les discriminations et promouvoir la Laïcité

L'année 2024 a structuré davantage les actions en matière d'égalité. S'il est bien un point crucial, dans la réussite de telles initiatives, c'est l'implication soutenue de toutes et de tous. C'est justement pourquoi les questions de l'égalité entre les sexes, plus largement celle de la lutte contre les discriminations, celle de faire respecter la laïcité doivent constituer nos priorités, et être maintenues comme telles dans le temps.

Assurer l'égalité dans les pratiques et le quotidien de tout un chacun est une valeur Républicaine et un devoir démocratique. C'est un enjeu de citoyenneté à part entière.

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La lutte contre les violences faites aux femmes et les féminicides, qui était déjà l'une des grandes causes du précédent mandat, reste l'une des priorités de Sète agglomération méditerranéenne.

Historique :

- ❖ 2004/ 2006 installation opérationnelle du réseau VIA VOLTAIRE, du CIDFF, du conseil juridique, du Conseil Conjugal, du Défenseur des Droits, des Avocats conseils gratuits, avec une mise à disposition de locaux et du matériel nécessaires pour faciliter le bon déroulement des permanences d'accueil pour les victimes. Les permanences sont toujours fonctionnelles en 2023.
- ❖ 2018/2023 Formation sur les violences faites aux femmes dispensées à des agents de police Nationale, de police Municipale, des gendarmes, des élus, des responsables associatifs.
- ❖ 2023 Intervention de l'équipe de la Maison de la protection des familles de la Gendarmerie Nationale, diffusion de trois spots percutants. L'objectif de cette rencontre étant de fournir les outils qui vont permettre de mieux appréhender les violences, de détecter et d'orienter les victimes.
- ❖ 2019 signature de la charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.
- ❖ 2019 Désignation d'une chargée de projet rattachée à la direction générale des services, pour la réalisation du plan d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- ❖ 2019 création du bureau de l'intervenante sociale qui a pu ainsi prendre ses fonctions au sein du commissariat de Sète pour la zone Sète et Frontignan. Le salaire de l'intervenante sociale est financé par le département et l'Etat.
- ❖ 2020 la Communauté des Professionnels territoriaux de Santé (CPTS) intègre le réseau du CISPDR, des formations sur les violences faites aux femmes se mettent en œuvre pour les professionnels de santé.
- ❖ 2020 Désignation d'un élu délégué à l'égalité pour les hommes et les femmes et à la lutte contre les discriminations au sein du conseil communautaire en la personne de Monsieur Josian RIBES Maire de Montbazin et vice-Président.
- ❖ 2021 Le plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes est amorcé pour le Territoire il perdure en 2024 sur l'ensemble du territoire.
- ❖ 2021 Mise en œuvre du programme d'actions pour améliorer l'accueil des victimes au commissariat de Sète (zone Sète/Frontignan) en partenariat avec le commissaire divisionnaire.
- ❖ 2021 création de deux couloirs au sein du commissariat pour permettre que les auteurs et les victimes ne se croisent pas, ce chantier a été réalisé par les jeunes de la Mission Locale d'Insertion Jeunesse (MLIJ) du Bassin de Thau.
- ❖ 2021 réalisation de cloisons phoniques pour auditionner les victimes en toute confidentialité.
- ❖ 2021/2022 davantage de visibilité sur le parcours à suivre pour une femme victime. La victime dans la plupart des cas a connaissance des bons interlocuteurs, des contacts d'urgences, grâce à une communication

globale menée par les partenaires des différents réseaux de lutte contre les VIF dont le CISPD-R fait partie.

- ❖ 2021 création d'une salle Mélanie pour auditionner les petites victimes dans une ambiance chaleureuse et confidentielle.
En 2025 le matériel audio/vidéo (7000€) de la salle Mélanie devra être renouvelé car il est obsolète.
- ❖ 2022 le comité égalité est créé sous la houlette de M. Josian RIBES Maire de MONTBAZIN, Vice-Président délégué à l'égalité, à la lutte contre les discriminations. Le comité égalité a une adresse e-mail : comiteegalite@agglopoles.fr
- ❖ 2023 Etude menée au sein d'un des groupes de travail organisés par les élus référents égalité et en partenariat avec des partenaires du CISPD-R, pour identifier des lieux d'hébergements d'urgence pour les victimes de violences intrafamiliales.
- ❖ 2022/2023 Réalisation de sacs à pain, sur lesquels figurent les numéros d'urgences et le violentomètre. Ces sacs ont été distribués dans toutes les boulangeries du territoire. Au total 46 000 pochettes distribuées par les élus référents égalité pour venir en aide aux victimes de violences intrafamiliales.
- ❖ 2024 des tests concernant les boutons d'alerte « Mons shérif » ont été réalisés sur les communes de Sète et Frontignan, pour l'heure les résultats sont encourageants.

Le violentomètre

Quand les femmes doivent-elles s'alarmer ?

 PROFITE Ta relation est saine quand il ...	Respecte tes décisions et tes goûts
	Accepte tes amis et ta famille
	A confiance en toi
	Est content quand tu te sens épanouie
	S'assure de ton accord pour ce que vous faite ensemble
 VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il ...	T'ignore des jours quand il est en colère
	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose
	Rabaisse tes opinions et tes projets
	Se moque de toi en public
	Te manipule
	Est jaloux en permanence
	Contrôle tes sorties, habits, maquillage
	Fouille tes textos, mails, applis
Insiste pour que tu envoies des photos intimes	
T'isole de ta famille et de tes amis	
 PROTÈGE-TOI DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il ...	Te traite de folle quand tu lui fais des reproches
	« pète les plombs » lorsque quelque chose lui déplaît
	Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe
	Menace de se suicider à cause de toi
	Te touche les parties intimes sans ton consentement
	Menace de diffuser des photos intimes de toi
	T'oblige à regarder des films pornos
T'oblige à avoir des relation sexuelles	

La première association à s’installer sur le territoire, Via Voltaire.



**Lucie Brisset, chargée de mission – sociologue, animatrice
Et coordinatrice des réseaux de Via Voltaire**

Depuis 2024, des réseaux interprofessionnels de lutte contre les violences faites aux femmes, intrafamiliales et sexistes se sont progressivement constitués et structurés dans le département de l’Hérault. Pour l’accompagnement des personnes (victimes et auteurs) concernées, les acteurs/rices de terrain se trouvaient isolés dans leurs pratiques en raison d’une méconnaissance des champs de compétences et des limites d’intervention de chacun des corps de professionnels mobilisés. A mesure des séances, ils permettant la reconnaissance et la mise en lien des référents/es des structures (institutionnelles et associatives) partenariales impliquées.

Les principaux objectifs de ces instances résident dans la compréhension de la complexité des mécanismes liés à ces violences, la conception d’outils méthodologiques et de supports de communication dédiés, l’identification des besoins dans les territoires, l’implantation de dispositifs et de protocoles inter partenariaux adaptés... ; autant d’éléments que faire se peut pour mieux discerner les problématiques, Co-définir une responsabilité partagée et s’accorder dans le processus de prévention et de prise en charge.

Les associations partenaires



Pierrette Roucoulet « Cispd-r » /Cathy Jaumard « Aurora » /Lucie Brisset et Johann Bourrel « Via Voltaire

Via Voltaire

L'association via voltaire, créée en 1995, fait de la solidarité l'un des axes majeurs de son action pour lutter contre l'exclusion. L'accès aux droits, aux soins, à l'emploi et à la culture participe à l'intégration de chacun et renforce la cohésion sociale. Avec un soutien psychologique adapté, des actions personnalisées et collectives menées en relation avec les travailleurs sociaux, les partenaires de l'insertion et de la santé, via voltaire soutient et accompagne des personnes très isolées et en grande difficulté sociale et, en amont des dispositifs traditionnels, prépare leur insertion sociale et professionnelle.

Le CIDFF

C'est une association dont la mission est d'accueillir, informer et accompagner les femmes. Le CIDFF de l'Hérault exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de :

- Favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes
- Lutter contre les violences faites aux femmes

France Victimes

France Victimes 34 est une association d'aide aux victimes d'infractions pénales, d'actes terroristes, d'accidents collectifs et d'événements climatiques majeurs.

L'association déploie depuis 41 ans des missions d'accueil, d'écoute, d'aide psychologique, d'information sur les droits, d'accompagnement aux audiences du tribunal, d'orientation et de diffusion du développement de la reconnaissance de l'aide aux victimes auprès de toute victimes d'infraction pénale. Ses missions consistent à soutenir les victimes confrontées à des processus judiciaires ou administratifs difficiles à gérer après un traumatisme. Par ailleurs, l'association est porteuse des dispositifs EVVI (évaluation des victimes), Téléphone Grave Danger (TGD) ou encore Bracelet Anti Rapprochement (BAR). En 2023 il y a eu 143 nouvelles victimes accueillies à Sète, parmi elles 108 femmes et 35 hommes. 92% sont issues des quartiers prioritaires.

Aurora

Aurora est une association de lutte contre les violences intrafamiliales, quel que soit leur forme et contre les violences sexuelles faites aux femmes. Ses activités débuteront début 2025 :

- accueil de jour, du lundi au vendredi, de victimes de violences intrafamiliales ou sexuelles, avec leurs enfants.
- écoute, orientation en fonction des besoins exprimés et accompagnement dans les démarches administratives ou juridiques
- hébergement d'urgence
- actions de plaidoyer contre les violences, notamment faites aux femmes
- actions de sensibilisation et de formation pour divers publics

Le défenseur des droits

C'est une institution indépendante chargé de défendre les droits et les libertés individuelles dans le cadre de 5 domaines de compétences déterminés par la loi : défense des droits des usagers des services publics, défense et promotion des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité, respect de la déontologie des professionnels de sécurité et orientation et protection des lanceurs d'alerte

L'assistante sociale en zone de gendarmerie de Sète agglropole méditerranée

Céline LEFEBVRE : 06 12 39 62 72

L'assistante sociale en zone de Police sur Sète agglropole méditerranée

Claudia BELDAME : 06 83 78 34 29

Le CPTS

C'est une association loi 1901, fondée en décembre 2020 par des professionnels de santé libéraux de l'agglomération du Bassin de Thau. Elle est soutenue par des professionnels de santé et des acteurs sanitaires et médico-sociaux, autour d'un projet de santé commun, afin d'apporter une réponse coordonnées aux problématiques de santé du territoire. Elles se coordonnent pour mieux soigner les habitants du bassin de Thau.

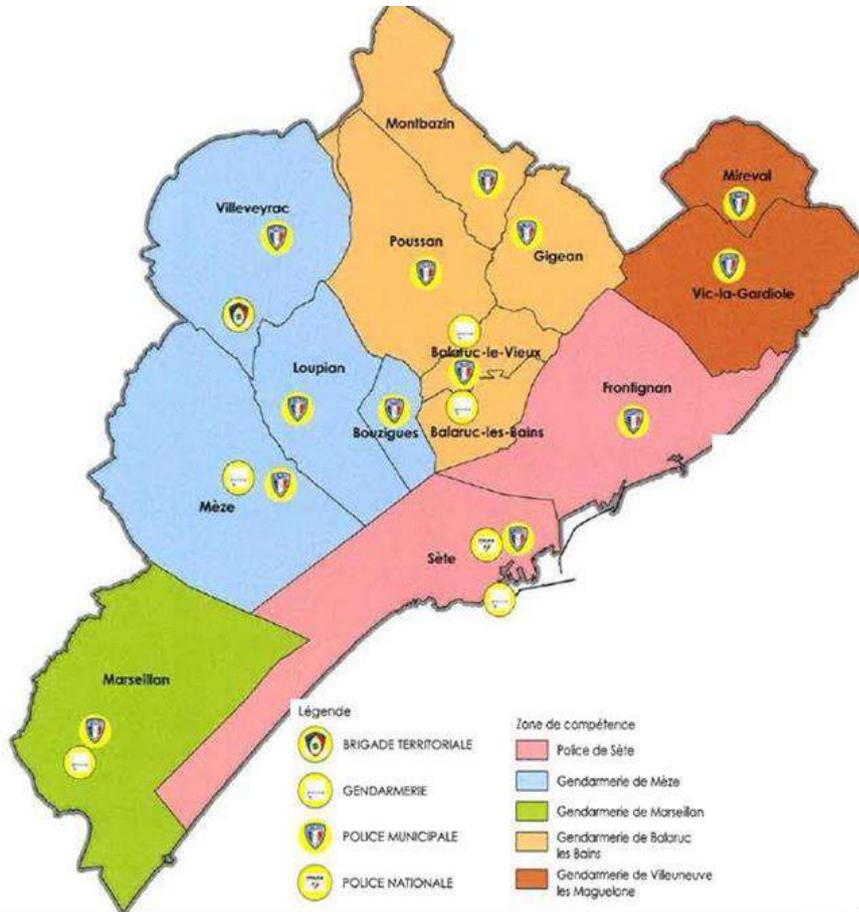
Contact : 09 72 36 44 17

CONTACTS DES INTERVENANTES SOCIALES EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE NATIONALE

Contacts des intervenantes sociales en commissariat et Gendarmerie Nationale

Communes	EPCI	Protocole	Réseau	Contacts/MDS (CD34)	ISCG	Gendarmerie/ Police	Compagnie/ Commissariat
Balaruc Le Vieux	Sète agglomération	non	Via Voltaire BT	STS Frontignan 0467677699 / Ou Heures non ouvrables : 115	Céline Lefebvre 06 12 39 62 70	GN Balaruc les bains	Compagnie de Pézenas
Balaruc Les Bains	Sète agglomération	non	Via Voltaire BT	STS Frontignan 0467677699 / Ou Heures non ouvrables : 115	Céline Lefebvre 06 12 39 62 70	GN Balaruc les bains	Compagnie de Pézenas
Bouzigues	Sète agglomération	oui bassin de thau	Via Voltaire BT	STS Meze Gigean 0467673550 / Ou Heures non ouvrables : 115	Céline Lefebvre 06 12 39 62 70	GN Mèze	Compagnie de Pézenas
Frontignan	Sète agglomération	non	Via Voltaire BT	STS Frontignan 0467677699 / Ou Heures non ouvrables : 115	Claudia Beldame 06 83 78 34 29	PN Frontignan	Compagnie de Pézenas
Gigean	Sète agglomération	non	Via Voltaire BT	STS Meze Gigean 0467673550 / Ou Heures non ouvrables : 115	Céline Lefebvre 06 12 39 62 70	GN Balaruc les bains	Compagnie de Pézenas
Loupian	Sète agglomération	oui bassin de thau	Via Voltaire BT	STS Meze Gigean 0467673550 / Ou Heures non ouvrables : 115	Céline Lefebvre 06 12 39 62 71	GN Mèze	Compagnie de Pézenas
Mèze	Sète agglomération	oui bassin de thau	Via Voltaire BT	STS Meze Gigean 0467673550 / Ou Heures non ouvrables : 115	Céline Lefebvre 06 12 39 62 72	GN Mèze	Compagnie de Pézenas
Mireval	Sète agglomération	non	Via Voltaire BT	STS Frontignan 0467677699 / Ou Heures non ouvrables : 115	Séverine Dupin 06 21 32 01 81	GN V/Maguelone	Compagnie de C/le Lez
Montbazin	Sète agglomération	oui bassin de thau	Via Voltaire BT	STS Meze Gigean 0467673550 / Ou Heures non ouvrables : 115	Céline Lefebvre 06 12 39 62 72	GN Balaruc les bains	Compagnie de Pézenas
Poussan	Sète agglomération	oui bassin de thau	Via Voltaire BT	STS Meze Gigean 0467673550 / Ou Heures non ouvrables : 115	Céline Lefebvre 06 12 39 62 72	GN Balaruc les bains	Compagnie de Pézenas
Sète	Sète agglomération	non	Via Voltaire BT	STS Sète Centre-Ville / IDT / Oui Heures non ouvrable : 115 ou SUS	Claudia Beldame 06 83 78 34 29	PN de Sète	Commissariat de Sète
Vic la Gardiole	Sète agglomération	non	Via Voltaire BT	STS Frontignan 0467677699 / Ou Heures non ouvrables : 115	Séverine Dupin 06 21 32 01 81	GN V/Maguelone	Compagnie de C/le Lez
Villeneuve les Maguelone	Montpellier Métropole	non	?	STS Frontignan 0467677699 / Ou Heures non ouvrables : 115	Séverine Dupin 06 21 32 01 81	GN V/Maguelone	Compagnie de C/le Lez
Villeveyrac	Sète agglomération	oui bassin de thau	Via Voltaire BT	STS Meze Gigean 0467673550 / Ou Heures non ouvrables : 115	Céline Lefebvre 06 12 39 62 72	GN Mèze	Compagnie de Pézenas

CONTACTS GENDARMERIE POLICE NATIONALE ET POLICES MUNICIPALES



FRONTIGNAN

Police Nationale : 04 86 94 96 90
 Police municipale : 04 67 18 51 40

SETE :	
Gendarmerie maritime	04 67 46 11 24
Police Nationale	04 67 46 80 22
Police municipale	04 99 04 77 17
MARSEILLAN :	
Gendarmerie	04 67 21 10 29
Police municipale	04 67 77 22 90
MEZE :	
Gendarmerie	04 67 43 80 11
Police municipale	04 67 43 51 11
LOUPIAN :	
Police municipale	04 67 43 82 07
VILLEVEYRAC :	
Police municipale	04 67 78 06 34
POUSSAN :	
Police municipale	04 67 53 23 80
MONTBAZIN :	
Police municipale	06 07 59 99 83
GIGEAN :	
Police municipale	04 67 46 64 67
MIREVAL :	
Police municipale	04 67 18 62 95
VIC LA GARDIOLE :	
Police municipale	04 67 46 64 14
BALARUC LES BAINS :	
Gendarmerie	04 67 78 72 66
Police municipale	04 67 46 81 02
BALARUC LE VIEUX :	
Police municipale	04 67 18 47 37
BOUZIGUES :	
Police municipale	06 86 67 95 27



2 communes en zone
 Police Nationale
 Sète – Frontignan



12 communes en zone
 Gendarmerie Nationale



14 communes disposent
 d'une police Municipale.

VIA VOLTAIRE

Les groupes de travail du Réseau interprofessionnel de Sète/Bassin de Thau sur le thème des violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles Structuration et programmation en 2024

La structuration et programmation annuelle du réseau est organisée cette année selon **2 formats** de séances (Cf, tableau n°1, *infra*) :

- **6** séances en format **restreint** réparties sur **3 groupes de travail** travaillant sur **2 thématiques croisées** détaillées ci-dessus (Cf, tableau n°2, *infra*) ;
- **3** séances en format **plénière** (dont celle de janvier) visant à restituer, inviter des intervenants extérieurs, établir un bilan et (re)définir les travaux poursuivis ;
- **1** évènement de type rencontre **inter-réseaux** (dont la programmation est à définir).

Tableau n°1 : Agenda et répartition des séances 2024									
25 janv	29 févr	21 mars	25 avril	23 mai	27 juin	19 sept	17 oct	21 nov	19 déc
Plénière	G2	GT	GT	Plénière	GT	GT	G1	Evènement	Plénière

Les séances ont lieu de **9h30 à 11h30** de préférence en présentiel à **L'Espace Victor Meyer-La Pierrerie situé rue du Moulins à Vent à Sète** ou en visioconférence selon les mesures liées à la crise sanitaire. Les professionnel-le-s participant à cette instance sont régulièrement (ré)informé-e-s par courriels, des dates et lieux de rencontres et/ou d'éventuels réajustements.

Tableau n°2 : Détail des axes et thématiques de travail en format restreint		
Groupes de Travail	Thématique A	Thématique B
G1 « Protection et prise en charge d'urgence »	Coordination des procédures d'accueil, d'évaluation et d'orientation des situations	Formation des professionnel-le-s de 1 ^{ère} ligne (santé, police/gendarmerie travailleurs sociaux, magistrat/avocats)
G2 « Mise en parcours de sortie des victimes et des auteur-e-s »	Conseils juridiques, accès au droit, et (re)logement	Dispositifs de soin, d'écoute et d'accompagnement à la (ré)insertion
G3 « Sensibilisation-prévention aux violences sexistes et sexuelles ¹ »	La prise en charge des enfants, adolescent-e-s et jeunes majeur-e-s victimes, témoins et/ou exposé-e-s	Accompagnement à la parentalité en contexte de violences conjugales

Chacun des membres a la possibilité de s'inscrire dans **2 groupes de travail** et par définition, de travailler sur **4 thématiques** sur **6** ; ceci correspondant à une participation maximale de **8 réunions** sur les 10 dates programmées.

D'après le taux de participation moyen dans le cadre de cette instance, la composition des groupes de travail thématique a été fixée à **10 à 15 professionnel-le-s (maximum)**.

Pour chacun des groupes de travail seront identifiés **2 professionnel-le-s référent-e-s** chargé-e-s de restituer en plénière les réflexions, interrogations, propositions et/ou préconisations formulées au cours des séances thématiques.

VIA VOLTAIRE ET LE COMITE DES ELUS REFERENTS EGALITE

Depuis le début de l'année 2024, via voltaire participe activement aux réunions du comité des élu-e-s référent-e-s égalité des comme de Sète agglomération, et aux groupes de travail du CISPDR et notamment pour le déploiement de travaux à l'échelle du territoire Bassin de Thau :

- ☐ Dispositif expérimental de formation des professionnel-le-s de santé en partenariat avec la CPTS Bassin de Thau (inscrit dans le cadre des travaux du groupe de travail n°1) ;
- ☐ Diagnostic en matière de mise à l'abri, d'hébergement et de relogement pérenne ;
- ☐ Projet de protocole d'urgence mutualisé (inscrit dans le cadre des travaux du groupe de travail n°2) ;
- ☐ Actions de sensibilisation et de prévention aux violences sexistes et sexuelles et en faveur de l'égalité de sexe et de genre dans les établissements scolaires (inscrit dans le cadre du groupe travail n°3).

LE PROTECTOMÈTRE
Au quotidien, ton ou ta partenaire :

Protège toi ! Tu es en danger!

Vigilance ! Dis stop et demande de l'aide

Profite, ta relation est saine

Victimes ou témoins de violences conjugales ?

Les violences peuvent être physiques, psychiques et sexuelles

VOUS VOUS SENTEZ EN DANGER ?

- Appelez le 17 ou contactez par sms le 114
- 3919 pour être écouté(e) et informé(e)
- 115 pour un hébergement d'urgence
- Tu as - de 18 ans ? Appelles le 119 (enfance en danger)

VOUS SOUHAITEZ FAIRE UN SIGNALLEMENT ?

4 manières de le faire :

- Par SMS au 114
- Plateforme en ligne arretonslesviolences.gov.fr
- Pour les femmes, application mobile : app-elles.fr
- Site <http://www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gov.fr/>

POUR ALLER PLUS LOIN...

- Prenez RDV chez votre Médecin traitant, Sage-femme et/ou Infirmière en cas de blessures ; s'ils sont indisponibles appelez le 15 avant de vous rendre aux urgences.
- Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) : 04.67.46.56.31
- Centre de santé sexuelle (CD34) : 04.67.67.39.30
- Les Intervenant·es Sociales en Commissariat (06.85.78.34.29) et en Gendarmerie (06.21.52.01.81) mises à disposition (CD34)
- Accompagnement juridique (France Victimes 34) : 04.67.60.61.78
- Accueil de jour des femmes victimes (CIDFF34) : 04.67.72.00.24
- Permanences d'écoutes spécifiques auprès des enfants victimes, témoins et/ou exposés aux violences conjugales et intrafamiliales et des auteur·e-s (via voltaire) : 04.67.60.64.80

LA CPTS DU BASSIN DE THAU ?
La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Bassin de Thau est une association de professionnels et de structures de santé, en collaboration avec les élus locaux et représentants des usagers, qui structure et coordonne des actions de santé.
Pour en savoir plus, visitez notre site web ! www.cptsbassindehou.org

Professionnels de santé, vous souhaitez participer à la lutte contre les violences ou connaître les autres actions de santé de votre territoire? Contactez nous !
thaucpts@gmail.com

via voltaire | CPTS du Bassin de Thau

INFOS ET NUMEROS ESSENTIELS

#NeRienLaisserPasser
Réagir peut tout changer

portail de
signalement des
violences sexuelles et
sexistes

3 9 19
ARRÊTONS
LES VIOLENCES

- Le tchat permet un **échange individualisé** avec un policier ou un gendarme spécialement formé.
- Il n'est pas obligatoire de déclarer son identité.
- C'est un service gratuit, **accessible 24h/24, 7j/7**, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Orienter les victimes vers le dépôt de plainte et faciliter une prise en charge sociale et/ou psychologique



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place_Beauvau | @ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Retrouvez sur cette page tous les contacts et sites utiles dans les domaines de l'Égalité femmes-hommes, de la diversité et de l'égalité des chances : Lutte contre les violences les discriminations, accès aux droits et accompagnement.

et

Le 17 : numéro d'appel pour joindre la police et la gendarmerie.

Le 112 : numéro d'appel unique européen pour accéder aux services d'urgence, valable dans l'Union européenne.

Le 15 : numéro spécifique aux urgences médicales, qui permet de joindre 24h/24 le service d'aide médicale urgente (SAMU).

Le 18 : numéro d'appel pour joindre les pompiers.

Le 114 : numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence, afin de solliciter l'intervention des services de secours (en remplacement des 15, 17, 18).

Numéros d'écoute d'information et d'orientation :

39 19 : Numéro d'écoute gratuit destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés anonyme et gratuit, 7 jours sur 7, de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedi, dimanche et jours fériés.

39 28 : Numéro unique de signalement des discriminations.

Victimes - 08 842 846 37 : Plateforme téléphonique qui s'adresse à toutes les victimes d'infractions, quelle que soit la forme de l'agression ou le préjudice subi.

Sexualité / Contraception / IVG - 0 800 08 11 11 : Numéro gratuit pour répondre à toutes les questions sur les sexualités, la contraception et l'IVG.

Sexualité / Contraception / IVG - 0 800 08 11 11 : Numéro gratuit pour répondre à toutes les questions sur les sexualités, la contraception et l'IVG
0800 05 95 95 - SOS viols

: Numéro gratuit destiné aux femmes victimes de viol ou d'agressions sexuelles, à leur entourage et aux professionnels concernés.

08 019 019 11 : Numéro national de prévention destiné aux auteurs de violences.

Si vous êtes victime ou témoin de violences

En cas d'urgence, appelez la police ou la gendarmerie, en composant le **17** (ou le **112** d'un portable, appel gratuit).

3117 accessible 24h/24h est peu connu des usagers, il est utile pour signaler les problèmes survenus sur l'ensemble du réseau ferré de France, et pour signaler les violences sexistes et sexuelles commises dans les trains.

Signalez sur le portail de signalement des violences sexuelles et sexistes

<https://www.service-public.fr/cmi>

Site utile : App-Elles : <https://app-elles.fr/>

Un projet d'origine citoyenne, Co-construit avec des personnes victimes et des experts et soutenu par des acteurs privés et institutionnels

Mémo de Vie est le fruit d'une consultation citoyenne, initiée par Make.org entre le 25 novembre 2017 et février 2018. Différentes idées ont ainsi été émises par des citoyens pour lutter contre les violences faites aux femmes. Parmi elles, un outil digital qui permettrait aux personnes victimes de garder une trace des événements, accéder à des ressources fiables et stocker de manière sécurisée des éléments qui pourraient faciliter un éventuel dépôt de plainte et une enquête. Convaincue qu'une telle solution était pertinente et pouvait également s'adresser à toute personne victime de violences répétées, France Victimes s'est alliée à Make.org pour développer cette plateforme.

Liens : <https://www.france-victimes.fr/index.php/nos-engagements/memo-de-vie>

Enfin, un soutien est proposé par de nombreuses associations d'aide aux victimes.

Chaque palais de justice dispose aujourd'hui d'un bureau d'aide aux victimes, géré par une de ces associations.

Les contacts étroits et réguliers avec les partenaires institutionnels (police, gendarmerie, préfecture, parquet, etc.). La solution est la pluridisciplinarité, il faut un accompagnement global sur tous les plans médicaux, psychologiques, sociaux, judiciaires.

Le phénomène d'emprise des victimes de violences conjugales peut être tellement important que, sans approche globale, beaucoup de situations ne pourraient pas être résolues.

RESEAUX PARTICULIEREMENT OPERATIONNELS

VIA VOLTAIRE - CISPD-R

Liste des acteur-ice-s du réseau interprofessionnel de prévention et prise en charge des violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles du Bassin de Thau

Les responsables, travailleurs sociaux et soignants référents des Services territoriaux des solidarités (STS), de la Protection maternelle infantile (PMI) de la MDS Etang de Thau et du Service départemental de l'autonomie (SDA) ainsi que la conseillère conjugale et familiale et la médecin gynécologue du Centre de santé sexuelle du CD34.

L'IDE coordinatrice, la chargée de mission, un médecin généraliste et un médecin radiologue de la CPTS du Bassin de Thau, la Conseillère conjugale et familiale référente de la DAC 34, les coordinatrices des contrats locaux de santé.

Les CCAS et travailleurs sociaux des communes de Sète-Agglomération (Sète, Frontignan, Mèze, Bouzigues, Florensac, Loupian, Mireval, Montbazin, Pignan, Poussan, Vic La Gardiole, Villeveyrac).

L'APS34, le CIDFF34 (via l'accueil de jour des victimes), le CIMADE, le CODES34, France Victimes 34, Mouvement du Nid, le PEPA, le SUS, les associations AMT Arc en Ciel, Amesty International, Concerthau (via la Maison citoyenne des femmes), être Ô monde, Femmes en Languedoc Roussillon (FLR), Les Lieux du Lien, Planète Parents.

La psychologue et les conseiller-e-s en insertion professionnelle de la Mission locale insertion jeunes (MLIJ) du Bassin de Thau, Une professionnelle de la Résidence Habitat Jeunes Sète et Bassin de Thau, les travailleurs sociaux de la CAF, le réseau des assistantes sociales et psychologues scolaires et enseignant-e-s référent-e-s égalité du territoire Bassin de Thau de l'Education Nationale.

Les responsables, référentes famille des centres sociaux municipaux des communes, la coordinatrice du réseau Thau petite enfance, les coordinatrices parentalité du territoire.

Les professionnel-le-s du service social des urgences, une infirmière, la responsable et la coordinatrice de l'UAPB et du secteur de pédopsychiatrie du Centre Hospitalier du Bassin de Thau (CHBT),

La sage-femme référente vulnérabilité et la psychologue de la clinique Saint Thérèse, le médecin légiste en charge des formations de l'UMJ du CHU de Montpellier, les sages-femmes coordinateur-ice-s médicaux et référente vulnérabilité du Réseau périnatalité Occitanie (RPO).

Les psychologues de via voltaire chargés des Parcours santé mieux être (PSME) du dispositif RSA et permanences spécifiques à l'adresse des enfants et adolescent-e-s victimes, témoins et/ou exposés et des auteurs de violences conjugales et/ou intrafamiliales,

La commandant de la compagnie de gendarmerie de Pézenas et les gendarmes référents VIF des Brigades de Mèze et Balaruc-Les-Bains, la cheffe de la Brigade de sûreté urbaine et le directeur du Centre Loisirs Jeunes du commissariat de Sète-Frontignan ainsi que les deux assistantes de service social détachée du CD34 et respectivement mises à disposition (ISCG).

La Maison de protection des Familles, le Lieutenant-Colonel Officier adjoint prévention publics et partenariats de la division de l'appui opérationnel de la Gendarmerie de l'Hérault et le Délégué du défenseur des droits référent déontologique régional des forces de l'ordre.

Les associations Amnesty international, l'Avocat et la Violence Conjugale (AAVC), la Ligue de l'Enseignement 34.

Les élus des référents du comité égalité de Sète agglomération méditerranéenne, le maire de Montbazin et Vice-Président.

La Communauté d'Agglomération Sète-Agglomération-Méditerranéenne et la chargée de projet égalité et coordinatrice du CISPDR, les coordinateur-rices Programme de réussite éducative (PRE) des villes de Sète et de Frontignan, La coordinatrice du CLSPD de Frontignan.

Les polices municipales de Frontignan, Mèze, Poussan et Villeveyrac ;
Les établissements scolaires du territoire.

La directrice du logement à Sète-Agglomération Méditerranéenne, le directeur général de Sète Thau Habitat, la chargée de clientèle, le directeur de l'agence Thau Littoral à Hérault Logement ;

Les Conseiller-e-s pénitencier-e-s d'insertion et de probation du SPIP34, le président, le directeur et les travailleurs sociaux de Solidarité Urgence Sétoise,

Une éducatrice du secteur « Société-Solidarité » d'Hérault Sport,

L'assistante sociale et la psychologue de l'UEMO de la PJJ

Le substitut de procureur des parquets majeurs et la vice-procureur du parquet des mineurs et les chargées de mission du pôle VIF du Tribunal judiciaire de Montpellier

La Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

---/---

Quelques actions les plus marquantes en 2024

1-Opération espoir en tête



OPERATION ESPOIR en tête

Sète Rotary Club Doyen

Sète Bassin de Thau

LOUISE VIOLET

film d'Eric Besnard
Avec Alexandra Lamy, Grégory Gadebois, Jérôme Kircher (de la comédie française)

Envoyée en 1889 dans un village de la campagne française, l'institutrice Louise Violet, incarnée par Alexandra Lamy, doit imposer l'école de la République (gratuite, obligatoire et laïque). Une mission qui ne la rend populaire ni auprès des enfants ni auprès des parents...

Ce film réunit "la nécessité de replacer l'école et les enseignants en première ligne et de communiquer avec les enfants et les parents sur l'importance de l'éducation".

En somme, que vous soyez amatrices et amateurs de cinéma français, intéressés par la recherche sur les maladies du cerveau ou simplement par l'éducation et l'histoire, ne le ratez pas !

(sortie officielle : 6 novembre 2024)

**EN AVANT-PREMIÈRE
AU CINÉMA COMOEDIA À SÈTE**

PROJECTION UNIQUE LE 15 MARS À 19H00
AU PROFIT DE LA RECHERCHE SUR LES MALADIES DU CERVEAU
(Exposé du Dr. Lory, Chercheur spécialisé en imagerie.)

TARIF 15 EUROS avec une collation à l'issue de la projection

Places limitées / Billetterie en vente à la pharmacie Bodard (24 grand rue M. Roustan)
Renseignements 06 33 30 59 38 - 06 10 65 09 04



1889. Envoyée dans un village de la campagne française, l'institutrice Louise Violet doit y imposer l'école de la République (gratuite, obligatoire et laïque). Une mission qui ne la rend populaire ni auprès des enfants... ni auprès des parents. Ce film réunit « la nécessité de replacer l'école et les enseignants en première ligne et de communiquer avec les enfants et les parents sur l'importance de l'éducation ».

Le vendredi 15 mars 2024, à 19h30, au Comoedia, de la ville de Sète, a été projeté le film Louise Violet, avec Alexandra Lamy dans le rôle principale. Il s'agissait là plus qu'une avant-première, car la sortie officielle de ce film est prévue le 6 novembre 2024 !

Sète agglomération méditerranéenne s'associe à cette opération puisque ce film réunit la nécessité de replacer l'école et les enseignants en première ligne et de communiquer avec les enfants et les parents sur l'importance de l'éducation.

Cette projection unique a été organisée dans chaque ville par les 1000 clubs Rotary de France au profit de la recherche sur les maladies du cerveau (achat de matériel pour les hôpitaux). Elle a permis de sensibiliser des élèves du territoire à la prévention du harcèlement et de la violence.

2- Une femme dans la République....A la rencontre des Femmes



LATIFA IBN ZIATEN, au plus près des jeunes et des familles.

Sète agglomération méditerranéenne et la ville de Sète, a eu l'honneur de recevoir madame Latifa IBN ZIATEN, Présidente de l'association IMAD, pour la Jeunesse et la Paix pour une conférence auprès de 300 élèves de la ville de Sète, le jeudi 14 novembre 2024 au conservatoire de Sète agglomération méditerranéenne.

Une conférence grand public a également été organisée, ce même jour, salle Victor Meyer de 18h à 20h.

Aussi, Madame IBN ZIATEN, a fait un passage du côté de l'île de Thau, le vendredi 15 novembre 2024, de 11h à 13h, à la rencontre des femmes vivant dans ce quartier, autour d'un « cercle de femmes », elle a pu échanger sur le quotidien difficile de ces femmes et avant tout mère, grand-mère, et ainsi leur rappeler combien il est essentiel d'accompagner leurs enfants dans leur scolarité et dans leur éducation afin de leur donner toutes les chances de réussir.

La mission de Latifa IBN ZIATEN passe prioritairement par l'écoute et le dialogue.

Après avoir ciblé les jeunes en difficulté, il est nécessaire d'aussi cibler les parents ayant des difficultés. Cela permet à Madame IBN ZIATEN de donner des outils à ces derniers pour qu'ils puissent résoudre les problèmes qu'ils rencontrent avec leurs enfants. Après avoir ciblé les jeunes en difficulté, il est nécessaire d'aussi cibler parents ayant des difficultés. Cela permet à Madame IBN ZIATEN de donner outils ces derniers pour qu'ils puissent résoudre problèmes rencontrent avec leurs enfants. ZIATEN de donner outils ces derniers pour qu'ils puissent résoudre problèmes rencontrent avec leurs enfants.



LA CITOYENNETE



La citoyenneté à l'honneur en novembre !

Traditionnellement, le mois de novembre est le mois de l'égalité, le mois de la lutte contre les violences faites aux femmes. L'occasion de mettre en avant les actions de citoyenneté menées par la Ville. La laïcité et l'égalité sont des combats qui ont en commun la liberté et le respect. Panorama d'un programme chargé de symboles..

Une semaine de l'égalité du 19 au 25 novembre ! C'est une initiative créée par le Comité Égalité de Sète Agglopolo Méditerranée. La Ville de Sète donne rendez-vous aux Sétouises et aux Sétouais tout au long de cette semaine pour parler égalité mais aussi prévention des violences conjugales et intrafamiliales à l'occasion de la journée nationale du 25 novembre. Accès à l'emploi, rémunération, équité, répartition des tâches ... le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes est toujours d'une actualité brûlante aujourd'hui. Les Sétouises et les Sétouais seront invités à participer en donnant leur point de vue ou en adressant le message de leur choix. Cette année, pour la 1^{re} fois, sera mise en avant la Journée Internationale de l'Homme. Créée il y a 25 ans en 1999, cette journée met en avant les difficultés rencontrées par les hommes (plus de suicide, les pères divorcés négligés de la justice et des aides sociales ...). Finalement, il était donc normal, lorsqu'on milite pour l'égalité, de parler donc d'égalité dans les statuts plus que dans les genres.

Les sports de défense se conjuguent au féminin

Boxe, self défense, judo, krav maga, karaté... les femmes s'illustrent de plus en plus dans les sports émergents. Venez découvrir leurs

performances et les nouvelles techniques de sport défense utiles pour prévenir les agressions tout en étant de vraies disciplines sportives, avec la participation des clubs Xplosif, jujitsu grappling, krav-maga, karaté shotokan.

Un conseil de la laïcité

Le maire François Commeinhes considère que "la laïcité doit être préservée, transmise et explicitée". C'est pourquoi il installera en décembre prochain un organe de réflexion et de dialogue destiné à promouvoir les valeurs républicaines et à favoriser la cohésion sociale. Il sera officiellement lancé le 9 décembre, date anniversaire de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905. Cette instance de concertation locale a vocation à promouvoir la liberté de conscience, la neutralité des institutions républicaines à l'égard des différents cultes, dans le respect du principe de laïcité. Instance de dialogue, le Conseil de la Laïcité est destiné à se pencher sur les questions relevant des compétences municipales et qui concerne le bien vivre ensemble. C'est un organe consultatif qui peut être saisi par le maire sur des sujets précis, pour rendre des avis motivés, et qui travaille également aux questions relatives à la vie des communautés spirituelles dans la Cité et dans la République. Ce conseil est enfin un

lieu d'échanges permettant aux différentes communautés spirituelles de se connaître en s'assurant d'un respect mutuel dans le cadre des lois de la République.

Participation citoyenne : les référents de quartiers signent une convention avec la Ville

C'est l'aboutissement d'un dispositif travaillé depuis deux ans, opérationnel dès cet automne : une convention signée entre les futurs référents, les services de sécurité et le maire de Sète. Le principe de "référents de quartiers" fonctionne sur le même principe que les "voisins vigilants". Un référent par quartier (cinq dans la ville) fera le lien entre les habitants, la police municipale et nationale. Une participation citoyenne et républicaine, qui rapproche les forces de sécurité et la population sétouise pour toujours plus de proximité, d'écoute, de dialogue.

LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

- Mardi 19 novembre : journée internationale des hommes.
- Mercredi 20 novembre : animation musicale autour des halles et stand de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Samedi 23 novembre : les sports de défense se conjuguent au féminin, de 15h à 17h au gymnase Maurice-Clavel avec la participation des clubs Xplosif, Jujitsu grappling, Association sétouise de krav maga et Karaté shotokan.
- Lundi 25 novembre : journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

PORTRAIT DE CES FEMMES ET DE CES HOMMES QUI VONT A L'ENCONTRE DES STEREOTYPES ET DES CLICHES



Sète/Frontignan

Cécile LEMAIRE

Cheffe d'établissement

Collège et Lycée polyvalent privés

Saint Joseph à Sète



Une nouvelle direction pour un nouvel élan : Bâtir l'avenir ensemble

Etre nommée directrice de cet établissement, pilier de l'éducation depuis près de deux siècles, est une immense responsabilité et un honneur. C'est avec beaucoup d'humilité et une grande détermination que je prends les rênes de cette institution, riche d'une tradition éducative qui a traversé les époques. Etre la première femme à occuper cette fonction, dans une histoire qui débute en 1826, marque une étape symbolique que je souhaite inscrire dans une dynamique tournée vers l'avenir.

Le monde évolue rapidement, et notre établissement doit non seulement suivre ce mouvement, mais aussi préparer nos élèves à en être les acteurs. Cela passe par une pédagogie innovante, l'intégration des outils numériques, et surtout une ouverture sur le monde. Je suis convaincue que l'avenir et l'éducation est international, et je souhaite multiplier les échanges, les partenariats, et les opportunités qui permettront à nos élèves de s'épanouir au-delà des frontières.

S'ouvrir à l'international, c'est offrir aux élèves les clés pour comprendre le monde dans toute sa diversité. Nous avons le devoir de les armer pour qu'ils puissent s'épanouir dans un environnement globalisé. Cela signifie favoriser l'apprentissage des langues, développer des partenariats éducatifs à l'étranger, et encourager les projets interculturels.

Si l'innovation et l'international sont au cœur de ma vision, je reste profondément attachée à ce qui fait la force de notre établissement : son âme.

Je souhaite que chaque élève trouve ici un cadre bienveillant et exigeant, où il pourra développer ses talents et devenir un citoyen du monde éclairé.

Avec mes équipes, nous avons la chance unique d'écrire un nouveau chapitre dans l'histoire de cet établissement.

En unissant nos forces, nous ferons de ce lieu un espace où tradition et innovation se rencontrent pour préparer les citoyens de demain.

Sète



Blandine AUTHIE

1^{ère} adjointe de Monsieur François COMMEINHES,
maire de la ville de Sète



La première adjointe au maire de la ville de Sète joue un rôle essentiel dans la gestion de la municipalité. En tant que bras droit du maire, elle est responsable de plusieurs domaines cruciaux, comme la gestion des affaires sociales, l'éducation, la culture ou encore les politiques de solidarité. Elle participe à la prise de décision, assure un lien direct entre la municipalité et les citoyens, et porte souvent des projets d'envergure, en particulier ceux touchant à l'égalité des sexes, à l'inclusion.

Sa fonction lui permet de mettre en lumière les enjeux spécifiques auxquels les femmes font face dans la société, et elle s'efforce d'intégrer des perspectives féministes dans les politiques locales. Elle œuvre également pour la promotion de la place des femmes dans les sphères politiques et publiques, en offrant une représentation et un leadership exemplaires. À travers son engagement, elle inspire et prouve qu'une femme peut et doit occuper des rôles clés dans la gouvernance.

Il est également important de souligner que c'est la première fois dans l'histoire de la ville de Sète qu'une femme occupe ce poste de première adjointe. Un moment historique qui témoigne de l'évolution des mentalités et de la reconnaissance du rôle crucial des femmes dans la politique.

Elle symbolise ainsi l'autonomisation des femmes dans des positions de pouvoir et contribue à changer les mentalités tout en faisant avancer la ville de Sète dans des domaines essentiels pour le bien-être et le développement.

Loupian



Danièle VARO BERTUCELLI

Chef d'établissement adjoint au collège Olympe de Gouges à Loupian , Madame Varo Bertucelli est fermement engagée dans la réussite de tous les élèves dans le cadre de ses fonctions.

Cadre Education Nationale - Chevalier de l'Ordre des palmes académiques .

Telle une ritournelle, elle se définit comme fille et petite-fille de pêcheur. Ce Professeur de lettres est aujourd'hui Chef d'établissement -Adjoint au collège Olympe de Gouges à Loupian -Particulièrement attentive au bien être des collégiens et leur réussite , elle est force de proposition au sein de l'éducation nationale et du territoire dans lequel elle officie. elle est , d'ailleurs, cette année 2024, l'initiatrice du dispositif "Prendre un élève par la main" qui connaît un franc succès au sein de l'agglo.

Ce dispositif est mis en place en accord avec la famille, un stage de responsabilisation est proposé à l'élève au sein de la ville de résidence où il est accueilli par le maire et/ou son adjoint suivi d'un entretien et d'une prise en charge par le référent du dispositif pour l'organisation d'une journée . Ce dispositif permet à l'élue de sensibiliser l'élève , futur citoyen , de l'amener à réfléchir et à prendre conscience de ses devoirs , de ses responsabilités, et de nos valeurs communes .

La convention signée en décembre 2024 résulte d'une étroite collaboration avec les représentants de chaque ville de Balaruc Le Vieux, Bouzigues, Loupian et Villeveyrac.

Ainsi, Madame Varo Bertucelli souhaite élargir ce dispositif en travaillant avec l'es communes alentours où résident certains collégiens du collège Olympe de Gouges comme les communes de Gigean, Mèze, Poussan, Frontignan mais également avec l'Agglo en la personne de Madame Roucoulet.

Cette femme passionnée , diplômée d'art, de musique et d'écriture, est très investie dans la vie associative et culturelle; tour à tour, présidente de l'association ACIM.

D'OC, elle a créé et pris la direction artistique du Festival de la voix à Balaruc le vieux, Balaruc les bains (1994-1995), puis celle du festival des Rencontres Georges Brassens à

Sète (1995-2004), et enfin assura la présidence de l' association Boby Lapointe à Pézenas (2010-2013).

Elle est une femme engagée dans la lutte contre les inégalités, soucieuse de l'inclusion des personnes en situation de handicap, déterminée à lutter contre toutes formes de violences faites aux femmes et aux enfants et à toutes discriminations. L'insertion des jeunes reste l'une de ses préoccupations capitales.

Elle s'affirme citoyenne de terrain à l'écoute de toutes et tous !Toujours préoccupée par la situation des jeunes adultes 18/25 ans en situation de précarité, par la situation des personnes en situation de handicap et par le mieux vivre de nos aînés elle œuvre par la recherche de solutions innovantes au sein de groupes engagés.

Frontignan



Christelle RISO

Adjointe au chef de service, et brigadier-chef principal au sein de la police Municipale de Frontignan, une fonction clé dans l'organisation et le bon fonctionnement des services de sécurité au sein de la commune.

En 1990, après avoir quitté le système scolaire à 19 ans, elle se rend à la mairie de Frontignan. Elle se voit proposer un contrat emploi solidarité (CES) à mi-temps et, dès le 1er février de la même année, commencer à travailler comme standardiste. À la fin de chaque contrat, elle est régulièrement appelée pour occuper des emplois saisonniers.

En 1993, toujours sous contrat, elle intègre la police Municipale de Frontignan en tant que secrétaire-agent d'accueil. La même année, elle réussit le concours de gardienne de police municipale. Grâce à une promesse d'embauche, elle reste en contrat jusqu'à sa titularisation en tant que gardienne le 1er avril 1995.

En 2009, Monsieur Michel Arrouy, actuel maire de Frontignan et ancien Directeur Général des Services, la nomme officiellement adjointe au chef de service. Elle collabore alors étroitement avec Monsieur Sylvain Emmanuel, chef de service, qui lui témoigne toujours respect et confiance. Elle occupe toujours ce poste à ce jour, marquant une étape importante dans sa carrière.

Tout au long de son parcours, elle peut dire que les personnes qu'elle a croisées professionnellement lui ont accordé leur confiance. Malgré des divergences d'opinions, elles ont travaillé ensemble à la professionnalisation de la police Municipale de Frontignan.

Le 1er avril 2025, elle célébrera ses 30 ans de carrière.

Vic-la-Gardiole

Magali FERRIER, Maire de Vic-la-Gardiole

Et Vice-Présidente de Sète agglomération méditerranéenne



Magali Ferrier : Une Femme de conviction au Service de sa Commune et du Sport

Élue maire de Vic-la-Gardiole en 2020, Magali Ferrier incarne un engagement sans faille au service de sa commune et de ses concitoyens. Vice-présidente de Sète Agglomération Méditerranéenne, elle œuvre activement pour le développement du sport, le soutien aux clubs locaux et l'amélioration des infrastructures. Là encore avec un engagement sans faille, qui ressurgit sur une équipe du service des sports dynamique et engagée.

Un Leadership Féminin Inspirant et Audacieux

Professionnelle libérale et femme d'action, tout autant que de caractère, Magali Ferrier dirige un conseil municipal paritaire, composé de 12 femmes et 11 hommes. Ce choix reflète fort sa volonté de défendre l'égalité et de valoriser la place des femmes dans la gouvernance locale.

Un engagement au Service du Développement local et du bien-être des habitants

Passionnée par le développement local et convaincue du rôle essentiel du sport dans la cohésion sociale et la santé publique, elle œuvre pour un accès facilité aux infrastructures sportives sur l'ensemble du territoire, encourage la pratique pour tous et soutient activement les associations et clubs sportifs.

Une Femme Élite, déterminée et visionnaire

Dans un paysage politique encore trop marqué par une sous-représentation féminine, Magali Ferrier s'impose comme une figure inspirante, respectée de tous, prouvant que leadership et engagement peuvent rimer avec audace et humanité. Son parcours illustre une volonté inébranlable de faire avancer sa commune, tout en ouvrant la voie à une nouvelle génération de femmes élues.



Florence Sanchez est maire de Poussan.
Envoyée à Madame SANCHEZ pour complément

Après un mandat de conseillère municipale aux affaires scolaires, puis un comme adjointe à la culture et au patrimoine, elle remporte les élections municipales de 2020 et devient maire de la ville de Poussan à la tête de la liste "Poussan, un nouvel art de vivre".

Avec son équipe elle a un objectif de faire de Poussan une ville attractive, une ville plus verte, plus solidaire, plus citoyenne, une ville où il fait bon vivre, le tout en conservant les traditions qui lui sont chères. Amoureuse de sa ville et de son territoire elle veille aussi bien dans ses fonctions de Maire que de vice-présidente au sein de Sète agglomération à faire la promotion du territoire et de son patrimoine qu'il soit naturel, architectural ou immatériel.

Impliquée dans la gestion et la vie locale, cherchant ainsi à développer un avenir prospère pour la commune et à améliorer le bien-être des poussannais, depuis sa prise de fonction, avec son équipe, elle a mis en place différentes initiatives pour améliorer le cadre de vie des habitants, renforcer les services à la population et elle a lancé plusieurs projets d'investissement pour moderniser les infrastructures existantes, créer de nouveaux équipements structurants, sauvegarder son patrimoine et ainsi renforcer l'attractivité de la ville.

Pour Florence Sanchez, il faut s'inspirer du passé pour profiter du présent et construire l'avenir... un joli mélange de traditions et de modernité.

UN SERVICE QUI SE FEMINISE ! LA COLLECTE DES DECHETS

Vous les avez peut-être croisées dans votre quartier ou sur la route. Elles, ce sont Marion Bizé, Eolia Severac, Sylvie Tauste et Aurélie Winterstan, toutes employées au sein du service de collecte des déchets de Sète agglomération méditerranéenne.

Fortes de sa volonté de favoriser l'égalité hommes femmes dans la vie locale et professionnelle, l'agglomération a recruté quatre femmes ces trois dernières années, pour des postes de chauffeur et/ou ripeur, jusqu'alors uniquement occupés par des hommes. Encore largement minoritaires parmi les 97 agents en charge de la collecte des déchets en régie, ces femmes enthousiastes nous racontent comment elles ont intégré le métier et vivent aujourd'hui leurs missions.

La première femme à avoir rejoint le service est Sylvie Tauste, 52 ans. Cette dernière travaillait au Musée de l'Etang depuis plus de 30 ans, lorsque celui-ci a dû temporairement fermer ses portes pendant la crise sanitaire du Covid-19. « Durant le confinement, le service de collecte des déchets cherchait des volontaires, j'ai tout de suite proposé mon aide. Cette opportunité m'a permis de découvrir le métier de ripeuse, que j'ai tout de suite apprécié. J'ai ensuite sollicité l'agglomération pour demander à changer de service ».

Pour Aurélie Winterstan, 39 ans, et Marion Bizé, 27 ans, toutes deux titulaires du permis poids lourds, c'est avant tout la passion des camions et de la conduite qui les a amenées à ce métier. Aurélie Winterstan conduit depuis plus de deux ans les camions bennes de 19 tonnes de l'agglomération. « J'ai toujours voulu faire cela, car j'aime conduire, mais aussi riper. La conduite nécessite une concentration de chaque instant (rues étroites, véhicules mal stationnés...), il faut savoir s'adapter en permanence, tout en assurant la sécurité de nos collègues à l'arrière du camion ».

Marion Bizé, Marseillaise, est la seule femme sur la collecte de sa commune.

« Mon père est dans le métier, donc c'est un secteur que je connaissais bien. Quand j'ai su que des femmes avaient intégré le service, je n'ai pas hésité à me lancer.

J'apprécie beaucoup le fait de travailler en extérieur, mais aussi les horaires de travail. Aujourd'hui, j'assure principalement la collecte des déchets des mas ostréiculteurs, en toute autonomie avec une mini-benne. Je collecte également les cartons et ordures ménagères ».

Eolia Severac, ripeuse de 28 ans, est la dernière à avoir rejoint le service. Cette Villeveyracoise a saisi l'opportunité en postulant directement sur le site de l'agglomération. « Cela fait maintenant plus d'un an que j'ai commencé. J'apprécie particulièrement le fait de travailler en extérieur et en équipe. Ce qui me plaît aussi c'est la polyvalence du métier. On ne voit pas le temps passer » précise-t-elle.

À la question de leur intégration dans le service, elles sont unanimes : « Nous avons été parfaitement accueillies, tant par nos collègues que par l'encadrement. Des habitants sont encore parfois étonnés de voir des femmes à la collecte des déchets, mais ils sont toujours chaleureux.



Ils nous interpellent, nous encouragent, et sont même semble-t-il plus patients lorsqu'ils attendent en voiture et que nous sommes à l'arrière des camions » déclarent-elles.

« Nous sommes fières aujourd'hui de pouvoir contribuer à la propreté et à la préservation de notre territoire. Nous invitons les femmes à ne pas hésiter à aller à l'encontre des stéréotypes, et les incitons à suivre leurs envies, leurs aspirations, dans n'importe quel domaine que ce soit » concluent-elles.



EGALITE SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR L'ENTREPRISE KEOLIS



Keolis Bassin de Thau compte 80 hommes et 17 femmes, plus 3 hommes et 1 femme mis à disposition par le Groupe Keolis pour les cadres de direction.

Il n'y a pas d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, le personnel bénéficie d'une grille de rémunération identique entre les femmes et les hommes, de même pour les agents de maîtrise, les postes sont rémunérés en fonction de coefficients qui prennent en compte l'ancienneté. Aussi, les accords d'entreprise s'appliquent indifféremment aux femmes comme aux hommes (jours enfant malade par exemple).

Concernant les actions, nous relayons la communication nationale effectuée par le Groupe Keolis lors de la semaine de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes début octobre et nous participons également aux actions Octobre Rose et Movember.





Balaruc-les-Bains

#StOpE

« Paul-François Houvion, Directeur Général des Thermes de Balaruc-les-Bains, est un humaniste engagé. Il lutte contre toute forme de discrimination, Et contre le sexisme ordinaire

Il place les valeurs humaines et l'inclusion au cœur de tout ce qu'il entreprend, en veillant à ce que chacun, qu'il s'agisse des membres de son équipe ou des curistes, se sente accueilli et respecté. Il s'investit activement contre toute forme de discrimination, qu'elle soit liée au sexe, à l'âge, à l'origine, à la religion, à l'orientation sexuelle ou aux opinions politiques. Pour lui, chacun mérite de trouver sa place dans un environnement bienveillant.

Paul-François a le don de révéler les talents et de guider ses équipes. Il crée un environnement où chacun est encouragé à oser, innover et apprendre. Son approche humaine et motivante contribue largement au succès des Thermes de Balaruc-les-Bains, en mettant l'humain au cœur de la réussite collective.

Dans sa quête constante d'un environnement professionnel plus inclusif et respectueux, Paul François a engagé la SPLETH dans la lutte contre le sexisme ordinaire en intégrant le collectif d'organisation de l'initiative #StOpE au sexisme ordinaire au travail en 23 janvier 2023.

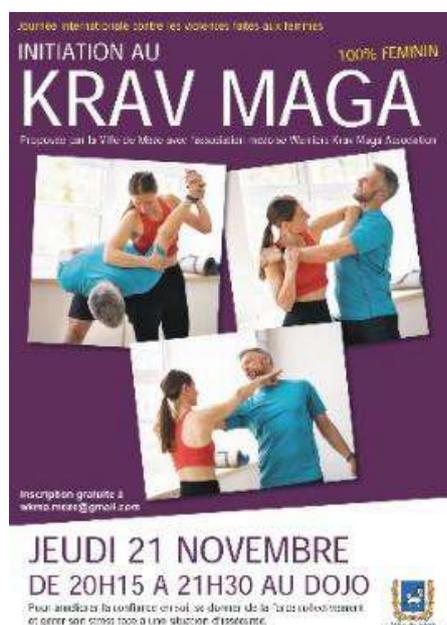
Son objectif ? Mutualiser les énergies afin de lutter contre le sexisme ordinaire au travail et d'essaimer les actions et bonnes pratiques sur ce sujet.

L'initiative #StOpE compte aujourd'hui près de 151 organisations signataires, du secteur privé et du secteur public. Conscient de la nécessité de favoriser toute action dédiée à la sensibilisation et la prévention du sexisme au travail, la SPLETH a renouvelé son engagement en 2024 et 2025 en renforçant ces actions en se mobilisant au quotidien.

Paul-François a fait de l'engagement de la SPLETH dans la démarche #StOpE, un engagement de chaque instant. Les actions menées, qu'elles soient sous forme de campagnes de sensibilisation, de formations dédiées ou de réunions de partage, témoignent de notre détermination à créer un environnement de travail sain et égalitaire. »

QUELQUES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE L'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES SUR LE TERRITOIRE

MEZE



Jeudi 21 novembre 2024 : Atelier de Self défense, de 20h à 22h.

Entrée gratuite et libre, centre le Taurus, 15 rue de la Méditerranée





Le projet « **Sport pour toutes et tous, brisons les barrières** » mené par le service Éducation Jeunesse de la Ville a remporté le trophées 2024 idealCO des héroïnes et héros territoriaux dans la catégorie « territoire et vie locale ». Présentée parmi 208 candidatures en France, cette action collaborative a conquis le grand jury final. IdealCO et ses partenaires mettent à l'honneur les femmes et les hommes de terrain « *qui s'engagent pour le bien public et qui construisent ensemble le monde de demain* ». Mardi 3 décembre, Bruce Montagne, co-pilote du projet et animateur de l'espace jeunes, a reçu ce prix lors d'une cérémonie organisée à Paris, au Conseil Économique Social et Environnemental.

Une exposition pour briser les barrières

En cette année olympique, les animateurs du service Education Jeunesse ont réalisé, avec les ados de l'espace jeunes et l'appui de Delphine Aknin, conseillère municipale déléguée à l'égalité homme/femme, une exposition pour dénoncer et combattre les préjugés et la discrimination dans le domaine du sport. Ils se sont rendus sur des structures sportives d'envergure pour réaliser une exposition photo faisant la promotion de l'égalité des genres dans le sport. Football, boxe, golf, patinage, natation, joutes, roller... 14 jeunes dénoncent les stéréotypes dans les disciplines sportives avec des messages lourds de sens.

Ce projet inédit a été exposé à l'occasion de la fête de la jeunesse, organisée par les services éducation-jeunesse et petite enfance à Mèze le 15 juin dernier. Des centaines de familles ont participé à cet événement. A terme, ces photos seront exposées dans les structures municipales visitées chaque année par des milliers de sportifs.

Un travail créatif, engagé et collaboratif

Cette exposition a été réalisée de façon transversale, avec la participation de Bruce Montagne, animateur du service éducation jeunesse et photographe professionnel qui a mis son talent au profit de ce projet.

Foued Derdi, responsable de l'espaces jeunes, qui a coordonné l'ensemble des acteurs du projet.

Les ados de l'espace jeunes qui ont participé à l'élaboration du projet et ont servi de modèles : Maïwen, Mallaury, Léo, Noëllie, Mohamed, Giro, Eline, Yanis, Alizée, Enzo, Simon, Yanis, Ziad, Capucine.

Le service communication pour l'infographie.

Bravo à tous !

MONTBAZIN



Dimanche 24 novembre 2024 : Atelier de Self défense de 10 à 12h, dispensé par Charles Lafont, ancien instructeur de l'armée.

Entrée gratuite et libre, Maison des associations, rue Carrierasse.



VILLEVEYRAC

EXPOSITION

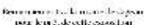
Hall d'accueil Mairie de Villeveyrac
4, route de Poussan

25 NOVEMBRE
Journée contre les violences
faites aux femmes et à la famille

**HISTOIRES
DE
FEMMES**

Du 20 au 27 novembre 2024
Aux horaires d'ouverture de la mairie

Entrée gratuite
TEL : 04 67 70 00 34



Du mardi 19 au lundi 25 novembre : Exposition « Paroles de femmes », au sein de la Mairie de Villeveyrac, en soutien à la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Venez explorer une diversité de portraits à travers diverses formes artistiques.

SETE



Mardi 19 novembre : journée internationale des hommes.

Mercredi 20 novembre : animation musicale autour des Halles et stand de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Samedi 23 novembre : les sports de défense se conjuguent au féminin, de 15h à 17h au gymnase Maurice-Clavel avec la participation des clubs Xplosif, Jiu-jitsu Grappling et Association sétoise de krav maga.

Dimanche 24 novembre, de 10h à 13h, sur le parvis des Halles : stand de sensibilisation dans le cadre de la journée contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes, par l'association Amnesty international. A 11h, le collectif Présentes ! Le planning familial et la chorale à poils et à paillettes se joindront au stand.

Lundi 25 novembre : journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Tout le long de la semaine, des rubans seront mis à disposition à l'attention des agents et du public à l'accueil de la mairie.



LE COMITE DES ELUS REFERENTS EGALITE DU TERRITOIRE

En 2020, un élu délégué à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations a été désigné au sein du conseil communautaire, en la personne de Josian Ribes, Maire de Montbazin et Vice-Président de l'agglomération, cet événement a conduit par la suite à la mise en œuvre d'un plan d'actions 2020/2026 sur le territoire, en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

De 2021 à 2025,

Le Comité égalité de Sète Agglopolé Méditerranée a été créé, ainsi que la désignation par les maires du territoire de quatorze élus référents à l'égalité. Le comité des élus référents égalité est très actif, menant de nombreux groupes de travail, qui ont permis notamment depuis 2022, le lancement de la semaine de l'Égalité sur le territoire de Sète agglopôle méditerranée.

Dans le cadre de la semaine de l'égalité, l'équipe de la Maison de la protection des familles de la Gendarmerie Nationale a présenté des films de prévention qu'ils ont réalisés, au sein de la mairie de Sète, auprès des élus, des responsables d'associations et des agents de Sète agglopôle méditerranée, auparavant l'équipe de la MPF était intervenue à Villeveyrac.

Ces vidéos axées sur les violences conjugales étaient accompagnées des référents de la Gendarmerie Nationale qui ont répondu aux différentes questions de l'assemblée.



L'objectif de ces rencontres étant de fournir les outils qui vont permettre de mieux appréhender les violences, de détecter et d'orienter les victimes.

**EN 2024 – 6 GROUPES DE TRAVAIL ONT ETE ORGANISES
PAR LE COMITE DES ELUS REFERENTS EGALITE.**

Les thèmes des groupes de travail du comité égalité :

1. Accueil et hébergement d'urgence sur le territoire de Sète agglomération méditerranéenne
2. Droits des Pères
3. Préparation de la journée du 8 mars 2024
4. Présentation du Bilan et perspectives 2024 du comité présenté à Monsieur François COMMEINHES, Président de Sète agglomération méditerranéenne.
5. Préparation de la semaine de l'égalité du 19 au 25 novembre 2024
6. .Accueil et hébergement d'urgence sur le territoire de Sète agglomération méditerranéenne

- ❖ **Balaruc-les-Bains** : 1 Hébergement d'accueil d'urgence
- ❖ **Mèze** : 2 lieux sont proposés, il s'agit d'Hôtels « Le Thalassa » et « Bienvenue » malheureusement les conditions d'hébergement de certaines chambres ne cadrent pas avec les besoins d'une femme victime de violences ainsi qu'à ses enfants. En effet, la notion d'apaisement et sécurité n'est pas au rdv.
- ❖ **Le SUS** : Solidarité Urgence Sétoise, très souvent dispose des places d'hébergement d'urgence.
- ❖ **La MDS** : Maison des Solidarités sur le bassin de Thau propose également des places d'hébergement d'urgence.

Présentation du dispositif d'hébergement par VIA VOLTAIRE :

- Complexité des processus et mécanismes en jeu
- Réseau de prévention, personnel clinicien
- Pour les enfants, mise en place de groupe de paroles, protection de l'enfance.
- Réseau Sète/Bassin de Thau sur le thème des violences conjugales, intrafamiliales,sexistes et sexuelles : Diagnostic territorial 2023

PROTOCOLE DEPARTEMENTAL DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE L'ACCES ET DU MAONTIEN DANS LE LOGEMENT SOCIAL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Le logement prend une place fondamentale dans la sortie durable d'une situation de violences intrafamiliales. Dès lors, l'accès et le maintien dans le logement constituent des enjeux déterminants dans la trajectoire des femmes victimes de violences et de leurs enfants.

Les travaux ont été directement inspirés de ce travail de collaboration avec l'ensemble des contributeurs, forces de proposition et d'initiative depuis plusieurs années. Dans un contexte local où certaines zones géographiques sont en tension continue pour l'attribution de logement, l'ambition que porte ce protocole est d'affirmer une synergie partenariale qui valorise et harmonise les bonnes pratiques et permette, in fine, de renforcer le parcours des femmes victimes de violences.

Les partenaires signataires du Protocole, l'Etat, le Département, les Organismes de logement social souhaitent s'engager collectivement à :

- Développer des actions de sensibilisation auprès des locataires et des agents en partenariat avec les partenaires institutionnels et associatifs de la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales.
- Favoriser l'accès aux droits dans l'objectif de soutenir le projet de (re) logement.
- Faciliter l'accès et le maintien dans le parc de logements locatifs sociaux.

SETE THAU HABITAT s'est rendu en 2024 signataire du protocole départemental du partenariat en faveur de l'accès et du maintien dans le logement social des femmes victimes de violences.

Les engagements des Bailleurs sociaux

Au-delà de favoriser l'accès ou le maintien dans le logement les bailleurs s'engagent :

- Par une information diffusée aux locataires
- Par la diffusion d'outils et de supports dédiés aux violences sexistes et sexuelles
- Par la sensibilisation des agents de proximité aux violences sexistes et sexuelles
- Par l'inscription d'actions de formations spécifiques

Favoriser l'accès au logement locatif social (attestation du travailleur social ou d'une association intervenant dans le champ de la lutte des femmes victimes de violences)

Désolidarisation des ressources du couple sur le plan fiscal sur la base du récépissé du dépôt de plainte ou d'un justificatif de séparation, établi si besoin par un travailleur social et non à la date de demande de désolidarisation pour favoriser l'accès au logement.

Prise en compte possible de la désolidarisation des dettes à la date de départ effectif du domicile pour la personne déjà locataire du parc social et non à la date de demande de désolidarisation pour favoriser l'accès au logement.

Désolidarisation pour le nouveau bail au seul nom de l'épouse sur la base d'un récépissé du dépôt de plainte ou d'un document légal attestant des violences ou d'une attestation d'une association accompagnant la victime La mise en place des baux glissants en partenariat avec les associations

En proposant des logements aux femmes victimes de violences conjugales prenant en compte les besoins spécifiques du ménage et de maintien des repères familiaux

Maintien dans le logement locatif social

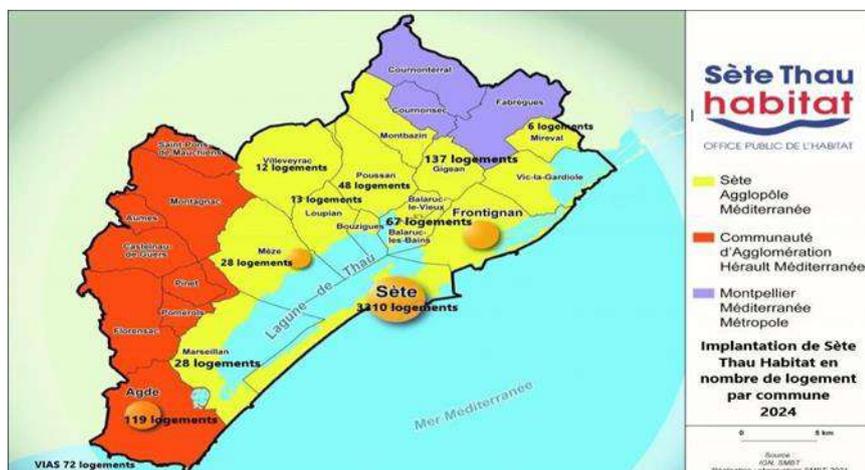
- L'accès aux droits précités par une meilleure information de l'ensemble des signataires ;
- La mobilisation des dispositifs Fonds de solidarité au logement (FSL) tant au niveau des aides financières que des dispositifs d'accompagnement social ;
- La favorisation des mutations en interne et inter bailleurs.

Les engagements de l'USH

- Participer au déploiement d'un plan d'information et de sensibilisation des agents des organismes bailleurs en coordination avec les acteurs institutionnels et associatifs engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales ;
- Participer à la veille juridique concernant la prise en compte des femmes victimes de violences conjugales dans le logement social par la diffusion de guides de l'USH ;
- Appliquer et promouvoir dans le cadre de l'instruction des dossiers MDES les règles législatives concernant notamment les alternatives à la plainte, la désolidarisation des dettes.

La CAF de l'Hérault et la MSA Languedoc

- La Caf de l'Hérault s'engage à mettre à disposition son « parcours séparation »
- Un rendez-vous administratif des droits afin d'être assurées que tous leurs droits potentiels sont valorisés (y compris l'aide universelle pour les victimes de violences conjugales),
- La mise en place d'un accompagnement social par le biais des travailleurs sociaux de la Caf de l'Hérault.
- Prétendre aux aides extra-légales mises en place localement et décrites dans le règlement intérieur d'action sociale de l'année en cours, participer aux actions de sensibilisation et d'information à destination des bailleurs sociaux et des personnes victimes.



Le protocole est conclu pour une durée d'un an, reconductible.

Co-Pilotage Etat Département avec indicateurs de suivi.

Les partenaires signataires du Protocole souhaitent s'engager collectivement à :

- Développer des actions de sensibilisation auprès des locataires et des agents en partenariat avec les partenaires institutionnels et associatifs de la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales.
- Favoriser l'accès aux droits dans l'objectif de soutenir le projet de (re) logement ;
- Faciliter l'accès et le maintien dans le parc de logements locatifs sociaux.



Protocole d'accords signés notamment par les bailleurs sociaux

Sète Thau Habitat et Hérault logements.



LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DES ACTIONS CONJOINTES.

Les inégalités entre les hommes et les femmes sont encore plus prégnantes dans les quartiers et les territoires fragilisés pour trois raisons : la concentration de la pauvreté induite par des inégalités aiguës en matière d'emploi, la répartition traditionnelle renforcée des rôles sociaux entre les femmes et les hommes, ainsi que l'accès aux droits et aux services, notamment publics.

« L'Ile de Thau et le Centre-Ville Ile Sud » éligibles à la politique de la ville, sont rattachés au contrat de ville de la commune de Sète.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité transversale de ce contrat de ville et une volonté affirmée de la commune.

D'ailleurs a été mis en place une approche intégrée de l'égalité femmes – hommes dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de ville, dans toutes ses thématiques. La production systématique de données sexuées pour toutes les actions du contrat permet d'objectiver les situations d'inégalités et de proposer des actions pour y remédier.

La question de l'Egalité Hommes-Femmes est traitée transversalement dans le cadre de l'appel à projet annuel du Contrat de ville et on la retrouve aussi dans d'autres politiques sectorielles : le CISPDR, la GUSP, le projet urbain ainsi que le prochain contrat local de santé.

Le travail des associations a pu prendre également différentes formes allant de l'émancipation des femmes, à leur insertion professionnelle, la lutte contre les discriminations de genres ou à leur protection.

Le travail des associations ou institution (CCAS – Centre social) a pu prendre également différentes formes allant de l'émancipation des femmes, la sensibilisation au bien-être santé, l'éducation sexuelle, la lutte contre les discriminations de genres, la lutte contre les violences conjugales et familiales.

ACCES AUX DROITS



- ❖ **CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)** : pour l'activité « Accueil de jour », ont accueilli 70 femmes dont 50 femmes étaient issues des quartiers prioritaires (QPV) de la ville de Sète et 20 issues de Sète hors QPV.
- ❖ **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)** : dans le cadre de « Permanences de conseil conjugal et familial » a suivi 45 femmes dont 30 femmes étaient issues des quartiers prioritaires (QPV) de Sète et 15 femmes issues de la ville de Sète hors QPV.
- ❖ **Centre communal d'action social (CCAS)** a accompagné 425 femmes dont 280 issues des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et 145 femmes issues de la ville de Sète hors QPV dans le cadre du Centre social.
- ❖ **SECOURS POPULAIRE « ACCES AUX DROITS, RELAIS SANTE ET FRACTURE NUMERIQUE »** a reçu 1275 femmes dont 1025 femmes issues de quartiers prioritaires (QPV) de Sète et de Frontignan, 200 issues de la ville de Sète hors QPV, 25 femmes issues de Frontignan hors QPV et 25 étaient issues hors Sète et Frontignan.
- ❖ **CONCERTHAU** : action « Emancipation citoyenne » a réuni 190 femmes dont 120 issues des quartiers prioritaires (QPV) de la ville de Sète et 70 femmes issues de la ville de Sète hors QPV.

2005 femmes ont eu recours aux associations et institutions d'accès aux droits dont 1505 femmes issues des quartiers prioritaires (QPV) de Sète et de Frontignan, 450 femmes issues de la ville de Sète hors QPV, 25 femmes issues de la ville de Frontignan hors QPV et 25 issues hors Sète et Frontignan.

SANTE



- ❖ **Contrat local de santé (CLS)** a aidé 22250 femmes dont 16000 étaient issues des quartiers prioritaires (QPV) et 6250 femmes issues de Sète hors QPV.

22500 femmes ont bénéficié du service institutionnel dont 16000 femmes issues des quartiers prioritaires (QPV) et 6250 femmes de Sète hors QPV.

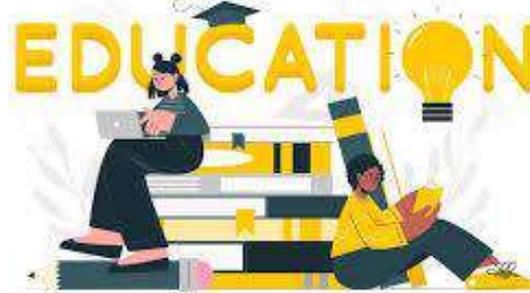
ECONOMIE



- ❖ **La ligue de l'enseignement** : dans le cadre de « En route vers l'emploi » a aidé 20 femmes dont 13 étaient issues des quartiers prioritaires (QPV) de la ville de Sète et 7 femmes issues de Sète hors QPV.

20 femmes ont eu recours aux associations d'accès aux droits dont 13 femmes issues des quartiers prioritaires (QPV) de Sète et 7 femmes issues de la ville de Sète hors QPV.

EDUCATION



- ❖ **Etre ô monde** a aidé 100 femmes dont 80 étaient issues des quartiers prioritaires (QPV) de la ville de Sète et 20 femmes issues de Sète hors QPV.
- ❖ **Planète Parents (Frontignan)** a réuni 125 femmes dont 70 issues des quartiers prioritaires (QPV) de la ville de Frontignan et 55 femmes étaient issues de Frontignan hors QPV.
- ❖ **Centre de Loisirs des Jeunes (CLJ)** : dans le cadre de ses activités, a reçu 175 femmes dont 120 issues des quartiers prioritaires (QPV) de Sète et 55 femmes issues de Sète hors QPV.
- ❖ **Centre communal d'action social (CCAS)** : pour l'activité « Projet familles », a accueilli 350 femmes dont 200 étaient issues des quartiers prioritaires (QPV) de la ville de Sète et 150 femmes issues de Sète hors QPV.
- ❖ **Médiathèque Malraux** : action « Tremplin vers la parentalité » a reçu 5700 femmes dont 4700 issues des quartiers prioritaires (QPV) de Sète et 1000 femmes étaient issues de la ville de Sète hors QPV.

6450 femmes ont eu recours aux associations et institutions d'accès aux droits dont 5170 femmes issues des quartiers prioritaires (QPV) de la ville de Sète et de Frontignan, 1225 issues de Sète hors QPV et 55 femmes issues de Frontignan hors QPV.

CULTURE



- ❖ **Sun steel** : dans le cadre de « Klive » a suivi 170 femmes dont 150 issues des quartiers prioritaires (QPV) de la ville de Sète et 20 femmes issues de Sète hors QPV.
- ❖ **Cap au large** : pour l'action « Cap sur l'écriture » a reçu 40 femmes dont 20 issues des quartiers prioritaires (QPV) de la ville de Sète et 20 femmes étaient issues de Sète hors QPV.
- ❖ **Le retour des troubadours** : projet « Le chant des citoyennes de l'île de Thau » a réuni 15 femmes dont 15 issues des quartiers prioritaires (QPV) de la ville de Sète.
- ❖ **Pic et colegram** : action « Comptines au fil de thau » a reçu 130 femmes dont toutes issues des quartiers prioritaires (QPV) de Sète.
- ❖ **Chambres d'arts** : pour l'action « Les Instants classiques Sète » a réuni 225 femmes dont 185 issues des quartiers prioritaires (QPV) de la ville de Sète et 40 femmes issues de Sète hors QPV.
- ❖ **Médiathèque Malraux** a accueilli 2000 femmes entre 12 et 25 ans dont 1500 étaient issues des quartiers prioritaires (QPV) de Sète et 500 femmes issues de Sète hors QPV.
- ❖ **POC !** : dans le cadre de ses activités, a aidé 280 femmes dont 230 issues des quartiers prioritaires (QPV) de la ville de Sète et 50 femmes étaient issues de Sète hors QPV.

2860 femmes ont eu recours aux associations et institutions d'accès aux droits dont 2230 issues des quartiers prioritaires (QPV) de la ville de Sète et 630 femmes étaient issues de Sète hors QPV.

CULTURE

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL

Le Pôle Développement territorial et le Service Culture et Patrimoine ont procédé à un questionnaire de Parité Femmes/Hommes sur 2024 :



Pour l'établissement « Conservatoire CRI MANITAS DE PLATAS DE PLATA et ses antennes de Frontignan et Mèze :

1. Effectif

Grille en chiffre des effectifs

F/H	Cat C	Cat B	Cat A
Femme	8	26	5
Homme	4	31	5

Pour les musées JAM /ETANGS DE THAU/ VILLA LOUPIAN

F/H	Cat C	Cat B	Cat A
Femme	3		
Homme	2	1	

Pour l'établissement « Conservatoire CRI MANITAS DE PLATAS DE PLATA et ses antennes de Frontignan et Mèze :

2. Le public

Femme	632
Homme	538

3. Les partenaires

Intervenants en établissement culturel sur l'année écoulée

Femme	12
Homme	39

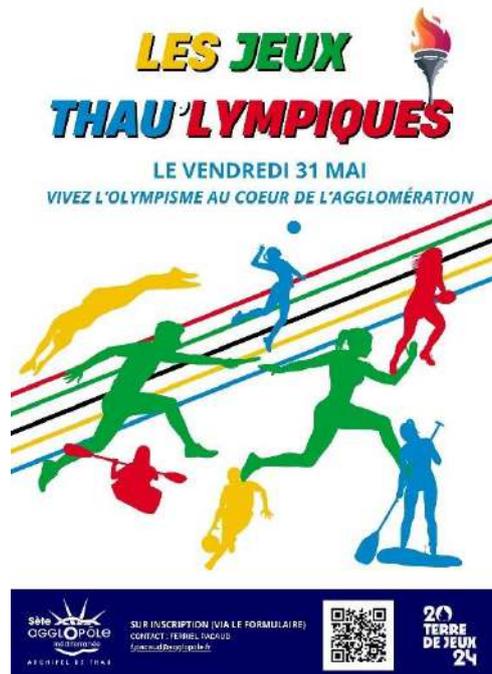


SPORT



- ❖ **Association Sportive des Postes, Télégraphes et Téléphone (ASPTT)** a accompagné 40 femmes dont 20 issues des quartiers prioritaires (QPV) de la ville de Sète et 20 femmes issues de Sète hors QPV.
- ❖ **Hérault sport** a reçu 190 femmes dont 180 issues des quartiers prioritaires (QPV) de Sète et 10 femmes étaient issues de la ville de Sète hors QPV.
- ❖ **Odysée plongée** dans le cadre de ses activités, a accueilli 600 femmes dont 400 étaient issues des quartiers prioritaires (QPV) de la ville de Sète et 200 femmes issues de Sète hors QPV.
- ❖ **Training camp** a réuni 28 femmes dont 20 issues des quartiers prioritaires (QPV) de Sète et 8 femmes issues de Sète hors QPV.

858 femmes ont eu recours aux associations d'accès aux droits dont 620 femmes issues des quartiers prioritaires (QPV) de la ville de Sète et 238 femmes issues de la ville de Sète hors QPV.



Les Jeux Thau'lympiques ont pour ambition de devenir l'événement sportif incontournable pour les agents des communes de notre territoire. Cette journée placée sous le signe du sport, de la convivialité et du dépassement de soi a permis de :

- Participer à 15 activités sportives variées et accessibles à tous, réparties sur 3 sites à Sète (stade du lido, base nautique Françoise Pascal, centre balnéaire Raoul Fonquerne).
- Vivre un esprit d'équipe et de compétition dans un cadre propice à l'échange et au partage.
- Renforcer la cohésion et la motivation au sein de vos équipes.
- Profiter d'une journée de rencontre entre pairs dans un environnement sportif et festif.

Sur les 14 communes, 184 participants dont :

- 87 Femmes
- 97 Hommes

➔ Souhait d'imposer des équipes mixtes si édition en 2025

LES JEUX THAU'LYMPIQUES
LE VENDREDI 31 MAI A SETE
VIVEZ L'OLYMPISME AU COEUR DE L'AGGLOMÉRATION
INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI !

CONVIVALITÉ COHÉSION SAM-COMMUNES

DEPASSEMENT DE SOI	SPORT
Chaque équipe devra être composée de 5 à 15 agents et choisir un capitaine.	09h00 Cérémonie d'ouverture
Cette personne sera en charge de l'inscription de l'équipe via le formulaire ci-dessous à compléter avant le 13 mai .	10h00 Premier temps d'activités
Les participants seront considérés comme étant en services pour l'occasion.	12h00 Pause repas
Les inscriptions se font via ce formulaire : https://forms.gle/F39dL4t6S4AhhuuF ou en scannant le QR Code ci-dessous.	13h00 Deuxième temps d'activités
	15h30 Troisième temps d'activités
	18h00 Remise des récompenses
	19h00 Soirée de clôture

LE PROGRAMME

Sète AGGLOPÔLE méditerranée ARCHIPÈL DE THAU
SUR INSCRIPTION (VIA LE FORMULAIRE) CONTACT : FERREL PASCAL ferrel.pascal@sete-agglo-pole.fr
20 TERRE DE JEUX 24

13 MAI

RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE



Le Passage de la Flamme Olympique

Le lundi 13 mai dernier, la flamme olympique, en provenance de Millau, a fait une escale mémorable sur le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée, où elle est restée environ quatre heures avant de poursuivre sa route vers la Métropole de Montpellier. La première étape du parcours a vu les porteurs s'élancer courageusement dès 11h30 du Sémaphore pour rejoindre la croix du Mont Saint-Clair, symbole incontournable du territoire sétois. En début d'après-midi, la flamme a repris son périple par bateau, traversant l'étang de Thau depuis Balaruc-les-Bains jusqu'à Sète, au niveau de la Gare. Dans le respect des traditions locales, elle a ensuite embarqué à bord de la barque bleue des joueurs pour une traversée du cadre royal, accueillie par une haie d'honneur composée d'une trentaine de joueurs, rendant hommage à cette discipline sportive emblématique. Après avoir parcouru plusieurs lieux mythiques de la ville, la flamme a terminé son trajet à la place Roger Théron, où près de 400 élèves ont pu s'initier à diverses disciplines sportives tout au long de cette journée historique. Au total, 2 000 élèves étaient présents le long du parcours pour applaudir et encourager les 35 porteurs du territoire.



LA PARITE POUR LES PORTEURS DE LA FLAMME !

Simon Caselli : Simon Caselli, vainqueur de la Saint-Louis 2023, emblématique tournoi de joutes mettant en avant les traditions sétoises, a eu l'honneur d'être l'un des porteurs de la flamme olympique à Sète. Joueur depuis l'âge de 3 ans, avec 32 ans de pratique des joutes et d'autres disciplines sportives, le sport a toujours occupé une place centrale dans son quotidien de marin-pêcheur sétois. Simon voyait dans ce relais de la flamme une opportunité unique de représenter son territoire et de promouvoir cette discipline séculaire. Pour lui, ce fut une chance inestimable de faire rayonner les joutes au-delà des frontières régionales et de contribuer à leur reconnaissance.



Delphine Le Sausse : Delphine Le Sausse, après un accident de ski à l'âge de 28 ans qui l'a partiellement privée de l'usage de ses jambes, a su trouver un nouvel avenir dans le sport. Devenue paraplégique incomplète, elle a lutté pour surmonter cette épreuve. Pharmacienne de métier, elle est aujourd'hui une athlète de haut niveau, intégrant l'équipe de France de para ski nautique en 2007, après avoir fait partie de l'équipe de France de ski alpin. Delphine a remporté 16 titres de championne du monde dans sa catégorie et détient un record mondial en figures et en slalom. Son engagement pour la cause du handicap s'exprime aussi à travers son rôle

de présidente de l'association "Différent comme tout le monde", qui sensibilise les élèves de 5ème à la différence et aux divers handicaps. Pour elle, il est crucial de faire connaître le handicap, et son parcours démontre que rien n'est impossible lorsqu'on poursuit ses passions avec courage. Participer au relais de la flamme olympique a été pour elle une nouvelle occasion d'inspirer et de promouvoir la persévérance et l'inclusion.

➔ Sur les 35 porteurs, une parité homme/femme était obligatoire.

Autres chiffres :

- 450 agents mobilisés (250 ville de Sète et Agglo – 200 Balaruc-les-Bains)
- 20 services mobilisés
- 14 communes impliquées

LE SPORT EN ENTREPRISE, SERVICE DES SPORTS DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

Les activités suivies au sein de Sète agglropole Méditerranée :

Par les hommes :

- 7 hommes pratiquent la musculation
- 2 hommes fréquentent la piscine
- 1 homme exerce des cours de stretching



Par les femmes :

- 12 femmes fréquentent la piscine
- 13 femmes pratiquent la musculation
- 2 femmes exercent des cours de stretching

Le service des sports est composé de 81 agents soit 63 hommes (77,78%) et 18 femmes (22,22%)

Pour les associations : 10 296 d'entre-elles ont bénéficié de dossiers de subvention soit 6208 hommes (60,3%) et 4088 femmes (39,7%).



ATELIER DE PEDAGOGIE PERSONNALISEE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

En 2024, l'APP met en place pour le personnel de Sète agglomération méditerranée :

- ❖ Une équipe du service formation, pour l'enseignement supérieur et de recherche : 8 agents dont 2 hommes et 6 femmes
- ❖ Dont équipe ex APP : 4 agents femmes
- ❖ Un recrutement en 2024 : 1 agent homme (technicien informatique)

Pour le Public activité labellisée Qualiopi/APP :

- ❖ Public accueilli : 75 personnes dont 60 femmes soit 80%
- ❖ Public ayant suivi un parcours de formation : 29 parcours de formation dont 19 femmes soit 65,5%

Pour le Campus Connecté :

- ❖ Public accueilli : femmes : 76 / hommes : 104
- ❖ Bénéficiaires du Campus connecté pour 2023 – 2024 et 2024 - 2025 : femmes : 9 / hommes : 19
- ❖ Année / diplôme / certification validés sur la session 2023 - 2024 : femmes : 4 / hommes : 10

La clause sociale :

- ❖ Pour les ateliers et chantier d'insertion : 70 personnes dont 37 femmes
- ❖ Pour la clause : 274 personnes dont 31 femmes
- ❖ Pour la MLIJ : 4 086 jeunes dont 47 % de femmes



DISPOSITIF HUB NOMADE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

- ❖ Durant l'année 2024 le HUB nomade a continué son action au plus près des besoins des personnes éloignées de l'emploi sur notre territoire avec une attention particulière pour les publics souffrant de handicap, les jeunes et les femmes en situation précaire.
- ❖ Le hub a également étendu son action auprès des personnes les plus en difficulté grâce à une collaboration inédite et efficace avec la communauté Emmaüs située à Frontignan : en 2024, 3 compagnons de la communauté ont pu revenir vers l'emploi durable.
- ❖ Ainsi le Hub nomade agit à la fois en proposant une information ou un diagnostic de premier niveau suivi d'une orientation mais également sur un travail en profondeur pour proposer un parcours d'accompagnement adapté et réaliste.
- ❖ La création de la CTSI a également permis d'aller plus loin dans la problématique de la primo délinquance et d'accélérer l'insertion socio professionnelle de jeunes en difficulté.
- ❖ **320 jeunes et 36 adultes ont bénéficié de près ou de loin des services du Hub nomade.** Dont 2/3 de garçons et 1/3 de filles et 1 jeune fille en transition de garçon, pour les adultes 50% de femmes.
- ❖ En permettant aux services du Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation (SPIP) de réaliser les suivis des personnes sous-main de justice au sein des locaux de France travail et d'initier une synergie efficace entre les conseillers des deux institutions.



PROJECTION 2025

Mener des actions auprès des publics spécifiques :

→ Les jeunes femmes Selon les enquêtes de victimation, les femmes âgées de 18 à 25 ans sont davantage concernées par les violences sexistes (violences conjugales, agressions sexuelles, harcèlement de rue, mariages forcés...). Elles ne sont souvent pas éligibles aux minima sociaux et peuvent cumuler les difficultés d'ordre social et professionnel. Enfin, elles ne se reconnaissent pas toujours dans les dispositifs de prévention et de protection qui existent, **il faut donc développer une information et des actions pour elles.**

Poursuivre le travail sur le logement d'urgence et provisoire des femmes victimes :

→ La question de l'hébergement dans les situations d'urgence et l'accès à un logement autonome reste complexe pour les femmes victimes. Plusieurs problèmes se posent en effet : le nombre de places dans les lieux d'hébergement spécialisés pour l'accueil de femmes victimes de violence en situation d'urgence semble insuffisant par rapport aux besoins. Un certain nombre d'entre elles ne trouvent pas de logement dans le parc privé ou social et restent donc dans les dispositifs d'hébergement temporaire. Le « turn-over » dans ces structures devient trop faible. Et les démarches pour trouver un logement, notamment social, restent longues.

→ Aussi, la Sète agglomération méditerranéenne a mis en place un groupe de travail sur l'hébergement et le logement des femmes victimes de violences avec l'ensemble des partenaires concernés par la question, afin d'envisager des pistes d'amélioration, c'est un dossier prioritaire.

→ **L'objectif en 2025 est d'adapter et de diversifier l'offre d'hébergement spécialisée** afin de mieux répondre aux situations et de faciliter l'accès au logement autonome pour les femmes sorties des violences.

Organiser des stages de Self défense et d'auto-défense verbale :

→ Pour trouver de la réassurance dans l'espace public et apprendre à dire STOP, les stages de self défense et d'auto-défense verbale seront soutenus. Savoir comment réagir en cas d'agression physique ou verbale permet de se sentir plus à l'aise, notamment dans la rue et les transports en commun.

Une autodéfense verbale et mentale, d'abord, pour « apprendre à s'affirmer, poser sa voix et mettre ses limites en toutes circonstances », poursuit la présidente. Une autodéfense physique avec l'apprentissage de mouvements qui ne demandent pas de condition physique particulière

Ce que nous avons fait et voulons poursuivre : Organiser du 19 au 25 novembre la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes et le 8 mars, journée internationale des droits des femmes

Le 17 décembre 1999, par sa résolution 54/134, l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé le 25 novembre « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes », et a invité les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à prévoir ce jour-là des activités conçues pour sensibiliser l'opinion au problème.

→ Les associations du territoire proposent des actions autour de ces deux jours, un temps fort est organisé par le Comité des élus référents égalité sur une semaine du 19 au 25 novembre.

Soutenir les actions en faveur de l'éducation à l'égalité et la lutte contre les stéréotypes

→ Sète agglomération méditerranée soutient plusieurs structures qui proposent des actions de prévention au sexisme dans les établissements scolaires et centres sociaux. De nombreux partenaires interviennent à ce titre régulièrement dans les écoles, collèges et lycées pour débattre avec les jeunes et faire évoluer les représentations sur les rapports entre les femmes et les hommes.

4100 élèves ont été sensibilisés en 2024 sur le territoire de Sète agglomération méditerranée pour lutter contre les violences, le harcèlement scolaire, les addictions, pour promouvoir l'égalité à fin de renforcer ce « cercle vertueux de l'égalité ».

Il est prévu de poursuivre des actions pour outiller l'ensemble des professionnels de l'animation et de l'éducation souvent en première ligne avec les jeunes.

Les outils seront adaptés au public : jeux de rôles, débats mouvants, pièces de théâtre, projection et réalisation de film etc.

Favoriser l'accès à l'information sur les structures et numéros de d'urgence grâce notamment à la diffusion du guide d'information sur les violences sexuelles et sexistes.



Guide d'information Violences sexuelles, sexistes et harcèlements.



Cellule de signalements de la ville de Sète

Une cellule signalements, d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'apaisements sexistes a été mise en place en septembre 2023, tout agent qui se sent victime de tels actes ou témoin direct, pourra saisir la cellule :

Séverine ARRILAU, directrice des Ressources Humaines
de la ville de Sète et de Sète Agglopôle Méditerranée.

→ Tél : 04.67.46.47.51 E-mail : s.arriau@ville-sete.fr
→ Tél : 04.99.04.75.64 E-mail : s.arriau@ville-sete.fr

ce guide est réservé à l'usage interne des agents.

→ De nombreuses structures s'attachent quotidiennement à aider les victimes et témoins de violences. Sète agglomération méditerranée a décidé de créer et diffuser un guide afin d'aider les personnes dans leur parcours, de faire connaître le numéro d'urgence 3919 sur différents supports (affiches, marques pages, sacs à pain...).

« Je croyais que la violence était dans les cris, les coups, la guerre et le sang. Et maintenant je sais que la violence est aussi dans le silence, qu'elle est parfois invisible à l'œil nu. La violence est ce qui nous échappe, elle se tait, ne se montre pas, la violence est ce qui ne trouve pas d'explication, ce qui à jamais restera opaque ».

Delphine de Vigan.

CONCLUSION

La sensibilisation des citoyens aux enjeux de l'égalité est importante. Sète agglomération méditerranéenne organise des campagnes d'information et des formations pour éduquer la population sur les droits de chacun et sur l'importance de la diversité.

Cela contribue à changer les mentalités et à réduire les stéréotypes.

Cela inclut également des actions concrètes pour lutter contre les discriminations, promouvoir la diversité et garantir l'accès équitable aux services publics, à l'éducation, à l'emploi et à la culture

De nombreuses actions ont été organisées en 2024, sur le territoire, notamment de l'initiative du comité des élus référents égalité.

La lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite une approche collaborative. Les acteurs locaux, y compris les collectivités, les associations, les entreprises et les citoyens, doivent travailler ensemble pour créer un environnement favorable à l'égalité. Des partenariats vont se développer en 2025, pour permettre de mutualiser les ressources et d'amplifier l'impact des actions menées.

En conclusion, Sète Agglomération Méditerranéenne a fait des avancées notables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, mais il reste toujours à faire ! La poursuite des efforts, le renforcement des politiques publiques et l'engagement de tous les acteurs de la société sont essentiels pour construire un territoire où l'égalité est une réalité pour tous.

En agissant ensemble, nous pouvons créer un avenir plus équitable et inclusif pour les générations à venir.

ANNEXE

L'ÉVOLUTION DES DROITS DES FEMMES/CHRONOLOGIE

L'évolution des droits des femmes : chronologie

Égalité salariale, accès à l'emploi, parité en politique, IVG... Retour sur les dates clés de l'évolution des droits des femmes en France depuis 1791.

SOMMAIRE

1. Droit de vote, contraception, autorité parentale conjointe : 1945-1974
2. IVG, réforme du divorce, égalité professionnelle : 1975-1993
3. Parité femmes-hommes, féminisation des noms de métiers : 1994-2003
4. Lutte contre les violences faites aux femmes, suppression des écarts de rémunération : 2004-2016
5. Libération de la parole, lutte contre les violences, PMA, bracelet antirapprochement : 2017-2021
6. Droit à l'avortement renforcé, premiers congés menstruels, stratégie nationale contre l'endométriose : 2022-

"Il suffira d'une crise politique, économique et religieuse pour que les droits des femmes, nos droits, soient remis en question. Votre vie durant, vous devrez demeurer vigilante."

Simone de Beauvoir (témoignage de Claudine Monteil).

Malgré Olympe de Gouges qui publie, en 1791, la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne : "*La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits*" (art. 1^{er}), la Révolution française ne modifie pas la condition des femmes et ne leur ouvre pas le chemin de la citoyenneté. Au contraire, en 1804, **le code civil institutionnalise l'infériorité de la femme** qui "*doit obéissance à son mari*".

Sous la III^e République, les femmes bénéficient d'avancées civiles comme **l'accès à l'instruction** et la Première Guerre mondiale démontre qu'elles sont indispensables au bon fonctionnement de l'économie.

L'ordonnance du 21 avril 1944 (*Journal officiel*) du Gouvernement provisoire de la République française installé à Alger accorde **le droit de vote et l'éligibilité aux femmes**.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, les revendications des femmes portent sur tous les domaines de la vie sociale, économique et politique et militent pour une réelle égalité.

Droit de vote, contraception, autorité parentale conjointe : 1945-1974

Le début de la seconde moitié du XX^e siècle voit les premières avancées des droits des femmes : droit de vote, égalité entre femmes et hommes inscrite dans la Constitution, autorité parentale conjointe, possibilité pour une femme d'exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de son mari... Toutefois, si le législateur prend le soin de préciser une égalité femmes-hommes dans la Constitution et de la traduire progressivement dans la loi, les faits sont très éloignés des textes.

29 avril 1945

Élections municipales : les femmes votent en France **pour la première fois**.

13 avril 1946

Loi n° 46-685, dite "loi Marthe Richard", qui **interdit les maisons de tolérance** sur le territoire national. Toutefois, la loi n° 46-795 du 24 avril 1946 instaure un fichier sanitaire et social des personnes prostituées.

27 octobre 1946

Inscription de l'**égalité entre les femmes et les hommes** dans le **Préambule de la Constitution** (alinéa 3) : "*La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.*"

Novembre 1947

Germaine Poinso-Chapuis est nommée à la tête du ministère de la santé publique et de la population. Elle est la **première femme à obtenir le titre de ministre** en France. Il faudra attendre la nomination de Simone Veil en 1974 pour voir une femme occuper de nouveau cette fonction.

1949

Publication de l'essai de Simone de Beauvoir, *Le Deuxième sexe*, dont la phrase la plus connue reste : "*On ne naît pas femme : on le devient.*"

1956

Création de "la Maternité heureuse", mouvement de femmes en faveur du contrôle des naissances. Il devient le **Mouvement français pour le Planning familial** (MFPPF) en 1960. Le Planning familial a pour objectif l'éducation sexuelle, la lutte pour le droit à la contraception et à l'avortement.

1960

Ratification par la France de la Convention des Nations unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui du 2 décembre 1949. Le fichier sanitaire et social des personnes prostituées, qui recensait près de 30 000 personnes, est supprimé.

13 juillet 1965

Loi n° 65-570 portant réforme des régimes matrimoniaux, qui modifie le régime légal du mariage du couple se mariant sans contrat. Les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.

28 décembre 1967

Loi n° 67-1176, dite "loi Neuwirth", qui **autorise la contraception**. Les décrets d'application ne sont publiés qu'en 1971.

4 juin 1970

Loi n° 70-459 relative à l'autorité parentale, qui modifie le code civil et substitue l'**autorité parentale conjointe** à la puissance paternelle : "*Les deux époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille*".

26 août 1970

Naissance du **Mouvement de libération des femmes** (MLF) : dix femmes déposent une gerbe "à la femme du soldat inconnu" sous l'Arc de triomphe à Paris.

5 avril 1971

Publication dans *Le Nouvel Observateur* d'un manifeste signé par 343 femmes ("Le Manifeste des 343", dit

aussi "**Le Manifeste des 343 salopes**"), parmi lesquelles de nombreuses personnalités qui déclarent avoir avorté et réclament l'avortement libre.

Juillet 1971

Création de l'association "Choisir la cause des femmes", autour de Simone de Beauvoir et de l'avocate Gisèle Halimi, qui lutte pour l'abrogation de la loi du 31 juillet 1920 qui fait de l'avortement un crime.

3 janvier 1972

Loi n° 72-3 sur la filiation, qui ouvre à la mère, sous certaines conditions, la possibilité de contester la présomption de paternité de son mari.

Octobre-novembre 1972

Ouverture des **procès de Bobigny** : Marie-Claire Chevalier est jugée en octobre pour avoir fait le choix d'avorter. Un mois plus tard, sa mère, Michèle Chevalier, est accusée de "*complicité d'avortement*". Leur défense est assurée par l'avocate Gisèle Halimi. La fille est relaxée, la mère est condamnée au paiement de 500 francs d'amende avec sursis. Parmi les co-accusées, Micheline Bambuck, l'avorteuse, est condamnée à un an de prison ; deux collègues qui ont conseillé Marie-Claire Chevalier sont relaxées.

22 décembre 1972

Loi n° 72-1143, qui pose le principe de l'**égalité de rémunération** entre les hommes et les femmes.

9 janvier 1973

Loi n° 73-42, qui permet à une femme de transmettre sa nationalité à son enfant légitime ou naturel.

Avril 1973

Création du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) qui rassemble des organisations féministes et des organisations politiques et qui revendique la pratique de deux actes illégaux : des avortements par la méthode Karman et des départs collectifs pour avorter à l'étranger.

11 juillet 1973

Loi n° 73-639, qui crée le Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale.

Mai 1974

Simone Veil est nommée ministre de la santé. Les cinq autres femmes au gouvernement de Jacques Chirac, entre 1974 et 1976, sont secrétaires d'État.

Juillet 1974

Création du secrétariat d'État à la condition féminine.

IVG, réforme du divorce, égalité professionnelle : 1975-1993

Les décennies suivantes connaissent des avancées majeures pour les droits des femmes et plus particulièrement le droit qu'elles ont de disposer de leur corps : loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG), entrée en droit français de la notion de harcèlement sexuel, inscription dans la loi de l'égalité professionnelle, reconnaissance du viol entre époux par la Cour de cassation, création d'un délit d'entrave à l'IVG...

17 janvier 1975

Loi n° 75-17 autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG), dite "loi Veil", adoptée pour une période de 5 ans.

Simone Veil : la loi sur l'avortement. Épisode 1 (Bd)

22 janvier 2020



Simone Veil : la loi sur l'avortement. Épisode 2

27 janvier 2020



11 juillet 1975

Loi n° 75-617 portant réforme du divorce, qui autorise le **divorce par consentement mutuel.**

Loi n° 75-625 interdisant de rédiger une offre d'emploi réservée à un sexe, de refuser une embauche ou de licencier en raison du sexe ou de la situation de famille.

31 décembre 1979

Loi n° 79-1204 sur l'IVG, qui **rend définitives les dispositions de loi de 1975** et supprime notamment certaines entraves à la réalisation de l'IVG, concernant les modalités d'accord du médecin et l'accueil dans les services hospitaliers.

6 mars 1980

Marguerite Yourcenar devient "immortelle". Près de 345 ans après la fondation de l'Académie française par le cardinal de Richelieu, une femme y fait son entrée.

23 décembre 1980

Loi n° 80-1041 relative à la répression du viol et de certains attentats aux mœurs, qui donne une **définition précise du viol et le reconnaît comme un crime** : *"Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise, est un viol"*.

12 octobre 1981

Interview au magazine *Elle* d'Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, qui annonce une campagne nationale d'information sur la contraception et la publication de trois décrets : remboursement à 75% de l'IVG (*"la loi actuelle est une loi bourgeoise"*), abaissement du délai de résidence exigé pour les étrangères, création d'un centre d'IVG dans tous les établissements publics de soins.

20 janvier 1982

Adoption d'une proposition d'Yvette Roudy en Conseil des ministres, afin de **faire du 8 mars 1982 une journée pour les droits des femmes**.

8 mars 1982

Première journée nationale des droits des femmes. Réception par François Mitterrand, président de la République, de 450 femmes, représentant les milieux socio-professionnels et les associations. Annonce de plusieurs mesures :

- Remboursement de l'avortement par la sécurité sociale dès septembre 1982 ;
- Instauration d'un quota de 30% de femmes aux élections municipales et régionales ;
- Mise au point d'un système de récupération des pensions alimentaires ;
- Lancement d'un projet de loi antisexiste ;
- Lancement d'un projet de loi sur l'égalité de sexe devant l'emploi ;
- Création d'un statut de co-exploitante pour les femmes ;
- Suppression de la notion de "chef de famille".

Allocution de Pierre Mauroy, Premier ministre, qui estime que le rôle du ministère des droits des femmes est *"d'aiguillonner les administrations"* pour améliorer la condition de la femme. Publication au *Journal officiel* d'une promotion spéciale de femmes travailleuses à la Légion d'honneur.

7 mai 1982

Loi n° 82-380 modifiant l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, qui reconnaît le principe d'égalité d'accès aux emplois publics.

18 novembre 1982

Décision n° 82-146 DC du Conseil constitutionnel, qui déclare inconstitutionnelle une partie du projet de loi relatif à l'élection des conseillers municipaux et annule l'article imposant un quota de candidats par sexe.

31 décembre 1982

Loi n° 82-1172 relative à la couverture des frais afférents à l'interruption volontaire de grossesse non thérapeutique et aux modalités de financement de cette mesure instaurant la prise en charge par l'État des dépenses engagées par l'assurance-maladie au titre des IVG.

13 juillet 1983

Loi n° 83-635, dite "loi Roudy", qui établit l'**égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**.

Loi n° 83-634, dite "loi Le Pors", qui dispose qu'aucune distinction ne peut être faite entre deux fonctionnaires en raison de leur sexe.

17 juillet 1984

La Cour de cassation reconnaît pour la première fois le viol entre époux en instance de divorce.

22 décembre 1984

Loi n° 84-1171, relative à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales dans le recouvrement des pensions alimentaires impayées. Les parents créanciers de pensions alimentaires impayées pourront faire appel aux caisses d'allocations familiales pour en assurer le recouvrement.

23 décembre 1985

Loi n° 85-1372 relative à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs.

11 mars 1986

Circulaire du Premier ministre recommandant la féminisation des noms de métiers, fonctions et grades dans l'administration et les textes officiels.

5 septembre 1990

Arrêt de la Cour de cassation, qui reconnaît pour la première fois le viol entre époux.

21 décembre 1990

Décision du Conseil d'État, qui estime que la **loi Veil de 1975 autorisant l'IVG** n'est pas contraire à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

15 mai 1991

Édith Cresson est la première femme en France à être "*nommée Premier ministre*". La fonction n'est pas encore féminisée dans le décret du 15 mai 1991.

1992

Loi n° 92-684 du 22 juillet 1992, qui introduit la notion de **harcèlement sexuel** en droit français, dans l'article 222-33 du code pénal (entré en vigueur en 1994). La loi n° 92-1179 du 2 novembre 1992 ajoute un volet social en introduisant la notion de harcèlement sexuel dans le code du travail et dans la loi Le Pors sur les droits et les obligations des fonctionnaires.

27 janvier 1993

Loi n° 93-121 portant diverses mesures d'ordre social, qui crée notamment un **délit d'entrave à l'IVG** et supprime la pénalisation de l'auto-avortement.

Parité femmes-hommes, féminisation des noms de métiers : 1994-2003

La dernière partie du XX^e siècle et le XXI^e siècle naissant sont une période d'ajustement et de constats pour les droits des femmes. Ce qu'imposent la loi et la Constitution en termes d'égalité est rarement respecté, il faut alors procéder à des ajustements : quotas et parité dans l'exercice des responsabilités politiques ou économiques, féminisation des noms de métiers, réduction des disparités salariales femmes-hommes... Plusieurs études sur les violences faites aux femmes apportent une prise de conscience et amorcent un début de lutte contre ce fléau. Le huis clos conjugal est reconnu comme un des premiers lieux des violences faites aux femmes.

21 avril 1994

François Mitterrand, à l'occasion du 50^e anniversaire du **droit de vote des femmes**, met en garde, dans un entretien au mensuel féminin Marie-Claire, contre l'idée d'imposer une parité hommes-femmes pour l'exercice de responsabilités : *"Ne découpez pas la démocratie en tranches, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, l'une pour les bruns, l'autre pour les blonds, etc."* Il se déclare favorable à des quotas pour lancer le mouvement.

Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, appelle de ses vœux une réforme constitutionnelle instituant un quota progressif de représentation féminine dans les instances électives.

20 avril 1995

Marie Curie est la deuxième femme à entrer au Panthéon. Il aura fallu attendre plus de deux cents ans pour que *"la première femme de notre histoire [soit] honorée pour ses propres mérites"*, selon les mots de François Mitterrand. En effet, Sophie Berthelot n'y était entrée en 1907 que pour ne pas être séparée de son époux, le chimiste et homme politique Marcellin Berthelot.

18 octobre 1995

Décret n° 95-1114 portant création de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

6 juin 1996

Manifeste pour la parité hommes-femmes lancé par dix femmes dans *L'Express*, (dont Édith Cresson, ancienne Première ministre, Michèle Barzach, Monique Pelletier, Simone Veil, Frédérique Bredin, anciennes ministres). Elles proposent un **quota d'un tiers de femmes dans chaque assemblée**, une législation contre le sexisme et, si nécessaire, une réforme de la Constitution par référendum. Dans le même numéro de *L'Express*, Alain Juppé, Premier ministre, se déclare favorable au référendum sur ce sujet et déclare s'être *"rallié aux quotas"*. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, se dit favorable à une révision de la Constitution, mais non à l'organisation d'un référendum.

14 janvier 1997

Publication par l'AFP d'extraits du rapport au Premier ministre de Gisèle Halimi, avocate, sur les **inégalités hommes-femmes dans le domaine social, économique et politique**. Le rapport dénonce le dysfonctionnement démocratique que constitue la quasi-absence des femmes dans la représentation politique et propose notamment pour y remédier la modification de la Constitution, la possibilité d'attribuer une prime financière aux partis plus égalitaires et le retour au scrutin proportionnel.

8 mars 1998

Circulaire relative à la féminisation des noms de métier, de fonction, grade ou titre. Le texte révèle que la circulaire précédente de 1986, sur le même sujet, n'a pas été appliquée.

Octobre 1998

Rapport de la commission générale de terminologie et de néologie sur la féminisation des noms de métier, dans lequel elle :

- Constate qu'il n'y a pas d'obstacle de principe à une féminisation des noms de métiers et de professions ;
- Exprime son désaccord avec toute féminisation des désignations des statuts de la fonction publique, pour "*des raisons fondamentales de cohérence et de sécurité juridique*".

1999

Publication par le Centre national de la recherche scientifique et l'Institut national de la langue française d'un guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions, préfacé par le Premier ministre.

8 juillet 1999

Loi constitutionnelle n° 99-569 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes, permettant au législateur de prendre des **mesures favorisant un égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions politiques**.

12 juillet 1999

Loi n° 99-585 tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

2 septembre 1999

Catherine Génisson, députée (PS) du Pas-de-Calais, remet à Lionel Jospin, Premier ministre, un rapport dressant un tableau des inégalités hommes-femmes au travail : 7% de femmes parmi les cadres dirigeants des 5 000 premières entreprises françaises et **27% de différence moyenne de salaire aux dépens des femmes**. Le rapport présente 30 mesures susceptibles de corriger ces inégalités, notamment :

- Un appel aux pouvoirs publics à veiller à l'objectif de mixité dans l'attribution des crédits de formation des syndicats ainsi que dans la nomination des représentants syndicaux dans les organismes paritaires ;
- L'encadrement du travail de nuit ;
- La prise en compte de l'objectif de mixité dans l'attribution de l'aide structurelle aux entreprises dans le cadre de la loi sur les 35 heures.

17 décembre 1999

Adoption par l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution qui fait de chaque 25 novembre la **journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**.

6 juin 2000

Loi n° 2000-493 tendant à favoriser l'**égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives**.

4 juillet 2000

Loi organique n° 2000-612 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats de membre des assemblées de province et du congrès de Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée de Polynésie française et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna.

22-28 novembre 2000

Adoption par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, le 22, dans le cadre de la proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, d'un amendement gouvernemental visant à **lever l'interdiction du travail de nuit des femmes**. Le PCF s'y oppose et dépose un amendement interdisant le travail de nuit, sauf dérogations. Le 28, l'Assemblée adopte l'amendement gouvernemental et rejette celui du PCF.

Janvier 2001

Publication par l'Institut national d'études démographiques (INED) d'une **enquête nationale sur les violences envers les femmes en France** (Enveff, Nommer et compter les violences envers les femmes en France), dirigée par Maryse Jaspard. L'Enveff est la première enquête statistique réalisée en France sur ce thème. L'enquête dénombre "*environ 50 000 femmes de 20 à 59 ans victimes de viol en un an*" et signale plusieurs cadres des violences faites aux femmes :

- L'espace sexiste des grandes métropoles ;
- Le lieu de travail, entre insultes des clients et compétition professionnelle ;
- Le "*huis clos conjugal, haut lieu des violences*".

Entre répétition de faits apparemment anodins quand ils sont pris isolément et agressions physiques et sexuelles, "*il faut recourir à des indicateurs combinant le nombre, la nature des faits cités et leur fréquence pour obtenir une mesure graduée des violences*".

9 mai 2001

Loi n° 2001-397 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

4 juillet 2001

Loi n° 2001-588, qui fait passer le délai légal de recours à l'IVG de 10 à 12 semaines.

4 mars 2002

Loi n° 2002-304 relative au nom de famille, qui vise à renforcer l'égalité entre les père et mère en substituant la notion de nom de famille à celle de nom patronymique. La loi offre aux parents la possibilité de transmettre à leur enfant soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit les deux noms accolés dans l'ordre choisi par eux.

11 avril 2003

Loi n° 2003-327 relative à l'élection des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européen. Elle instaure la règle de l'alternance des candidats de chaque sexe sur les listes présentées aux électeurs.

Lutte contre les violences faites aux femmes, suppression des écarts de rémunération : 2004-2016

Ce début de siècle, après la prise de conscience de l'ampleur des violences faites aux femmes, marque le renforcement de la lutte : accompagnement des victimes, éloignement et surveillance électronique des conjoints violents, création de l'ordonnance de protection... Le lent travail législatif d'atteinte d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes, qu'elle soit salariale ou dans les mandats politiques, continue.

26 mai 2004

Loi n° 2004-439 relative au divorce, qui permet, entre autres, de **protéger la conjointe victime de violence**.

24 novembre 2004

Présentation en Conseil des ministres d'une communication sur un **plan de lutte contre les violences faites aux femmes** (2005-2007) :

- Accès prioritaire pour les femmes victimes de violences aux 1 800 places supplémentaires créées d'ici 2007 en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ;
- Accompagnement professionnel des femmes victimes de violences et **possibilité d'éloignement de leur conjoint violent** dans le cadre du contrôle judiciaire ;
- Renforcement du soutien financier au secteur associatif.

30 décembre 2004

Loi n° 2004-1486 portant création de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Composée de 11 membres, elle a compétence pour lutter contre toutes les formes de discrimination prohibées par la loi (racisme, intolérance religieuse, sexisme, homophobie ou discrimination en raison d'un handicap).

12 décembre 2005

Loi n° 2005-1549 relative au traitement de la **récidive des infractions pénales**, qui permet au juge de demander à l'auteur d'infractions commises contre sa conjointe ou sa concubine, ou contre ses enfants ou les enfants de cette dernière, de **résider hors du domicile du couple**.

23 mars 2006

Loi n° 2006-340 relative à l'**égalité salariale entre les femmes et les hommes** :

- Suppression des écarts de rémunération entre femmes et hommes dans un délai de cinq ans en recourant à la négociation dans les branches professionnelles et dans les entreprises à partir d'un diagnostic établi sur la base d'indicateurs précis ;
- **Renforcement des droits des femmes en congé de maternité**, notamment en matière de salaires, de congés et de protection contre les discriminations ;
- Représentation plus équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration des entreprises publiques ;
- Amélioration de l'accès des jeunes filles et des femmes à l'apprentissage et à l'offre de formation professionnelle initiale et continue.

4 avril 2006

Loi n° 2006-399 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs.

6 décembre 2006

Rapport du Haut Conseil de la population et de la famille, qui préconise une **contraception gratuite et anonyme pour les mineures**.

31 janvier 2007

Loi n° 2007-128 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives :

- Instauration d'une obligation de parité entre hommes et femmes dans les exécutifs des communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que dans les exécutifs régionaux ;
- Création de suppléants pour les conseillers généraux, le titulaire et le suppléant devant être de sexe différent ;

- **Diminution de l'aide publique aux partis en cas de non-respect de la parité** dans les candidatures aux élections législatives.

14 mars 2007

Mise en place du **3919**, numéro de téléphone national unique destiné aux victimes et aux témoins de violences conjugales. Aujourd'hui, le 3919 est un numéro :

- Gratuit et anonyme ;
- Joignable en permanence par mobile ou téléphone fixe, depuis le territoire hexagonal et les départements d'outre-mer ;
- Accessible aux personnes sourdes et malentendantes, mais aussi dans douze langues différentes en plus du français.

2008

Deuxième plan de lutte contre les violences faites aux femmes (2008-2010). Il renforce la protection des victimes et développe les interventions auprès des auteurs de violences.

26 février 2008

Loi n° 2008-175 facilitant l'égal accès des femmes et des hommes au mandat de conseiller général.

23 juillet 2008

Loi constitutionnelle n° 2008-724, qui complète l'article 1^{er} de la Constitution : *"La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales."*

Septembre 2008

Remise du rapport de Michèle Reiser sur l'image des femmes dans les médias.

2010

La lutte contre les violences faites aux femmes est déclarée grande cause nationale.

9 juillet 2010

Loi n° 2010-769 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants. La loi renforce le dispositif de prévention et de répression des violences faites aux femmes en instituant notamment l'**ordonnance de protection des victimes** et en mettant en place une **surveillance électronique du conjoint violent** (bracelet électronique).

9 novembre 2010

Loi n° 2010-1330 portant réforme des retraites. Un nouvel article inséré dans le code du travail fait obligation aux entreprises de plus de 50 salariés de signer, à partir du 1^{er} janvier 2012, un accord ou à défaut un plan d'action en faveur de **l'égalité professionnelle**. Le non-respect de cette obligation peut entraîner une sanction financière pouvant aller jusqu'à 1% de la masse salariale de l'entreprise.

2011

Troisième plan de lutte contre les violences faites aux femmes (2011-2013), qui traite toutes les violences sans exception et prévoit des actions de lutte et de prévention.

27 janvier 2011

Loi n° 2011-103 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle (dite "loi Copé-Zimmermann").

12 mars 2012

Loi n° 2010-751, dite "loi Sauvadet", qui fixe des objectifs d'égalité professionnelle dans la fonction publique. Des quotas progressifs sont instaurés. La loi conforte une série de dispositions prises dans la fonction publique depuis 1983 (circulaire du 24 janvier 1983 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la mixité dans la fonction publique).

6 août 2012

Loi n° 2012-954 sur le harcèlement sexuel, qui donne une nouvelle définition du harcèlement sexuel, établit des circonstances aggravantes et détermine les sanctions qui y sont associées. La loi a été votée en procédure d'urgence à la suite du **vide juridique provoqué par la décision n° 2012-240 QPC du 4 mai 2012 du Conseil constitutionnel**, qui avait abrogé l'article 222-33 du code pénal sur le harcèlement sexuel. Le Conseil avait jugé que l'article était contraire au principe constitutionnel de l'égalité des délits et des peines, dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC).

30 novembre 2012

Réunion du Comité interministériel aux droits des femmes, non réuni depuis 12 ans. Il définit les actions d'un plan 2013-2017 mettant les droits des femmes au cœur des politiques publiques.

18 décembre 2012

Décret n° 2012-1408 relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il renforce le dispositif de pénalité pesant sur les entreprises ne respectant pas leurs obligations en matière d'égalité professionnelle.

25 mars 2013

Décret n° 2013-948, qui établit le **remboursement à 100% de l'IVG** ainsi que la **gratuité des contraceptifs médicaux** pour les **mineures âgées de plus de 15 ans**.

19 juin 2013

Accord national interprofessionnel "Vers une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail et de l'égalité professionnelle", qui mentionne notamment l'intégration de l'égalité professionnelle dans la démarche qualité de vie au travail.

Novembre 2013

Quatrième plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016). Il prévoit un doublement des moyens dédiés (66 millions d'euros sur trois ans).

20 janvier 2014

Loi n° 2014-40 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites. La loi prévoit que le gouvernement remette au Parlement un rapport sur l'évolution des droits familiaux afin de mieux compenser les effets de l'arrivée d'enfants au foyer sur la carrière et les pensions des femmes.

4 juillet 2014

Ratification par la France de la convention du Conseil de l'Europe, dite **Convention d'Istanbul**, sur la prévention et la **lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique**. La France est le 13^e État à ratifier cette convention.

4 août 2014

Loi n° 2014-873 pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le texte vise à combattre les inégalités femmes-hommes dans la sphère professionnelle, publique et privée. Il prévoit notamment la sanction du non-respect des dispositions sur l'égalité professionnelle par l'interdiction d'accès à la commande publique

(marchés publics, contrats de partenariat et délégations de service public). En outre, **la loi supprime la notion de "détresse"** dans le cadre d'une demande d'IVG. Elle est remplacée par l'expression "*qui ne veut pas poursuivre une grossesse*".

16 septembre 2014

Publication du terme ***féminicide*** par la commission générale de terminologie et de néologie, dans la rubrique "Vocabulaire du droit et des sciences humaines" du *Journal officiel*. Le féminicide est ainsi défini : "***Homicide d'une femme, d'une jeune fille ou d'une enfant en raison de son sexe.***"

16 janvier 2015

Présentation par la ministre en charge de la santé et la secrétaire d'État aux droits des femmes d'un programme national d'action pour améliorer l'accès à l'IVG en France : améliorer l'information des femmes sur leurs droits, simplifier et améliorer le parcours des femmes qui souhaitent avorter et garantir une offre diversifiée sur l'ensemble du territoire.

Avril 2015

Étude sur les violences faites aux femmes dans les transports collectifs du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui recommande un plan national d'action "Stop au harcèlement sexiste et aux violences sur toute la ligne".

27 mai 2015

Germaine Tillion et Geneviève de Gaulle-Anthonioz, figures de la Résistance, entrent au Panthéon.

25 septembre 2015

Adoption par les États membres des Nations unies d'un programme afin d'éradiquer la pauvreté à l'horizon 2030, composé de 17 objectifs de développement durable (ODD). L'**objectif 5 - Égalité entre les sexes** consiste à "*parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*".

26 janvier 2016

Loi n° 2016-41 de modernisation de notre système de santé, qui supprime le délai minimal de réflexion d'une semaine pour l'IVG. Elle permet aux sages-femmes de pratiquer des IVG médicamenteuses, aux centres de santé de pratiquer des IVG instrumentales et aux infirmiers scolaires de délivrer la contraception d'urgence.

7 mars 2016

Loi n° 2016-274 relative au droit des étrangers en France, qui donne plus facilement accès à un titre de séjour aux femmes étrangères victimes de violences.

13 avril 2016

Loi n° 2016-444 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et accompagner les personnes prostituées : **création du parcours de sortie de la prostitution**, abrogation du délit de racolage, interdiction de l'achat d'un acte sexuel.

8 août 2016

Loi n° 2019-1088 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, qui introduit l'interdiction de tout agissement sexiste dans le règlement intérieur de l'entreprise. Le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi.

7 octobre 2016

Loi n° 2016-1321 pour une République numérique, qui crée un **délit d'atteinte à la vie privée à caractère sexuel** (*revenge porn*).

18 novembre 2016

Loi n° 2016-1547 de modernisation de la justice du XXI^e siècle : création du divorce par consentement mutuel sans juge, par acte sous signature privée contresigné par avocats après dépôt auprès d'un notaire.

Libération de la parole, lutte contre les violences, PMA, bracelet antirapprochement : 2017-2021

Si le couple et la cellule familiale sont les premiers espaces de violences faites aux filles et aux femmes, la libération de la parole, avec #MeToo et #BalanceTonPorc, met au jour la violence faite aux femmes inhérente à certains milieux, comme le cinéma. La procréation médicalement assistée est étendue aux couples de femmes et aux femmes célibataires, le délit d'entrave à l'IVG est renforcé.

2017

Cinquième plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019), qui vise à renforcer les dispositifs d'aide aux victimes et d'accès à leurs droits. Il renforce aussi la lutte contre le sexisme.

27 janvier 2017

Loi n° 2017-86 relative à l'égalité et la citoyenneté, qui reconnaît les **femmes menacées de mariage forcé** comme public prioritaire pour l'accès à un logement social.

27 février 2017

Loi n° 2017-242 portant réforme de la prescription en matière pénale, qui prévoit un **allongement des délais de prescription** à six ans à partir du jour où l'acte a été commis en matière de délits comme les violences par le conjoint, concubin ou partenaire de Pacs, les agressions sexuelles autres que le viol, le harcèlement moral, les menaces de meurtre, de viol ou d'agression sexuelle.

Les **délais de prescription** en matière de crime sont allongés à **20 ans pour les viols, violences d'un conjoint, concubin ou partenaire de Pacs** ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente, **les meurtres**, les enlèvements et séquestrations.

20 mars 2017

Loi n° 2017-347, qui étend le délit d'entrave à l'IVG aux nouvelles pratiques virtuelles. Elle punit de **deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende** le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher de pratiquer ou de s'informer sur une interruption volontaire de grossesse par tout moyen, y compris par voie électronique ou en ligne.

Octobre 2017

L'affaire Weinstein, du nom du producteur américain dénoncé pour harcèlement sexuel par plusieurs actrices, provoque dans de nombreux pays, dont la France, **une libération de la parole**. Après ces révélations, des milliers de femmes racontent sur Twitter (désormais X), *via* les mots clés **#MeToo** et **#BalanceTonPorc**, le harcèlement voire les agressions sexuelles dont elles ont été victimes.

21 novembre 2017

Circulaire du Premier ministre, qui établit que :

- "dans les textes réglementaires, **le masculin est une forme neutre qu'il convient d'utiliser pour les termes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes**" ;
- "les textes qui désignent la personne titulaire de la fonction en cause doivent être **accordés au genre de cette personne**" ;
- L'écriture **inclusive** ne doit **pas être utilisée**.

1^{er} juillet 2018

Simone Veil est la cinquième femme à entrer au Panthéon.

3 août 2018

Loi n° 2018-703 renforçant la **lutte contre les violences sexuelles et sexistes**. Elle comprend quatre points :

- L'étendue du délai de prescription des crimes sexuels commis sur des mineurs à 30 ans à partir de la majorité de la victime ;
- Le renforcement des dispositions du code pénal pour réprimer les infractions sexuelles sur les mineurs ;
- La **création d'une infraction d'outrage sexiste** pour réprimer le harcèlement dit "de rue" ;
- L'élargissement de la définition du harcèlement en ligne.

5 septembre 2018

Loi n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui met en place l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Toutes les entreprises de plus de 50 salariés doivent le calculer (Egapro) chaque année au plus tard le 1^{er} mars. Cet index est calculé sur quatre ou cinq indicateurs selon l'effectif de l'entreprise :

- Écart de **rémunération** femmes-hommes ;
- Écart de répartition des **augmentations** individuelles ;
- Écart de répartition des **promotions** (entreprises de plus de 250 salariés) ;
- Nombre de salariées **augmentées** à leur retour de **congé de maternité** ;
- **Parité** parmi les **dix plus hautes rémunérations**.

En cas d'indice inférieur à 75, l'entreprise doit mettre en place des mesures de progression dans un délai de trois ans. En 2021, 70% des entreprises de plus de 50 salariés ont publié leur note (communiqué), contre 59% en 2020.

23 mars 2019

Loi n° 2019-222 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, qui permet :

- le **dépôt de plainte en ligne** pour les faits de violence ;
- des possibilités de placement sous surveillance électronique mobile des condamnés pour violences conjugales ;
- l'éviction de l'auteur de violences conjugales du domicile.

26 juin 2019

Plan national d'action visant à éradiquer les **mutillations sexuelles féminines**.

6 août 2019

Loi n° 2019-828 de transformation de la fonction publique, qui renforce les engagements et les obligations

des employeurs publics : mise en œuvre d'un plan d'action d'égalité professionnelle, dispositif de signalement des violences sexuelles et sexistes.

3 septembre 2019

Lancement du Grenelle des violences conjugales. Dix mesures d'urgence sont annoncées, dont :

- de nouvelles solutions d'hébergement pour les femmes victimes de violences ;
- la généralisation de la possibilité de déposer plainte dans les hôpitaux ;
- le développement de structures dédiées à la prise en charge de femmes victimes de violence.

25 novembre 2019

Clôture du Grenelle des violences conjugales et annonce de 46 mesures pour lutter contre les violences faites aux femmes.

28 décembre 2019

Loi n° 2019-1480 visant à agir contre les violences au sein de la famille, qui **accélère la procédure d'obtention d'une ordonnance de protection**. Mise en place du dispositif du bracelet antirapportement. Suspension systématique de l'autorité parentale lorsqu'un parent est l'auteur d'un homicide conjugal.

2 janvier 2020

Publication du livre *Le Consentement*, de Vanessa Springora, dans lequel elle dénonce l'emprise qu'a eue sur elle l'écrivain Gabriel Matzneff lorsqu'elle avait 14 ans. Le livre obtient un écho considérable dans la société française.

30 janvier 2020

Publication du livre *Un si long silence*, de la patineuse Sarah Abitbol, violée à 15 ans par son entraîneur. Le livre déclenche le #MeToo du sport et "*permet de lever le voile sur le secret le mieux gardé du milieu sportif*", selon les mots du garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, auditionné par des parlementaires dans le cadre d'un rapport d'enquête de l'Assemblée nationale publié en 2024.

28 février 2020

Quarante-cinquième cérémonie des Césars du cinéma. L'attribution du César de la meilleure réalisation à Roman Polanski, réalisateur accusé de viol sur mineure aux États-Unis, pousse l'actrice Adèle Haenel à quitter la cérémonie, suivie d'autres professionnels du cinéma. Selon l'actrice, "*la France a complètement raté le coche de #MeToo*". L'auteure Virginie Despentes publie dans le quotidien *Libération* un texte en soutien à l'actrice, "Désormais on se lève et on se barre".

Mars 2020

Début de la **crise sanitaire liée au Covid-19** qui a eu un effet révélateur sur les violences conjugales, en forte hausse durant les confinements. Le 16 mars est mis en place un dispositif de lutte contre ces violences.

13 mars 2020

Décret n° 2020-256 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

4 juin 2020

Décret n° 2020-683 autorisant le **déblocage anticipé de l'épargne salariale** en cas de **violences conjugales**.

28 juillet 2020

Décret n° 2020-930 relatif à la mesure d'accompagnement de l'enfant par un tiers de confiance lorsque la remise directe de l'enfant à l'autre parent présente un danger pour l'un d'eux.

30 juillet 2020

Loi n° 2020-936 visant à protéger les victimes de violences conjugales, qui transcrit les travaux du Grenelle des violences conjugales. En cas de violence au sein du couple, l'inscription des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes au fichier judiciaire est automatique pour les plus graves. Le **harcèlement au sein du couple** est considéré comme une **circonstance aggravante**.

25 août 2020

Décret n° 2020-1090, qui étend la **gratuité de la contraception** aux filles de moins de 15 ans.

9 octobre 2020

Rapport sur les violences conjugales du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui préconise un sixième plan interministériel d'action contre les violences faites aux femmes, incluant des indicateurs afin de vérifier la mise en œuvre des mesures.

23 septembre 2020

Décret n° 2020-1161, qui met en place un **dispositif électronique mobile**

antirapportement destiné à assurer le contrôle à distance des conjoints ou ex-conjoints violents.

21 avril 2021

Loi n° 2021-478 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste. À la suite d'affaires pénales fortement médiatisées dont les victimes étaient de petites filles, la loi crée quatre nouvelles infractions dans le code pénal pour punir les actes sexuels sur les enfants.

9 juin 2021

À la suite de la remise de deux rapports sur deux féminicides perpétrés les 4 et 20 mai, annonce de mesures pour renforcer la protection des victimes de violences conjugales et le suivi des auteurs, dont :

- Contrôle des acquisitions et détentions d'armes ;
- Création d'un fichier des auteurs de violences conjugales ;
- Renforcement du recours aux bracelets antirapportement.

2 août 2021

Loi n° 2021-1017 relative à la bioéthique, qui élargit la procréation médicalement assistée **aux couples de femmes et aux femmes célibataires (PMA)**. Un nouveau mode de filiation est mis en place pour les enfants né par PMA d'un couple de femmes (reconnaissance conjointe de l'enfant avant sa naissance devant notaire).

30 novembre 2021

Résistante, militante, artiste, Joséphine Baker entre au Panthéon. Naturalisée française en 1937, elle est la sixième femme à y reposer.

23 décembre 2021

Loi n° 2021-1754 de financement de la sécurité sociale pour 2022, qui prévoit le **remboursement de la contraception pour toutes les femmes jusqu'à 25 ans** (auparavant jusqu'à 18 ans).

24 décembre 2021

Loi n° 2021-1774 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, qui instaure diverses mesures, dont :

- Un quota de 40% de femmes aux postes de direction des grandes entreprises ;
- Un index de l'égalité dans l'enseignement supérieur ;
- Des places réservées en priorité dans les crèches à vocation d'insertion professionnelle aux femmes seules avec enfants bénéficiaires de l'allocation de soutien familial.

Les droits des femmes : une politique de l'égalité

Droit à l'avortement renforcé, premiers congés menstruels, stratégie nationale contre l'endométriose : 2022-

En 2022, sur 145 morts violentes au sein du couple, 118 victimes sont des femmes ; 85% des auteurs sont des hommes. Les violences conjugales sont en hausse de 15% avec 244 301 victimes : 86% sont des femmes. Les mis en cause sont des hommes le plus souvent (87%). Entre 2017 et 2022, le nombre de violences sexuelles enregistrées, avec encore une fois les femmes comme principales victimes, a doublé. La loi a beau proclamer l'égalité femmes-hommes et renforcer les sanctions à l'égard des auteurs, les chiffres persistent et augmentent. Sport, cinéma (et pas seulement l'industrie pornographique), couple... les violences faites aux femmes se retrouvent à tous les niveaux de la société.

11 janvier 2022

Remise d'un rapport sur l'endométriose, maladie gynécologique qui touche 10% des femmes en âge de procréer, soit plus de 2 millions de Françaises. L'auteure du rapport préconise une stratégie nationale pour lutter contre la maladie.

19 janvier 2022

Mise en ligne par la préfecture de police d'un rapport rédigé en 2019 sur l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et sexuelles dans trois commissariats de Paris et de la Petite Couronne. Le rapport souligne :

- Un manque de confidentialité à toutes les étapes ;
- Des situations de violences conjugales qui ne sont repérées qu'en cas de violences physiques graves ;
- Un manque de suivi des dossiers ;
- Un défaut d'évaluation du danger.

Si le rapport est rendu public près de trois ans après sa rédaction, la préfecture signale qu'il s'agit d'"un état des lieux préalable au travail de fond réalisé depuis".

2 février 2022

Rapport sur la parité au sein des communes et des intercommunalités du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Si la parité numérique est presque atteinte dans les communes de plus de 1 000 habitants, les hommes continuent de dominer la vie politique locale. Le rapport regrette la persistance d'un sexisme systémique en politique qui stigmatise les femmes.

2 mars 2022

Loi n° 2022-295 visant à renforcer le droit à l'avortement. Le texte **allonge de deux semaines le délai légal pour avoir recours à l'IVG (le délai est porté de 12 à 14 semaines)**. Le texte initial de la proposition de loi prévoyait également de supprimer la clause de conscience des médecins qui les autorise à refuser de pratiquer une IVG, mais cette disposition a été supprimée en deuxième lecture.

16 mai 2022

Élisabeth Borne "est nommée Première ministre". Trente et un an après qu'Édith Cresson a été "nommée Premier ministre", le décret du 16 mai 2022 féminise la fonction, excepté dans son titre, en application de la circulaire du Premier ministre de 2017 sur les règles de féminisation.

28 juin 2022

Pour la première fois, une femme, Yaël Braun-Pivet, est élue à la présidence de l'Assemblée nationale. C'est le 4^e personnage de l'État, derrière le président de la République, la Première ministre et le président du Sénat.

26 août 2022

Étude nationale du ministère de l'intérieur selon laquelle 143 morts violentes au sein du couple ont été recensées en 2021, dont **122 féminicides**.

2 septembre 2022

Dépôt au Sénat, par la sénatrice Mélanie Vogel et plusieurs de ses collègues, d'une proposition de loi constitutionnelle visant à protéger le droit fondamental à l'IVG et à la contraception. L'auteure de la proposition, Mélanie Vogel, justifie ainsi le texte : "*Le droit à l'avortement est un acquis féministe et comme tous les acquis féministes, il n'est jamais hors de danger. Non, jamais ! C'est aussi un acquis profondément républicain, parce qu'il répond à la promesse républicaine et universaliste d'égalité des droits. Tel est l'acquis qu'il vous est proposé de mieux protéger.*" La proposition de loi est rejetée le 19 octobre.

28 septembre 2022

Rapport parlementaire consacré à l'industrie pornographique. Pour la première fois, un rapport dénonce une industrie mondialisée "*qui a fait de l'exploitation et de la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes un business à l'échelle internationale*".

7 octobre 2022

Dépôt à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi visant à inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution. C'est la sixième déposée au Parlement depuis juin 2022. C'est la conséquence du recul du droit à l'avortement dans plusieurs pays (États-Unis, Malte, Pologne, Hongrie...). Pour l'auteure, rien n'est jamais acquis en matière de droit des femmes à disposer de leur corps. Une rédaction différente du texte a permis son adoption par le Sénat le 1^{er} février 2023 : la notion de **liberté** de mettre fin à sa grossesse remplace celle de **droit** à l'IVG. Cette proposition de loi, largement modifiée par les deux chambres, a d'autant moins de chances d'aboutir qu'un projet de loi constitutionnelle sur la liberté de recourir à l'IVG a été présenté en Conseil des ministres le 12 décembre 2023.

15 décembre 2022

Étude Interstats du service statistique ministériel de la sécurité intérieure soulignant que, depuis 2016, le **nombre d'enregistrements de violences conjugales** par les services de police et de gendarmerie a **doublé**. Il y a en France, en 2021, 207 743 victimes de violences conjugales (+21% par rapport à 2020, 87% de femmes).

24 janvier 2023

Loi n° 2023-22 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi). La loi revoit le code pénal pour **sanctionner plus sévèrement l'outrage sexiste et sexuel**, qui devient un **délit dans certaines circonstances aggravantes**. La loi prévoit l'augmentation du nombre d'enquêteurs spécialisés et des intervenants sociaux police-gendarmerie afin de renforcer la lutte contre les violences intrafamiliales. La possibilité de porter plainte "hors les murs" d'un commissariat est généralisée.

27 février 2023

Rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui étudie l'impact du télétravail sur l'évolution des carrières des femmes et le risque pour elles d'être "réassignées à domicile".

28 février 2023

Loi n° 2023-140 créant une **aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales**. Il s'agit d'une aide, sous la forme d'un don ou d'un prêt sans intérêts, afin de permettre aux victimes de quitter rapidement le foyer conjugal pour se mettre à l'abri et prendre un nouveau départ. Le remboursement du prêt peut être mis à la charge du conjoint, partenaire ou concubin violent.

7 mars 2023

Étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) soulignant des écarts de salaires femmes-hommes persistants dans le privé. En 2021, le salaire moyen des femmes est inférieur de près de 24% à celui des hommes (-4% à profils identiques).

Différentes études de l'Insee de 2022 montrent que, en 2020, les femmes perçoivent en moyenne dans la fonction publique :

- de l'État, 13,8% de moins que les hommes (-2,9% à profils identiques) ;
- territoriale, 8,5% de moins que les hommes ;
- hospitalière, 19,1% de moins que les hommes. Si 78% des agents sont des femmes, elles ne représentent que 52% des personnels médicaux, contre 89% des aides-soignants.

8 mars 2023

Présentation du plan Égalité 2027 entre les femmes et les hommes par la Première ministre et la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

La mairie de Saint-Ouen-sur-Seine est la première collectivité en France à instaurer le congé menstruel, qui s'adresse aux femmes souffrant de règles douloureuses et incapacitantes, ainsi que d'endométriose.

25 mai 2023

En France, 87% des femmes déclarent avoir déjà été victimes de harcèlement ou de violences sexuelles ou sexistes dans les transports. Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, un comité d'action contre le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes dans les transports a été mis en place.

3 juillet 2023

Rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes déplorant que "*la diplomatie féministe française ne dispose pas d'une définition précise et d'une doctrine*" et ne soit pas suffisamment portée ni financée. Une telle diplomatie place les droits des femmes au cœur de l'action extérieure d'un État.

7 juillet 2023

Loi n° 2023-567 instaurant plusieurs mesures pour accompagner les **couples confrontés à une interruption spontanée de grossesse**. Près de 200 000 femmes sont victimes d'une fausse couche en France, chaque année.

11 juillet 2023

Rapport de l'Assemblée nationale selon lequel la **santé mentale des femmes** est un enjeu majeur trop souvent méconnu. "*C'est l'ensemble de notre modèle social qui doit être revisité pour que la santé mentale des femmes soit prise en compte à tous les niveaux : individuel, familial, relationnel, professionnel, médical, éducatif et sociétal*".

19 juillet 2023

Loi n° 2023-623 visant à accélérer la féminisation de la haute fonction publique. Le quota obligatoire de primo-nominations féminines aux emplois supérieurs et de direction est porté à 50%.

6 septembre 2023

Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple pour l'année 2022. Sur 145 victimes morts violentes au sein du couple, **118 sont des femmes**, soit 81% des victimes. Les auteurs sont des hommes à 85%.

14 septembre 2023

Rapport de la Cour des comptes sur la politique d'égalité entre les femmes et les hommes menée par l'État, qui dénonce une absence de politique globale, en dépit d'annonces de mesures et malgré quelques avancées dans la lutte contre les violences conjugales et pour l'égalité professionnelle.

27 septembre 2023

Rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes sur les violences faites aux femmes dans l'industrie pornographique et la pornocriminalité. Près de 90% des contenus pornographiques présentent des actes non simulés de violences physiques, sexuelles ou verbales envers les femmes. Énormément de contenus répondent à la définition juridique d'acte de torture et de barbarie.

11 octobre 2023

Publication de l'enquête annuelle sur les victimes de traite des êtres humains en France par le ministère de l'intérieur. Sur les 4 363 victimes repérées en 2022, 2 994 ont été accompagnées par des associations. Parmi 2 675 victimes accompagnées, 76% sont victimes d'exploitation sexuelle. Les victimes d'exploitation sexuelle sont des femmes (82%), majeures (84%), originaires d'Afrique (70%).

16 novembre 2023

Hausse de 15% des violences conjugales, avec 244 301 victimes : 86% sont des femmes. Les mis en cause sont le plus souvent des hommes (87%) de nationalité française (83%). Ces violences sont principalement physiques (69%).

7 décembre 2023

Diffusion sur France 2 du magazine Complément d'enquête - Gérard Depardieu : la chute de l'ogre. Des images de tournage mettent en lumière un acteur "*qui semble constamment dériver sur le registre sexuel dès qu'il est en présence de femmes*". Le 16 décembre 2020, Gérard Depardieu est mis en examen pour viol et agressions sexuelles à la suite de la plainte d'une comédienne. Depuis plusieurs autres femmes ont porté plainte. L'"Affaire Depardieu" divise le monde du cinéma, plus largement de la culture, mais aussi politique.

12 décembre 2023

Présentation en Conseil des ministres d'un projet de loi constitutionnelle relatif à la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse. Ce projet de loi fait suite à la proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale en octobre 2022 et adoptée par le Sénat en février 2023. Cette proposition de loi nécessitait l'organisation d'un référendum pour être définitivement adoptée. Le gouvernement propose un compromis entre les versions adoptées par les deux chambres parlementaires, tout en reprenant la notion de liberté de mettre fin à sa grossesse, consacrée par le Sénat, plutôt que celle de droit à l'IVG, mise en avant par l'Assemblée nationale.

1er janvier 2024

Création dans tous les tribunaux judiciaires et les cours d'appel des pôles spécialisés en matière de

violences intrafamiliales. Ces pôles ont pour objectif de mieux détecter ces violences et de mieux prendre en charge les victimes.

22 janvier 2024

Rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Près de 70% des femmes estiment avoir été traitées différemment de leurs frères au sein de la famille. Elles sont 38% à avoir vécu une inégalité de traitement à l'école. Selon l'étude, en 2023, les hommes adhèrent de plus en plus aux stéréotypes masculinistes, et les femmes, aux clichés associés à la féminité. Une résistance à l'émancipation des femmes se développe chez les hommes, en particulier chez les 25-34 ans, qui sont 37% (+3 points en un an) à estimer que le féminisme menace la place des hommes. Entre 2017 et 2022, le nombre enregistré de violences sexuelles a doublé.

23 janvier 2024

Rapport d'enquête de l'Assemblée nationale sur les défaillances systémiques de la gouvernance sportive en France. Sur la question des violences sexuelles, le rapport dénonce une omerta généralisée et un système qui a protégé des agresseurs et sanctionné des victimes. Sur les 119 fédérations sportives agréées, seules 18 sont présidées par une femme.

6 février 2024

L'actrice Judith Godrèche, qui avait dénoncé une agression sexuelle du producteur Harvey Weinstein, relance le mouvement #MeToo en France. Elle porte plainte contre le réalisateur Benoît Jacquot pour "*viols avec violences sur mineur de moins de 15 ans*". Le 8 février, elle porte également plainte contre le réalisateur Jacques Doillon.

15 février 2024

Rejet au Sénat une proposition de loi "Santé et bien-être des femmes au travail" visant à **instaurer un arrêt maladie pour douleurs menstruelles** pour les femmes souffrant de dysménorrhée, dont l'endométriose, sans jour de carence, avec une indemnité journalière fixée à 100% du salaire de base. Sur un total de 347 sénateurs, 126 sont des sénatrices, soit 36,3% de la chambre haute (Liste des sénatrices, page mise à jour le 26 février 2024).

21 février 2024

Mélinée Manouchian, résistante apatride communiste, membre des Francs-tireurs et partisans de la Main-d'œuvre immigrée (FTP-MOI), est la septième femme à entrer au Panthéon, avec à son côté Missak Manouchian, son mari. À l'entrée du caveau est installée une plaque portant le nom de leurs 22 camarades (qui entrent ainsi au Panthéon), dont la résistante roumaine Golda Bancic, membre des FTP-MOI, guillotinée par les nazis en 1944. Elle porte ainsi à huit le nombre de femmes honorées au Panthéon.

8 mars 2024

Loi constitutionnelle n° 2024-200 relative à la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse. Le texte vise à inscrire la liberté garantie de mettre fin à sa grossesse dans la Constitution et a été approuvé le 4 mars 2024 par le Parlement réuni en Congrès. Conformément à l'article 89 de la Constitution, le texte ne pouvait devenir définitif qu'après avoir été approuvé à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés par le Congrès.

13 juin 2024

Loi n° 2024-536 renforçant l'ordonnance de protection et créant l'ordonnance provisoire de protection immédiate. Le texte porte à 12 mois (contre 6 mois auparavant) la durée initiale des mesures prononcées au titre de l'ordonnance de protection et **autorise la victime à dissimuler son adresse à l'auteur des violences**. L'**ordonnance provisoire de protection immédiate** permet désormais de protéger les femmes

en danger durant le délai de 6 jours nécessaire au juge pour se prononcer sur une demande d'ordonnance de protection "classique".

2 septembre 2024

Début du **procès des viols de Mazan**. Dominique Pelicot et 50 co-accusés sont jugés devant la cour criminelle de Vaucluse pour des viols commis sur Gisèle Pelicot alors qu'elle était droguée par son mari.

Procès des viols de Mazan : vingt ans de réclusion ...





LES DROITS DE LA FEMME, OU EN EST LE MONDE ?

Le lundi 4 mars 2024 restera gravé dans l’histoire des droits des femmes en France. En effet, les députés et les sénateurs réunis en Congrès à Versailles ont marqué un tournant en approuvant l’inscription dans la Constitution de l’**interruption volontaire de grossesse**. Ce geste historique a fait de la France le **premier pays au monde à prendre une telle mesure de manière aussi explicite**. Cet événement majeur **souligne l’engagement profond du pays envers les droits des femmes** et confirme son rôle de pionnier dans la promotion de l’égalité des sexes.

Alors que la France franchit cette étape importante, il est essentiel de jeter un regard sur les différentes **pratiques observées à l’international en matière de droits des femmes**.

LA FRANCE: Vers l’égalité des sexes

Dans son dernier rapport annuel sur les droits de la femme, l’OCDE classe la France en **17e position**, sur 160 pays. En France, l’égalité entre les hommes et les femmes est inscrite dans la Constitution. Les femmes jouissent de **droits égaux en matière d’éducation**, de **travail** et de **participation politique**. Des lois strictes ont été mises en place pour lutter contre la **discrimination** et les **violences** faites aux femmes. Cependant, malgré ces progrès, des **disparités** persistent, notamment en ce qui concerne les **salaires** et les **postes à responsabilités**.

LA NORVEGE: Un modèle d'excellence en matière de droits des femmes

Parmi les pays qui se distinguent dans la promotion des droits des femmes, la Norvège brille particulièrement. **La Norvège est classée numéro 1 par l'OCDE en matière de droits des femmes.** Le pays est salué pour ses politiques progressistes et son engagement en faveur de l'égalité des sexes.

La Norvège a mis en place des mesures audacieuses pour promouvoir la participation des femmes à tous les niveaux de la société. Cela se manifeste en **politique**, en **affaires** mais aussi dans la **vie publique**. Des politiques telles que les **quotas de genre** dans les conseils d'administration des entreprises ont contribué à accroître la représentation des femmes dans des postes de leadership. De plus, la Norvège offre un **congé parental généreux et équitable**, encourageant une répartition plus équilibrée des responsabilités familiales. Cette approche holistique en matière de droits des femmes fait de la Norvège un exemple inspirant pour les autres nations.

ÉTATS-UNIS: Un combat pour l'égalité

Aux États-Unis, la question est centrale, notamment dans le contexte actuel où il serait en projet de revenir sur la légalisation de l'avortement. Le combat pour les droits de la femme persiste et **fait rage depuis toujours aux États-Unis**. Pendant des décennies, le courant le plus réactionnaire de la droite américaine a œuvré sans relâche pour abattre la jurisprudence mise en place en 1973 par l'arrêt **Roe vs Wade**. Confirmé en 1992 cet arrêt a **sanctuarisé au niveau national le droit des femmes à disposer de leur propre corps**.

Le mouvement féministe a joué un rôle central dans la lutte pour les droits des femmes. Cependant, les disparités persistent, et des débats continuent de faire rage autour de questions telles que **l'accès à l'avortement** et **l'égalité salariale**.

INDE: défis et progression

Le **20 septembre 2023**, l'Inde a suscité l'attention mondiale en proposant des **quotas pour les femmes au Parlement**, marquant ainsi un pas significatif vers l'indépendance politique des femmes. Cependant, cette **mesure ne serait mise en œuvre qu'à partir de 2029**. La loi adoptée prévoit de réserver **33 % des sièges aux femmes à la chambre basse du Parlement** et dans les **assemblées des États fédérés**.

Malgré les avancées législatives telles que **la loi sur la protection des femmes contre la violence domestique**, les femmes continuent de faire face à de nombreux défis. Les pratiques telles que le **mariage précoce**, le **dot** et le **foeticide** féminin persistent dans certaines régions, entravant l'autonomie et la sécurité des femmes.

ARABIE SAOUDITE: En quête de changement

L'Arabie Saoudite a récemment entrepris des réformes audacieuses dans le domaine des droits des femmes. Le pays a levé **l'interdiction de conduire** et permet désormais aux femmes d'**accéder à certains emplois**. Cependant, des restrictions importantes persistent. Par exemple, l'obligation pour les femmes d'obtenir **l'autorisation d'un homme pour voyager ou travailler**.

JAPON: tradition et modernité

Dans son dernier rapport annuel sur l'égalité des genres, la Banque mondiale pointe de nouveau du doigt le Japon. **Sur 190 pays analysés, le Japon se classe à la 104e position**, soulignant ainsi un écart significatif en matière d'égalité des sexes. Cette statistique place le Japon à la fois en **queue de peloton parmi les pays du G7 et les 38 pays membres de l'OCDE**. Cette mise en lumière de l'écart entre les genres met en évidence les défis persistants auxquels le Japon est confronté dans sa quête de parité.

Au Japon, bien que les femmes bénéficient d'une certaine égalité en termes d'éducation et d'accès à l'emploi, des inégalités persistent. Ces inégalités sont notablement visibles en ce qui concerne les **opportunités de carrière** et les **responsabilités familiales**. Les stéréotypes de genre restent profondément ancrés dans la société japonaise.

NIGERIA: Défis culturels et législatifs

Au Nigeria, les droits des femmes sont confrontés à des **défis à la fois culturels et législatifs**. Malgré l'adoption de lois visant à protéger les femmes contre la violence domestique et la discrimination, leur mise en œuvre reste souvent insuffisante. Des pratiques discriminatoires persistent. On peut évoquer le **refus d'embaucher des filles en raison de leur jeune âge** ou de leur **statut marital**. Ou encore le **manque de congé paternité** pour permettre aux pères de soutenir les mères après la naissance. Dans l'armée, les femmes sont confrontées à des fortes restrictions, Elles sont par exemple obligées **d'obtenir l'autorisation des autorités pour tomber enceintes**. Ces pratiques entravent **l'autonomie** et les **opportunités** des femmes. Elles renforcent également les inégalités de genre dans tous les aspects de la vie au Nigeria.

Ainsi, les droits des femmes sont une question complexe qui **transcende les frontières nationales**. Alors que certains pays font des progrès significatifs vers l'égalité des sexes, d'autres sont confrontés à des défis considérables en raison de **pratiques culturelles profondément enracinées**.

Davantage de droits pour les femmes

MAROC

Une réforme du Code de la famille est envisagée.

Le Maroc souhaite accorder aux femmes davantage de droits en matière de garde d'enfants et de tutelle, ainsi qu'un droit de veto sur les mariages polygames, dans le cadre de la première révision de son Code de la famille en vingt ans, ont déclaré mardi les ministres de la Justice et des Affaires islamiques.

Les militants des droits des femmes font pression pour une révision des réglementations régissant la famille au Maroc, où l'islam est la religion d'État. Le projet de code propose plus



Garde d'enfants, polygamie... des évolutions envisagées. (MAGPPP)

de 100 amendements, permettant notamment aux femmes de stipuler leur opposition à la polygamie dans un contrat de mariage, a déclaré aux journalistes le ministre de la Justice, Abdelatif Ouahbi.

En l'absence d'une telle opposition, un mari peut prendre une seconde épouse dans certaines circonstances, par exemple en cas d'incapacité à concevoir un enfant, a-t-il ajouté.

Le projet vise également à simplifier et à raccourcir les procédures de divorce, à considérer la garde des enfants comme un droit partagé entre les époux et à donner à l'un des époux le droit de conserver le domicile conjugal en cas de décès de l'autre.

Les femmes divorcées seront autorisées à conserver la garde des enfants en cas de remariage et le code limitera les exceptions pour les mariages de mineurs à 17 ans, tout en maintenant l'âge légal du mariage à 18 ans.

Si l'abrogation de la règle d'héritage qui accorde à un homme le double de la part d'une femme n'a pas été proposée, un individu pourra léguer n'importe lequel de ses biens à une héritière, a ajouté Abdellatif Ouahbi. Cependant, les héritages entre conjoints de religions différentes ne peuvent se faire que par le biais de testaments ou de donations. Pour le roi Mohammed VI, l'autorité religieuse suprême du pays, le code amendé, qui doit être soumis à l'approbation du Parlement, devrait être étayé par « les principes de justice, d'égalité, de solidarité et d'harmonie » avec les préceptes islamiques et les valeurs universelles afin de protéger la famille marocaine.